

Annexe 0 – Contrat initial signé le 15 mars 2022
(sans les annexes)



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de
l'Oise et des Trois Forêts**



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour la Communauté de Commune de Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

ENTRE

La communauté de communes de Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Représentée par son Président, Monsieur PONIATOWSKI Sébastien, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 16 Juillet 2020,

Ci-après désignée par « la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts » ou « l'EPCI » ou « l'intercommunalité » ;

d'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet du Val d'Oise,

Ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part

EN PRÉSENCE DE :

Le Conseil départemental du Val d'Oise

Représenté par sa Présidente, Mme Marie-Christine CAVECCHI, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée départementale en date du 17 décembre 2021,

Ci-après désigné par « le Département » ;

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan État-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 – À court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 – Dans la durée du mandat 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de logement, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 – Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. À l'échelle de Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, si cela est jugé pertinent par les parties concernées, le CRTE pourra le moment venu regrouper l'ensemble des démarches contractuelles existantes¹. Ainsi, dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat pourra être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a souhaité s'engager dans cette démarche et a, à ce titre, signé avec l'État une convention d'initialisation du CRTE en date du 1^{er} juillet 2021.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

¹Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD), contrat de ville et de cohésion urbaine, contrat local de santé...

Article 1^{er} – Objet du CRTE de la Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts

L’objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l’ensemble des moyens d’accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C’est un contrat évolutif et pluriannuel d’une durée de 6 ans. Il fera l’objet d’une large communication et d’une évaluation sur la base d’indicateurs.

Article 2 – Ambition du territoire et orientations stratégiques²

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition écologique la Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts.

Il s’appuie sur le travail en cours d’élaboration du **Projet de territoire de la** Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts. Des premières orientations stratégiques ont pu être arrêtées par les élus et dessinent l’armature du présent contrat. Elles dessinent les priorités de l’action publique sur le territoire de l’intercommunalité pour les années à venir : le développement économique, la transition écologique et énergétique et la cohésion sociale et territoriale.³

Au fur et à mesure de la finalisation du **projet de territoire de la** Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts, détaillé en annexe 3, les orientations et actions prioritaires définies au présent CRTE pourront être amendées et/ou enrichies au travers d’un avenant de cadrage.

²Il s’agit d’une synthèse des ambitions du projet de territoire décliné en annexe 2. Vous pouvez vous aider du guide de rédaction. Par ailleurs, la forme de cet article est libre : il peut être présenté sous forme de texte, tableau ou schéma, sans dépasser 5 pages.

³Ces priorités sont données à titre d’exemple. Elles doivent être adaptées au cas de chaque EPCI tout en maintenant la priorité sur la transition écologique et énergétique.

Ce **Projet de territoire** au même titre que le CRTE, ne se veut pas figé. Le Projet et sa traduction dans le CRTE seront évalués et ajustés en cours de route. Les orientations qui suivent se déclineront ainsi en un plan d'actions « souple » à adapter progressivement.

2.1. Les enjeux partagés du territoire⁴

1 – Développement économique : pour un territoire qui crée des emplois

Le diagnostic territorial « Transition Economique » a permis d'identifier les enjeux du territoire. Ce diagnostic sur le développement économique du territoire (état initial) a été structuré autour de 4 axes : l'analyse du portrait commercial et industriel du territoire, l'analyse des données statistiques sur l'emploi au niveau local, un focus sur l'impact environnemental de l'activité économique, et deux focus spécifiques sur le Tourisme et le Numérique.

Ont également été pris en compte dans ce diagnostic les indicateurs des 3 Objectifs de Développement Durable concernés (8, 9 et 12).

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Un bassin d'emploi avec le taux d'emploi le plus faible au niveau francilien (bassin est 95), ce qui limite les possibilités pour diminuer la part modale de la voiture pour les déplacements domicile-travail des habitants (peu de transports en commun) ;
- Un développement économique local basé sur le tourisme et le dynamisme des centres-villes par le soutien aux commerces de proximité : aucune ZAE publique (1 ZAC – Grand Val, 1 ZAE privée à Méry-sur-Oise). La Communauté de Communes n'est donc pas en capacité d'accueillir des entreprises et industries aujourd'hui. Peu d'éco-entreprises et de structures d'insertion (ESS) ;
- Peu de projets en faveur de l'économie circulaire : une nécessité d'améliorer la collecte et la gestion des déchets sur le territoire, de développer l'agriculture biologique et les circuits courts, et une offre de réparation et de réemploi ;
- Une offre de tourisme durable de qualité et en plein développement : création des premiers circuits cyclotouristiques et de randonnées, développement du tourisme fluvial (inauguration du port de plaisance de l'Isle-Adam en 2021) ;
- Un territoire entièrement fibré, même les plus petites communes, un support intéressant pour développer des SmartGrids et applications numériques.

2 – Œuvrer à la transition écologique et énergétique des territoires

Le diagnostic territorial « Transition Ecologique & Energétique » correspond au diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté en juillet 2021. Il a été consolidé au vu de l'évolution de la réglementation (nouvelle loi Climat & Résilience) et avec des données complémentaires (Plan Vélo et données locales de l'INSEE).

Ont également été pris en compte dans ce diagnostic les indicateurs des 6 Objectifs de Développement Durable concernés (6, 7, 11, 13, 15 et 12).

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- L'efficacité énergétique du patrimoine public et privé est faible (Etiquette DPE F en moyenne sur le territoire). Un risque d'accroissement des ménages en situation de précarité énergétique

⁴Reprendre les grands enjeux qui se dégagent du diagnostic territorial figurant en annexe 2. Les axes sont donnés ici à titre indicatif, sauf celui sur la transition écologique et énergétique, qui doit nécessairement figurer au CRTE.

sur le territoire dû à l'augmentation du prix de l'énergie (11% aujourd'hui) ;

-Un territoire plutôt préservé par la pollution atmosphérique de manière générale grâce à son couvert forestier, sauf au niveau des grands axes routiers ;

-Un territoire adapté pour développer les mobilités douces et la pratique du sport en plein air, avec une volonté locale de développer l'usage du vélo ;

-Une artificialisation des sols relative sur le territoire et proche du « Zéro artificialisation Nette » (évolution du taux d'artificialisation des sols 2012-2018 : 0,1). La balance en terme de séquestration carbone est positive sur cette période (l'artificialisation des espaces construits est compensée par la désartificialisation des espaces ouverts et l'accroissement du couvert forestier) ;

-Une nécessité d'améliorer les services publics de l'eau (eaux pluviales et eaux usées notamment) pour s'adapter au changement climatique ;

-Une nécessité d'améliorer le service public de collecte et de traitement des déchets, et de développer une stratégie locale en faveur de l'économie circulaire pour limiter l'impact du territoire sur la raréfaction des ressources ;

-Une volonté et une stratégie locale bien développée pour préserver les milieux et la biodiversité, portée avec nos partenaires (PNR du Vexin et de l'Oise, Syndicats).

3 – Agir pour une cohésion territoriale et sociale

Le diagnostic territorial « Transition Sociale » a permis d'identifier les enjeux du territoire. Ce diagnostic sur la Cohésion Sociale du territoire (état initial) a été structuré autour de 4 axes : la caractérisation de la population du territoire, et de l'habitat (portrait territoire INSEE 2021), une analyse de l'offre de services à destination des habitants, et un focus sur la sécurité au niveau du territoire (données locales).

Ont également été pris en compte dans ce diagnostic les indicateurs des 6 Objectifs de Développement Durable concernés (1, 2, 3, 4, 5 et 10).

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Les chiffres clés du territoire en matière de cohésion sociale sont de manière générale meilleurs que ceux du Val d'Oise et de la région IDF : un taux d'activité plus important avec une part des ménages fiscaux imposés plus élevée (75.8% contre 66% pour le Val d'Oise), un taux de pauvreté beaucoup plus faible (7.3% contre 17% pour le Val d'Oise) et un taux de chômage plus bas (9.3% contre 12.9%) ;
- La densité de population est également intéressante : 511.2 habitants/m² contre 994.1 pour le Val d'Oise, ainsi que la proportion des différentes catégories socioprofessionnelles qui est plutôt équilibrée ;
- Un territoire attractif pour les ménages, ou il fait « bon vivre » et avec l'accès à de nombreux services ;
- Un accès aux services de santé bien développé (Clinique privée Conti sur l'Isle-Adam, Hôpitaux publics de Beaumont sur Oise, de Pontoise et d'Eaubonne à proximité, densité médecins généralistes et offre de service médecine alternative) ;
- Une attention particulière auprès des publics vulnérables (transport à la demande pour les personnes âgées par exemple, insertion sociale) ;
- Un nombre de licenciés sportifs important, et une pratique du sport en plein air en plein développement. L'égalité homme-femme sur l'accès au sport est un axe de travail ;

- Une offre culturelle riche et diversifiée, une volonté politique forte de poursuivre son développement en l’adaptant également à tous les publics ;
- Un sentiment d’insécurité peu présent sur le territoire (peu d’actes d’incivilités ou de crimes), avec une police de proximité sur les 5 communes les plus grandes, et le déploiement d’une première tranche de vidéoprotection ;
- Un engagement citoyen des administrés (83% de taux de participation aux dernières élections présidentielles), une participation citoyenne à développer au niveau local.

2.2. Les orientations stratégiques

En partant des éléments de diagnostic, et en se basant sur les enjeux qui s’en dégagent, une armature stratégique a pu être définie pour le CRTE.⁵

Le projet de territoire a été défini pour répondre aux enjeux de la transition écologique, économique et sociale. Il est ainsi structuré autour de :

⇔ **3 Volets Stratégiques** :

Transition Ecologique & Energétique

Développement économique local Circulaire & Solidaire

Epanouissement de tous & Cohésion sociale

⇔ **1 Volet Transversal** :

Préserver & Améliorer la santé des habitants

⇔ **1 Volet Support** :

Administration Exemplaire & Gouvernance Participative

⇔ Et **16 Axes Stratégiques** :

AXE 1 : Maîtriser la consommation d’énergie du territoire

AXE 2 : Vers une mobilité « *bas carbone* »

AXE 3 : Adaptation au changement climatique

AXE 4 : Urbanisation Raisonnable et Résiliente

AXE 5 : Le tourisme durable : au cœur de l’attractivité territoriale

AXE 6 : Promouvoir nos commerces de proximité & les circuits courts

AXE 7 : Territoire Innovant & Connecté – Vers le « *Smart & Green City* »

AXE 8 : Accompagner les acteurs économiques engagés & Fédérer autour des enjeux

⁵En cas de projet de territoire déjà existant, celui-ci sera à mettre en annexe 2 du contrat. La présente partie doit en constituer une synthèse.

AXE 9 : Développer une offre de service adaptée à tous les publics et tous les parcours

AXE 10 : Tous au sport : 3, 2, 1...Partez !

AXE 11 : Soutenir une éducation de qualité et encourager la « *curiosité culturelle* »

AXE 12 : Assurer la paix et la sécurité des populations

AXE 13 : Améliorer l'accès aux soins, en favorisant une offre diversifiée

AXE 14 : Préserver la santé des populations

AXE A.1 : Jouer un rôle de chef d'orchestre et d'animateur territorial de la transition écologique

AXE A.2 : Collectivité Exemplaire & Efficiente

Article 3 – Plan d'actions et mise en œuvre

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en un plan d'actions à conduire sur le territoire, figurant en annexe 4.

Ce plan d'actions détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et long termes.

Les premières actions de ce plan sont présentées sous forme de fiches actions en annexe 5, avec les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus. Ces annexes 4 et 5 seront modifiées au fur et à mesure de l'avancement du CRTE, et rassemblera les fiches-actions de l'ensemble des projets « mûrs ».

Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou opérations prêts à engager ou restant à préciser par champ d'intervention, selon leur degré de maturité. L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de plan État-Région (CPER) ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Chaque année, la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée. L'inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

3.1. Validation des projets

Les projets sont « mûrs » quand la maîtrise d'ouvrage est connue, qu'ils sont décrits au travers d'une fiche-action, et prêts à démarrer. S'agissant de leur statut, ils peuvent être de deux natures différentes :

– « en cours d'instruction » en vue de l'obtention d'un cofinancement de l'État suite à la transmission d'une fiche action,

– « validés » suite à l’obtention d’un cofinancement de l’État.

Les actions validées seront inscrites chaque année dans un avenant de financement (qui viendra enrichir l’annexe 5). Il détaillera la liste des projets et précisera le montant du soutien de l’État et de ses opérateurs (Banque des territoires, ADEME, Agence de l’Eau…) pour chacun d’entre eux.

3.2. Projets en amorçage

Des projets en amorçage seront listés au plan d’actions du contrat. Ces projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés à l’intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur rayonnement ou de leur effet d’entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie au contrat. Les « projets en cours d’instruction » ou les « projets en amorçage » feront l’objet d’une validation au fil de l’eau par le comité de pilotage.

Article 4 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l’aune desquels ces résultats seront évalués sont choisis en cohérence avec l’objectif recherché lors de la mise en œuvre de l’action.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d’évaluation sont repris en annexe 7. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi de l’annexe 7, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s’engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, de la DSIL « de droit commun », de la DETR, du FNADT, des guichets des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs de l’État mobilisés par l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

5.2. La Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts

En signant ce CRTE, la Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts assume le rôle d’animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire⁶. Elle porte la démarche et l’intègre dans ses politiques publiques.

⁶Reprendre les axes du CRTE mentionnés à l’article 2

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts s'engage à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont elle est maître d'ouvrage.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Sous l'égide de la préfecture du Val-d'Oise, l'État mobilise l'échelon local de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en constituant une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au sein de cette équipe, un agent de la Direction Départementale des Territoires (DDT) est désigné référent responsable du pilotage du CRTE. Il est l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets et de financement de ceux-ci. L'appui de l'État portera en particulier sur l'examen des cofinancements et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets. L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en :

- un appui en ingénierie et en expertise technique et juridique (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires),
- des subventions en fonctionnement et en investissement.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs dont l'ADEME, la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, le CEREMA, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), etc, sont portées en annexe 4 et 5.

Sous le pilotage de l'État, un ou des opérateurs publics désigneront dans leurs services un ou des référent·s pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.4 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- des crédits du plan France relance,
- des crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments,
- des crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le CRTE a vocation à être la déclinaison territoriale,
- des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et des communes (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).

La maquette synthétisera ainsi

- les crédits contractualisés (nouveaux engagements) et
- les crédits valorisés (rappel des engagements antérieurs et des dispositifs articulés mais non intégrés au CRTE).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée. Elle indiquera les montants demandés par l'EPCI. Les financements obtenus seront détaillés, actualisés et joints annuellement à l'avenant de financement (annexe 5).

Article 6 – Gouvernance du CRTE⁷

Les représentants de l'État et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Comité de suivi et de programmation

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant et par le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts ou son représentant. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;

⁷Cet article sur la gouvernance peut reprendre les orientations figurant au protocole d'initialisation signé le 1^{er} juillet 2021 ou bien s'inspirer des dispositions proposées ici.

Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le Comité technique ;

Décider d'éventuelles mesures correctrices.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle du plan d'actions en annexe 4. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'avenant de financement annuel en annexe 6, fixant la liste des opérations financées.

Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de l'EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre la mise en œuvre des projets ;

Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;

Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

Étudier les évolutions possibles et les propositions d'ajouts de projets ou le cas échéant d'actions prioritaires à soumettre au comité de suivi et de programmation.

S'agissant de l'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets, le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Schéma de Gouvernance territorial

A été élaboré dans le cadre du CRTE, un schéma de gouvernance territorial pour améliorer le suivi et la mise en œuvre des actions selon les axes et volets stratégiques définis. L'objectif est également d'améliorer la transversalité de l'action publique. Ce schéma est présenté dans l'annexe 3 présentant le projet de territoire et la stratégie locale en faveur de la transition écologique.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs figurant en annexe 4).

Il est tenu à jour par l'EPCI.

Article 8 – Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas un cadre figé mais évolutif.

Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de suivi et de programmation.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoins, après avis du comité de suivi et de programmation.

Article 11 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

LES SIGNATAIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique signé le 15 MARS 2022

Pour l'État,
Le préfet du Val d'Oise,
Délégué territorial de l'ANCT



Amaury de SAINT-QUENTIN

Pour la Communauté de Communes de la
Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,
Le Président,



Sébastien PONIATOWSKI

La présidente du Conseil Département du Val d'Oise



Marie-Christine CAVECCHI



Annexe 1 – Portrait de territoire, éléments de diagnostic

Annexe 1.1 – Portrait de territoire

La Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts, créée le 17 novembre 2003, regroupe aujourd’hui neuf communes : Béthemont-la-Forêt, Chauvry, L’Isle-Adam, Mériel, Méry-sur-Oise, Nerville-La-Forêt, Parmain, Presles et Villiers-Adam.

Le territoire communautaire d’une superficie de 75,90 km² pour 39 517 Habitants (Source Insee 2024) regroupe ainsi, d’une part, des communes du Val de l’Oise situées sur les rives de la rivière comme Parmain et L’Isle-Adam et, d’autre part, des communes « forestières » bordées par des forêts domaniales telles que Presles, Nerville-la-Forêt, Villiers-Adam, Chauvry, Béthemont-la-Forêt.

Les trois forêts auxquelles il est fait référence dans le nom de la structure sont :

- la forêt domaniale de L’Isle-Adam
- la forêt domaniale de Carnelle
- la forêt domaniale de Montmorency

Outre les forêts, le territoire communautaire s’étend sur d’autres sites naturels d’importance comme le Parc naturel régional du Vexin français et la Vallée de Chauvry récemment intégré le 18 janvier 2021 au Parc naturel régional Oise-Pays de France. La communauté de communes est ainsi à cheval entre le Vexin français et la partie forestière occidentale du Pays de France.

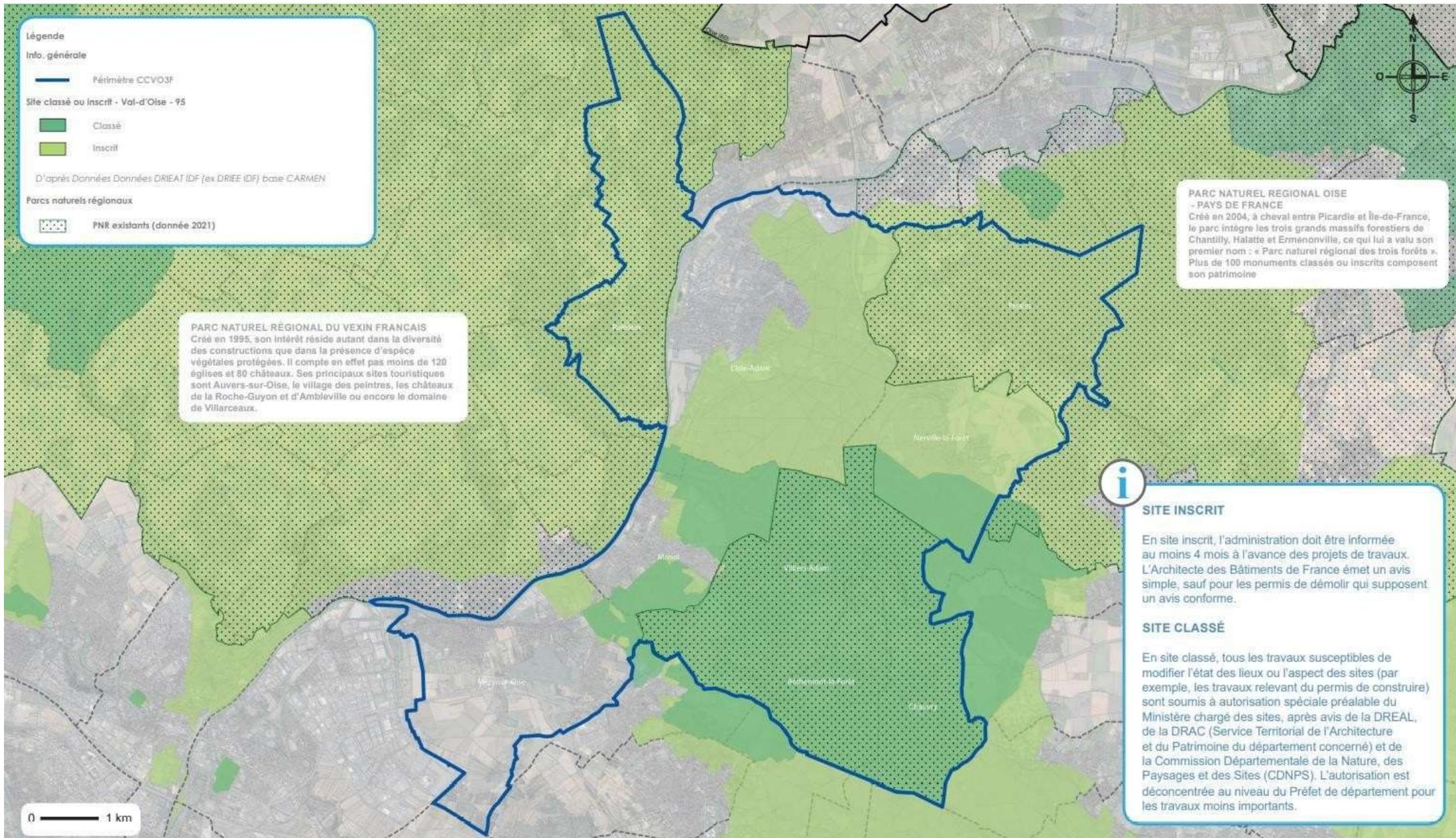
Ce riche patrimoine naturel (et culturel) a permis de labelliser le territoire « *Plus beaux détours de France : 9 villes entre rivière et Forêts* ».



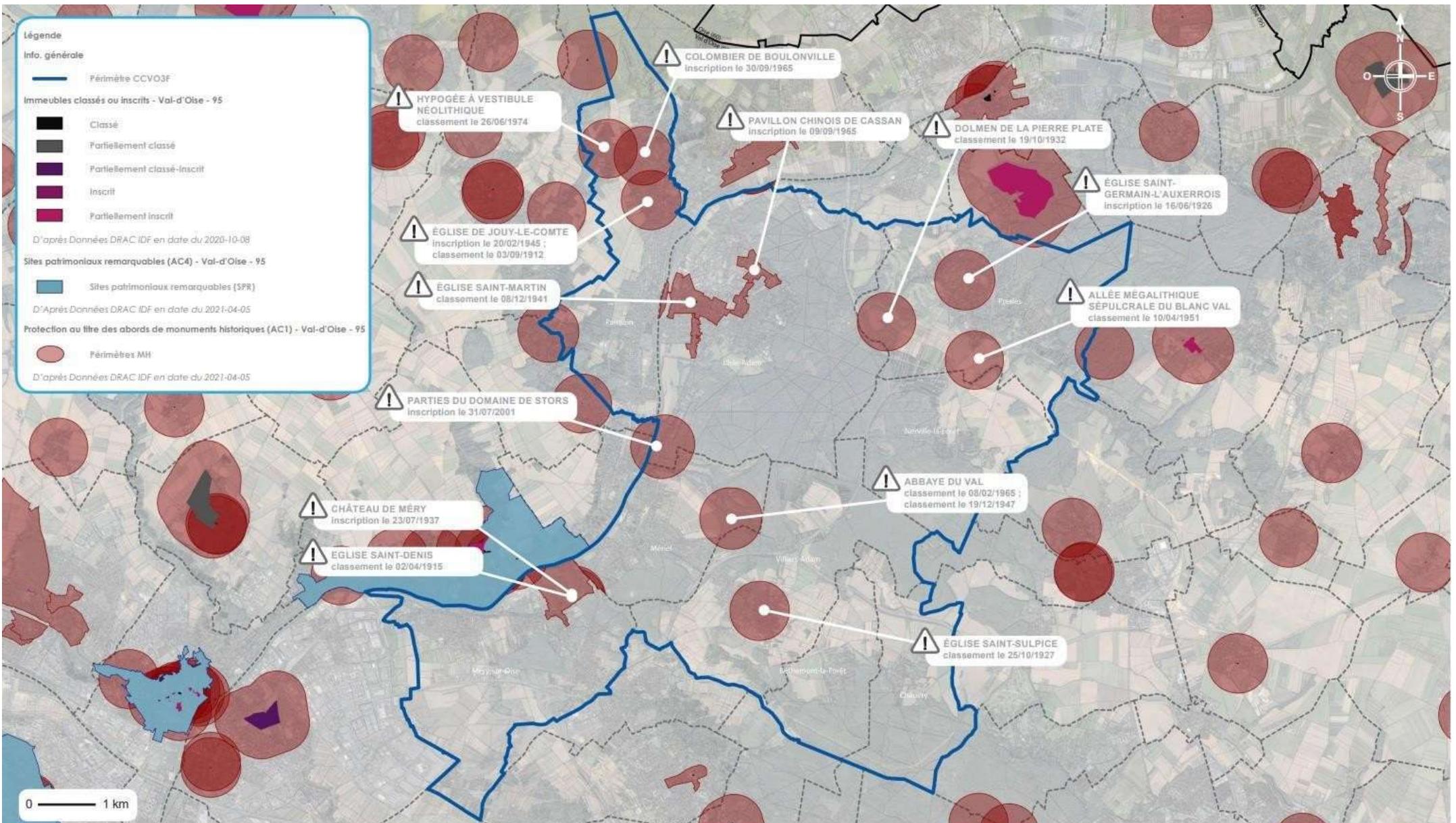
Un patrimoine historique et culturel riche



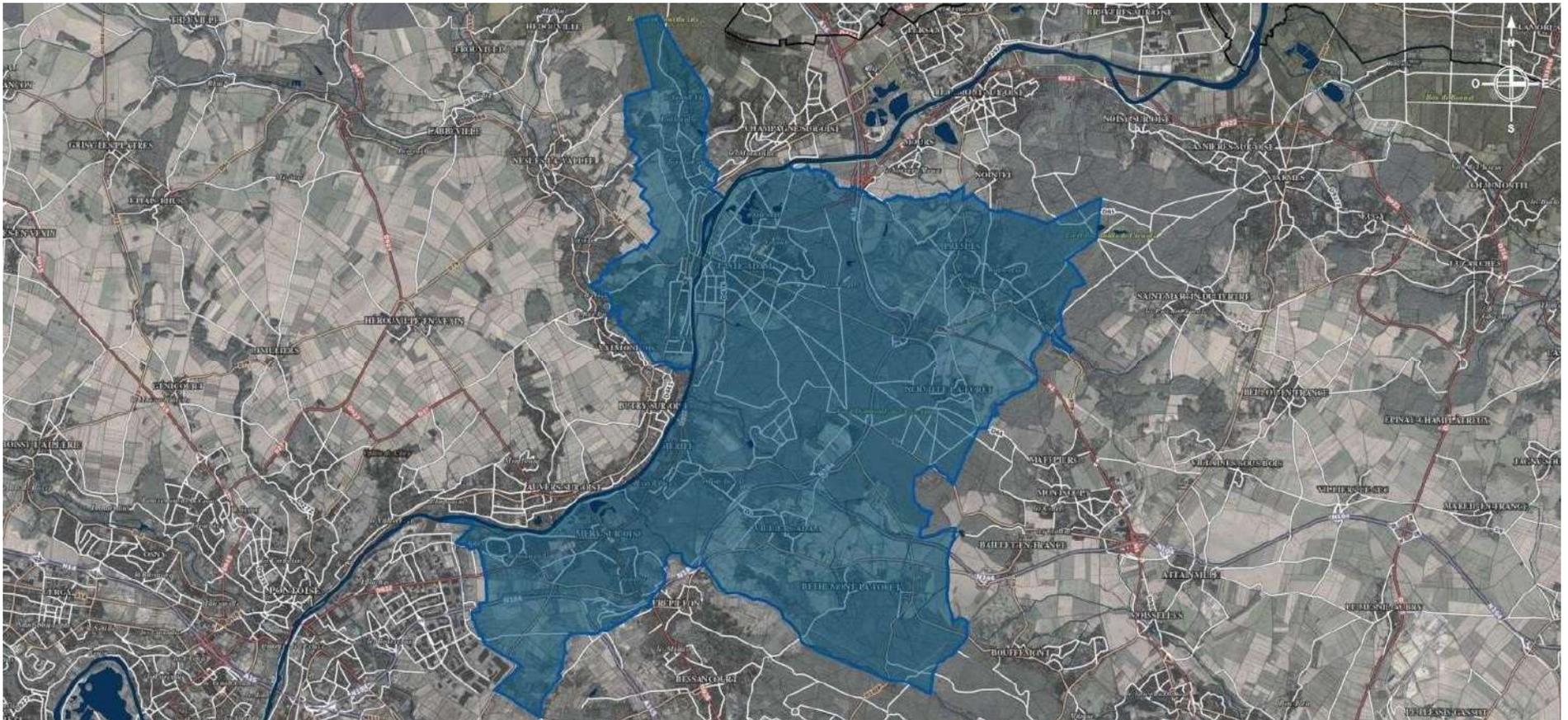
Un territoire partiellement couvert par 2 parcs naturels régionaux



Une multitude de monuments historiques



Un territoire structuré et polarisé par ses espaces naturels



Les communes les plus urbanisées bordent l'Oise, tandis que les communes les plus rurales se logent dans les forêts. La commune de Parmain est la seule de l'intercommunalité qui se situe sur la berge droite de l'Oise (sens amont/aval).

Présentation des communes du territoire

Béthemont-la-Forêt

Béthemont-la-Forêt est situé à 25 km de Paris, et domine la vallée de Chauvry entre forêt de l'Isle-Adam et forêt de Montmorency. Le village compte une population totale de 421 habitants en 2024.

Les habitants de Béthemont-la-Forêt, sont appelés les Béthemontois et les Béthemontoises.

La superficie de Béthemont-la-Forêt est de 379 hectares, Les paysages se décomposent en trois entités paysagères distinctes :

- Le grand massif forestier de Montmorency qui couvre le tiers de la surface communale et se compose principalement de châtaigniers. Le caractère surélevé du boisement permet des vues remarquables depuis la lisière sur les espaces agricoles, notamment à l'ouest du bourg ;
- Sur le reste de la commune, les espaces agricoles couvrent un quart du territoire et développent une alternance de buttes et petits vallons. Les cours d'eau et axes de ruissellements sculptent le relief.
- Le bourg, en habitat groupé, forme un motif paysager majeur au contact entre les deux précédentes entités paysagères, en lisière de la forêt de Montmorency, il s'intègre agréablement aux paysages ; en position de balcon sur les espaces agricoles situés en contrebas. Le bourg dégage des vues remarquables.

Malgré sa proximité avec l'agglomération parisienne, le village a résisté à la pression urbaine et Béthemont-la-Forêt a conservé un caractère rural. Le nom de la commune provient probablement de l'anthroponyme germanique Betto et du latin mons, montagne. Béthemont-la-Forêt serait apparu au XIIe siècle. À l'écart du chemin de fer, le village reste déterminé par l'agriculture. Le village fut un centre d'activités à l'âge de pierre, lieu de fabrication d'outils en grès.

La ferme de Montanglan, rattachée à un château aujourd'hui disparu en 1793, est d'origine féodale. L'agriculture reste, avec l'exploitation du bois, l'activité économique dominante jusqu'au début du XXe siècle.

Par la qualité de ses paysages, la commune de Béthemont-la-Forêt a été inscrite en 1994 dans le site classé de la vallée de Chauvry. Au début de l'année 2021, la commune de Béthemont-la-Forêt a intégré le PNR Oise Pays de France.

Pour découvrir la richesse des éléments patrimoniaux du village, il vous est possible de pratiquer la randonnée en empruntant le « Sentier des Lisières » de la forêt de Montmorency qui est un itinéraire de près de 30 kilomètres situé en périphérie de ce massif ou emprunter l'itinéraire de randonnée proposé par le PNR Oise Pays de France « de Villiers Adam à Béthemont ».

Au travers de votre promenade, vous pourrez découvrir entre autre les plus anciens châtaigniers de la forêt, enracinés depuis 400 ans au bout de la rue de la Forge ou encore l'abreuvoir Lave-Sabots labélisé Patrimoine d'intérêt régional, à l'angle des rues de la Vieille France et des Petits Pavés.

Présentation des communes du territoire

Chauvry

Chauvry est un petit village français situé dans le département du Val-d'Oise et la région d'Île-de-France. Ses habitants sont appelés les Chauvriots et les Chauvriotes.

Elle est voisine du parc naturel régional du Vexin français.

Le village a su conserver un caractère rural, illustré par la présence d'une ferme productrice de fromages de chèvre primés.

Chauvry bénéficie d'un environnement privilégié : bordée par la forêt de Montmorency, elle surplombe la vallée qui porte son nom et qui est «classée » compte tenu de son authenticité.

Les rues de la commune sont ornées de fleurs grimpantes et colorées, conférant ainsi un caractère champêtre à Chauvry.

La commune impliquée dans une démarche de développement durable organise régulièrement des nettoyages de printemps, journées de propreté sur ses sentiers avec les habitants.

La Fête du Village avec feu d'artifice et banquet est organisée tous les ans au mois de juin, ainsi qu'une fête de la campagne à la ferme et un marché artisanal. En fin d'année, un repas est offert aux aînés. Une fois par mois, un Café-Thé est organisé avec jeux de société pour les aînés.

Une école avec cantine accueille les enfants des classes maternelles et élémentaires le cycle 2 (CP, CE1, CE2). Le cycle 3 (CM1 et CM2) se poursuit à l'école de Béthemont-la-Forêt. La salle des fêtes accueille tous les jours de la semaine, les enfants sur les temps périscolaires.

Terrain de tennis et de pétanque jouxtent la salle des fêtes qui est louée pour des événements familiaux les week-ends.

La commune à 152 mètres d'altitude s'étend sur 5 km² et compte 301 habitants en 2024.

Elle est équipée de la fibre et de caméras de vidéosurveillance.

Présentation des communes du territoire

L'Isle-Adam

Reconnue comme un « paradis terrestre » par Balzac et plus récemment de « ville la plus agréable » de France, L'Isle-Adam est niché entre une magnifique forêt domaniale et la rive gauche de l'Oise.

Les bois, parcs dont celui de son célèbre Pavillon chinois et zones naturelles occupent plus des deux tiers de la surface communale de 1 584 hectares.

Historiquement, la ville a été le fief puis le lieu de villégiature de certaines des plus grandes familles de la haute noblesse française avant de devenir au XIXe siècle une ville bourgeoise attirant les habitants de Paris et de nombreux artistes, en particulier sur le site de La Plage, plus grande plage fluviale de France admirée pour ses cabines de style Deauville.

Ses 12 029 habitants revendiquent une véritable qualité de vie et contribuent au dynamisme de la ville au travers d'un tissu associatif très riche dans de nombreux domaines : art & culture, environnement, social, sport, ...

Ville active et sportive, L'Isle-Adam présente une offre complète et diversifiée permettant à tous les âges de pouvoir pratiquer un grand nombre de disciplines grâce aux équipements modernes et hauts de gamme : stade, centre sportif, piscine intercommunale, ... Labellisée « Terre des Jeux », elle aura le privilège d'accueillir une équipe étrangère pour sa préparation en escrime lors des prochains Jeux Olympiques de Paris 2024.

La vie culturelle adamoise est intense grâce à ses expositions de grande qualité au Musée d'Art et d'Histoire Louis Senlecq labellisé Musée de France, au Château Conti, ses spectacles variés à la Scène Adamoise, ses rencontres littéraires et artistiques à la Bibliothèque Georges Duhamel et à l'Espace culturel Michel Poniowski. Elle héberge l'Office de Tourisme communautaire qui met en lumière la richesse du patrimoine local.

Le dynamisme de la ville se manifeste également au travers de ses commerces, ses nombreux restaurants, son cinéma, et son incontournable marché, élu Plus beau marché d'Île-de-France en 2021.

Récemment, un nouveau quartier, Port L'Isle-Adam, proche d'une zone de biodiversité pédagogique de 12 hectares permet aux bateaux de plaisance d'accoster dans un cadre privilégié. Les qualités des infrastructures adamoises, de son offre touristique, de son patrimoine architectural et naturel sont reconnus par l'obtention du label Station de tourisme et celui des « Plus Beaux Détours de France ».

Présentation des communes du territoire

Mériel

Mériel est une commune de 5 268 habitants offrant un cadre de vie exceptionnel, bordée par le bois des Garennes, la forêt domaniale de L'Isle-Adam et les berges de l'Oise. Elle s'étend sur 531 hectares dont plus de 200 hectares de bois.

Longtemps commune rurale, depuis une trentaine d'années Mériel s'est urbanisée pour devenir une petite ville résidentielle avec un centre-ville bien achalandé.

Elle dispose d'un fort tissu associatif et de nombreuses infrastructures parmi lesquelles une gare (ligne H), quatre écoles maternelles et élémentaires, un collège, deux gymnases, un accueil de loisirs sans hébergement, une crèche, un bâtiment multi-associations, des terrains de tennis couverts et extérieurs, un city-stade, un terrain de football, une médiathèque et un complexe culturel, l'Espace Rive Gauche, composé de salles d'activités et d'une salle de spectacles de 305 places.

Commune d'enfance de Jean Gabin, elle possède un musée dédié à l'acteur où sont réunis un grand nombre d'effets personnels, de livres et de costumes des tournages de films.

Présentation des communes du territoire

Méry-sur-Oise

La commune de Méry-sur-Oise se situe dans le département du Val d'Oise, à une vingtaine de kilomètre au nord-ouest de Paris.

Implantée sur les bords de l'Oise, en bordure du Parc Naturel Régional du Vexin, Méry-sur-Oise se trouve à l'extrême limite de la grande couronne urbanisée de la région parisienne.

C'est une commune de près de 10 117 habitants, où la douceur de la vie à la campagne flirte avec l'activité trépidante de la capitale toute proche.

Ville active à la vie commerçante et économique dynamique, mais aussi ville à taille humaine où il fait bon vivre, Méry-sur-Oise s'est forgée, au fil du temps, une identité propre qu'elle transmettra, avec son patrimoine, aux générations futures.

La ville de Méry-sur-Oise dépend du canton de Saint-Ouen l'Aumône d'une superficie de 1 120 hectares, elle accueille plus de 40 communes de proximité, 1 marché, 5 groupes scolaires et un collège et près de 80 associations.

Présentation des communes du territoire

Nerville-la-Forêt

Le village de Nerville-la-Forêt se situe à l'orée du massif forestier de la Forêt domaniale de l'Isle Adam, s'étalant entre 118 m et 194 m d'altitude. Construit en belvédère, dominant la Vallée de l'Oise jusqu'au plateau du Thelle (60), il compte actuellement 772 habitants.

L'évolution de l'urbanisme à Nerville-la-Forêt est caractérisée par le maintien du caractère rural du village. On y trouve beaucoup de maisons anciennes, souvent bien rénovées. Par ailleurs, un habitat divers s'est inséré dans les rares espaces encore libres.

À l'origine, le village de Nerville-la-Forêt était dénommé : « Nigra Villa », c'est-à-dire « Noir Domaine » en latin, en raison sans doute de l'activité des charbonniers qui approvisionnaient les ateliers de fabrication du plâtre, à partir du gypse extrait de carrières creusées en forêt de l'Isle Adam. Par la suite, le village prend nom de Nerviller, puis de Nerville, en 1698 et enfin Nerville la Forêt en 1950.

Au début du XIXe siècle, la proximité de l'Isle Adam, le charme de sa forêt, le calme et la beauté du site font de Nerville un lieu remarqué par Honoré de Balzac. Dans plusieurs de ses œuvres « Splendeurs et misères des courtisanes », « Un début dans la vie » il y fait référence.

Nerville, ancien hameau de Presles est érigé en commune le 9 septembre 1863.

Pendant la seconde guerre mondiale, le terrain et la proximité des grands massifs forestiers sont favorables aux mouvements de résistance et Nerville abrite une imprimerie clandestine du maquis de Seine et Oise. Une opération de « ratissage » est organisée par les nazis dans le village le 15 août 1944. 5 personnes dont le Maire seront fusillées le lendemain au lieu-dit « Les Quatre Chênes », en forêt de Montmorency, à Domont.

Jusqu'en 1995, Nerville-la-Forêt a conservé une activité commerciale et a connu une notoriété grâce à l'Auberge du chansonnier Brancato devenue par la suite le restaurant « Les Quatre Saisons ». Des personnalités comme Dalida, Charles Aznavour, Thierry Le Luron, ou encore Philippe Lavil ont ainsi fréquenté assidûment le village pendant plusieurs années.

Présentation des communes du territoire

Parmain

Parmain est une ville francilienne du Val d'Oise, située à trente kilomètres à vol d'oiseau au nord de Paris.

La commune, au caractère essentiellement résidentiel est, d'un côté, bordée par la rive droite l'Oise et de l'autre côté par un coteau donnant sur le Vexin français. Les Parminois sont au nombre de 5 723.

Parmain fait partie du Parc Naturel Régional du Vexin Français, la commune s'étend sur une superficie de 948 hectares.

La ville comporte des commerces, principalement situés au Centre commercial Les Arcades et au centre-ville rue Guichard. Un marché se tient chaque samedi matin, place de la mairie.

Une maison médicale et paramédicale, rue Raymond Poincaré, accueille les patients. La gare de Parmain située au centre-ville dessert les villes de Pontoise et de Paris.

La ville dispose de deux accueils de loisirs, de quatre écoles, d'un collège, de nombreuses installations sportives et d'une salle d'exposition.

Une voie verte traverse Parmain, elle donne accès aux différents sentiers de randonnée et de VTT pour profiter d'un environnement boisé, de belles promenades aux bords de l'Oise et de visites aux sites remarquables : l'église de Jouy-le-Comte (XIIème siècle), le lavoir (XIXème et XXème siècle), le colombier (XVIIème siècle), l'hôtel de ville (1828) et sa fontaine (XIXème siècle), et bien d'autres choses encore...

Présentation des communes du territoire

Presles

Située dans le vallon du Rû de Presles, à flanc de coteau entre les forêts de Carnelle et de L'Isle Adam, à proximité de la forêt de Montmorency, le territoire communal de Presles de 972 hectares, se trouve compris dans le périmètre du site inscrit des Trois Forêts.

La population de Presles est actuellement de 4 018 habitants dont l'évolution traduit à la fois :

- Un rajeunissement de ses habitants dû à l'attractivité de la commune qui offre un site et des services de qualité,
- Une « urbanisation douce », sans densification ni construction d'immeubles importants. Une évolution raisonnable mise en œuvre par la Municipalité depuis de nombreuses années qui souhaite ainsi maintenir et développer une bonne qualité de vie à 30 kms de Paris.

Une promenade à travers son territoire permet de découvrir quelques sites remarquables tels que les monuments mégalithiques (le coffre de Bellevue, l'Allée couverte de la Pierre Plate et celle du Blanc Val), les châteaux de Courcelles et de Bellevue, les fermes Seigneuriale, du Val Pendant et l'ancienne ferme de La Cave, les Moulins du Pré et de la Ville. Sans oublier l'église Saint Germain l'Auxerrois, construite à partir du XII^e siècle et qui fait l'objet actuellement, d'une réhabilitation complète de ses façades externes et internes.

Deux projets importants vont impacter sensiblement la ville de Presles :

- L'ouverture sur son territoire, au printemps 2019, d'un hôtel de quatre étoiles de 68 chambres, sous enseigne du Groupe ACCOR avec restaurant, salles de séminaire et SPA,
- L'aménagement de la place du Général Leclerc (place de la gare) avec la construction d'un nouvel espace culturel, d'une maison médicale et d'une trentaine de logements. La Municipalité souhaite ainsi transformer ce lieu de passage en un lieu de rencontre, de détente et de convivialité, entre le centre historique de Presles et le quartier de Courcelles dont les habitations sont majoritairement plus récentes.

Présentation des communes du territoire

Villiers-Adam

Villiers-Adam est une commune de 868 habitants, située entre les vallées classées de Chauvry et les massifs forestiers de l'Isle-Adam et de Montmorency.

Elle couvre une superficie de 9,82 km², ce qui lui procure une densité de population de 88 hab/km² très en deçà des autres communes de la CCVO3F.

Situé au sommet d'une butte naturelle qui domine les vallées environnantes, le site garde des traces d'une occupation humaine très ancienne comme l'attestent les très nombreux restes néolithiques retrouvés sur le territoire de la commune.

Important village rural jusqu'à la révolution, Villiers Adam se voit doté dès le XIII^e siècle d'une belle église en pierre qui fait l'objet d'une importante restructuration au XVI^e siècle et qui forme aujourd'hui encore un très bel exemple d'édifice religieux rural de style renaissance.

Au XIX^e siècle, l'arrivée du chemin de fer dans la vallée de l'Oise ralentit le développement du village au profit des autres communes mieux desservies comme Méry et Mériel.

Le village garde de nombreuses traces de cette époque : la monumentale mairie-école (1897) et de nombreuses maisons de style « à colombage » alors très en vogue.

Quelques célébrités ont habité le village : Benjamin Godard - célèbre musicien de la fin du XIX^e siècle, Aristide Quillet – grand éditorialiste parisien des années 1920 et fondateur des Dernières nouvelles d'Alsace, ou plus récemment le peintre Corneille.

Aujourd'hui la commune est fière de son histoire et son patrimoine comme en témoignent plusieurs associations dynamiques qui œuvrent pour la préservation des bâtiments communs (Eglise, Lavoir...).

Elle a fait le choix de privilégier un mode de vie semi-rural à proximité des grands centres urbains du Val d'Oise. Cet engagement au profit du maintien d'une certaine ruralité a permis à Villiers-Adam de se voir proposer d'adhérer au Parc Naturel Régional « Oise Pays de France », qu'elle a rejoint avec enthousiasme début 2021 pour former la porte d'entrée sud-ouest du PNR.

HISTORIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Créé en 2003, la CCVO3F est une communauté de communes qui regroupe à ce jour les neuf communes suivantes pour une population totale d'environ 40.000 habitants : Béthemont-la-Forêt, Chauvry, L'Isle-Adam, Mériel, Méry-sur-Oise, Nerville-La-Forêt, Parmain, Presles et Villiers-Adam.

Au 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de coopération intercommunale, a franchi une étape de son histoire en s'agrandissant et en accueillant les communes de Mériel et Méry-sur-Oise.

Enfin le 1^{er} janvier 2021, la CCVO3F a décidé d'opter pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), faisant ainsi le choix d'une intégration plus importante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts est administrée par un organe délibérant, le conseil communautaire, composé de 41 délégués élus lors des élections municipales 2020 et pour 6 ans.

Le Conseil Communautaire est placé sous l'autorité du Président, Monsieur Sébastien PONIATOWSKI.

Les commissions intercommunales

Elles sont constituées d'un Vice-Président et de Conseillers Communautaires qui se sont identifiés comme membre de la commission. Elles représentent les champs d'action de notre Communauté de communes.

Elles se réunissent pour la mise en place, l'avancée, le suivi d'un projet et autant de fois que le Président de la commission le souhaite pour informer ses membres de l'actualité du champ de compétence :

Commission de l'Environnement et du Cadre de vie
Commission du Développement Economique
Commission du Tourisme et de la Culture
Commission du Numérique et de la Sécurité
Commission de la Mutualisation des Services et du Matériel
Commission de la Communication et des Animations
Commission des Finances

Béthemont-la-Forêt : 1 délégué

Chauvry : 1 délégué

L'Isle-Adam : 12 délégués

Mériel : 5 délégués

Méry-sur-Oise : 10 délégués

Nerville-la-Forêt : 1 délégué

Parmain : 6 délégués

Presles : 4 délégués

Villiers-Adam : 1 délégué

LES COMPETENCES DE LA COLLECTIVITE

Compétences obligatoires

-Aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire : schéma directeur des mobilités douces et écologiques

-Actions de développement économique : développement/création de zones d'activités, office de tourisme intercommunal, convention avec Val d'Oise Tourisme, création de circuits vélo touristiques, soutien au commerce de proximité (Shoop city), convention avec Initiative 95 (Agence de développement et d'attractivité des territoires du Val d'Oise), convention avec la CEEVO (Comité d'expansion économique du Val d'Oise)

-Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

-Collecte et traitement des déchets (TRI OR et TRI ACTION)

-Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI

(Syndicat mixte du bassin de l'Oise ou SMBO, Entente Oise-Aisne, Syndicat Intégré assainissement et rivière de la région d'Enghien les Bains ou SIARE et Syndicat intercommunal de la vallée du Ru de Presles)

Compétences optionnelles

-Actions d'intérêt communautaire de protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie : Plan Climat Air Energie Territorial ou PCAET, soutien au classement en forêt de protection du massif de Montmorency, actions de sensibilisation en matière d'environnement (fête de la campagne, forum de la rénovation énergétique en copropriété), actions de traitement des graffitis, élimination des déchets non ménagers portant atteinte à l'environnement, création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou IRVE (SI-GEIF), destruction des nids de frelons asiatiques, tenue de permanences physiques sur la rénovation énergétique des bâtiments (programme Val d'Oise Rénov)

-Actions d'intérêt communautaire en matière de politique du logement et du cadre de vie : programme local de l'habitat, conférence intercommunale du logement, création du service intercommunal d'accueil et d'information des demandeurs de logement social

-Action sociale d'intérêt communautaire : service du transport à la demande, relais petite enfance intercommunal (IFAC), lieu d'accueil enfants parents (IFAC), organisation de manifestations familiales (Fête des jeux en bois tous les 2 ans, Run and Bike tous les 2 ans, cinéma de plein air tous les étés)

-Action politique de la ville

Compétences facultatives

-en matière de sécurité : déploiement et maintenance de la vidéosurveillance

-**en matière de sécurité civile** : établissement du plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

-**fourrière animale** : adhésion au Syndicat MGFAVO (Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise)

-**soutien et développement de l'activité de l'harmonie intercommunale**

-**en matière d'aménagement numérique** : adhésion au SMOVON (Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique) pour le déploiement du haut débit

Autres actions :

-**mutualisation** : service intercommunal de l'instruction des autorisations du droit des sols, service intercommunal de mise à disposition de matériels de fêtes et cérémonies, groupements de commandes, maintenance des alarmes et télésurveillance des bâtiments communaux

-**fonds de concours** : pour les projets de voirie, de sécurité et/ou d'accessibilité, de mobilité (réservé aux villages) et pour les aménagements des berges de l'Oise

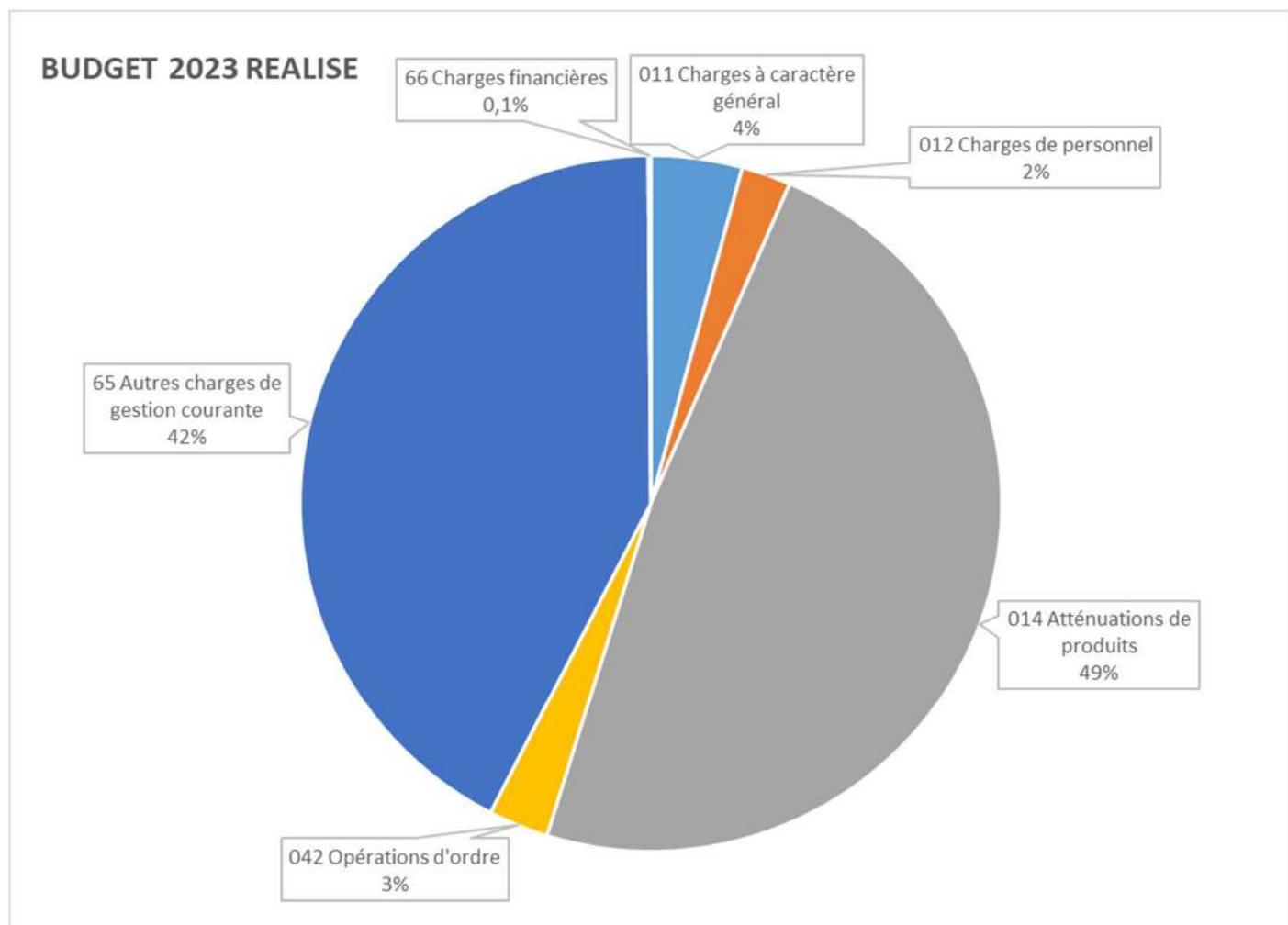
BUDGET DE LA COLLECTIVITE

Le Budget de la Collectivité

Le Budget de l'EPCI réalisé en 2023 est de **478 596€** en investissement, et **15 243 900€** en fonctionnement.

Cette capacité financière nécessite une gestion budgétaire rigoureuse pour optimiser les dépenses publiques et les recettes perçues, et permettre à la collectivité de porter des projets importants.

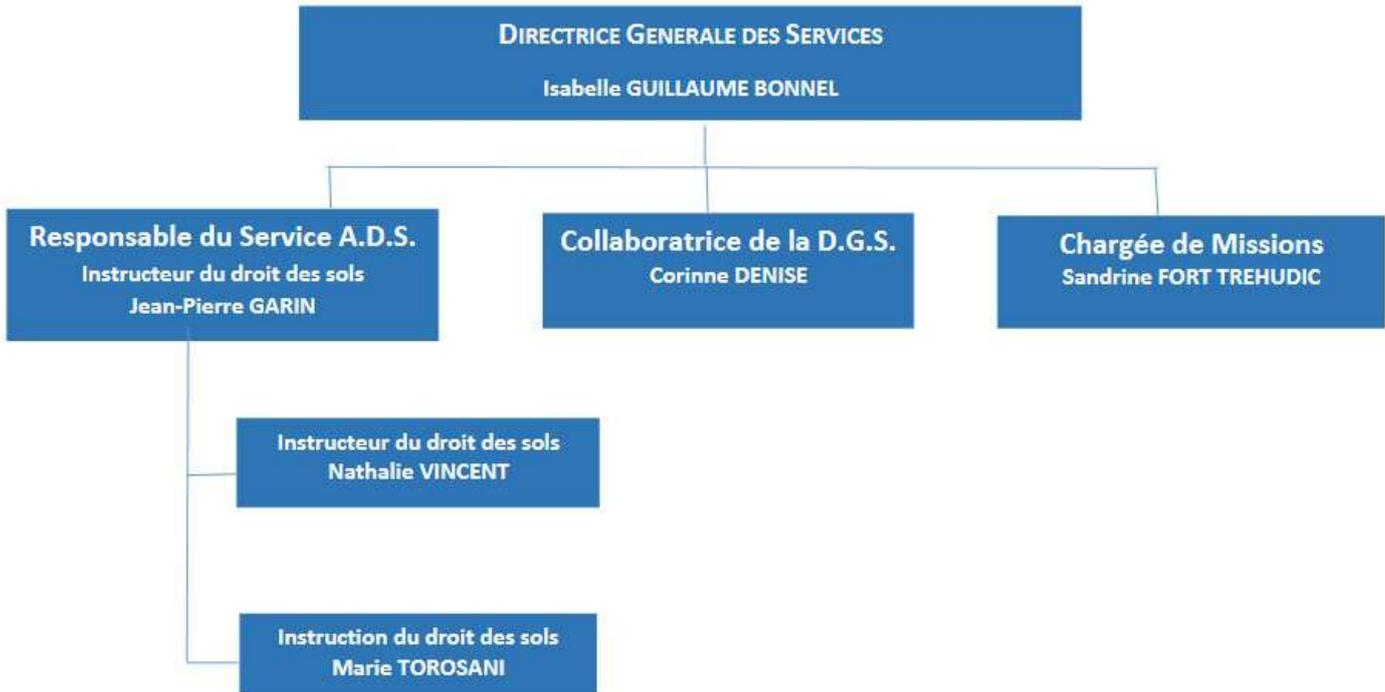
La répartition du budget de fonctionnement est présentée sur le graphique ci-dessous :



Il faut noter que la moitié du budget fonctionnement est dépensé en « Atténuations de produits » (chapitre 014), ce qui correspond en détails aux dépenses suivantes :

- FNGIR à 1 933 502€
- Fonds de péréquation à 1 242 402€
- Attributions de compensation à 4 130 473€

ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITE



Au 1^{er} janvier 2024, la collectivité est composée de 6 agents :

- Une Directrice Générale des Services
- Une Chargée de mission Habitat Environnement
- 3 Instructeurs du Droit des sols
- 1 Assistante administrative & financière

Courant 2024, sont prévus l'intégration d'une gestionnaire du matériel de prêt (à temps partiel) et un 4^{ème} instructeur de droit des sols.

Annexe 1.2 – Diagnostic de territoire ou matrice AFOM

ATOUPS	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> -Un territoire plutôt préservé par la pollution atmosphérique, sauf au niveau des grands axes routiers le traversant -Des centres villes dynamiques où sont préservés et valorisés les commerces de proximités (dans les plus grandes communes) -Une artificialisation des sols relative sur le territoire et une stratégie de préservation et de développement des stocks carbonés (2PNR couvrent 5 communes) - Un territoire attractif pour les ménages où il fait « bon vivre » et avec l'accès à de nombreux services -Mixité sociale du territoire (Proportion CSP) -Des espaces verts forestiers au nombre de 3 	<ul style="list-style-type: none"> -Un patrimoine historique, culturel et naturel à valoriser. -Des atouts pour développer la pratique du sport en plein air sur le territoire -Un territoire adapté pour développer les mobilités douces -Un territoire qui souhaite se développer tout en préservant ses espaces -Un territoire qui souhaite gagner en visibilité et être attractif, notamment sur le tourisme durable et l'offre culturelle -De nombreux financements et appuis techniques à mobiliser -La création de la forêt de Maubuisson
FAIBLESSES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> -Manque de connaissances et de partenariats sur certains sujets, notamment en développement économique -Manque de connaissances sur les acteurs locaux mobilisables -Manque de ressources humaines internes à la collectivité -Une faible offre d'emploi, et de ZAE pour accueillir des projets. -Peu de projets liés à l'Economie Sociale et Solidaire et à la réinsertion sociale et professionnelle -Absence de friche à recycler pour accueillir la construction de logements sans artificialiser -Un cout de l'immobilier et du foncier élevé 	<ul style="list-style-type: none"> -L'efficacité énergétique du patrimoine public et privé est faible (Étiquette F en moyenne sur le territoire) -Un fort risque d'accroissement des ménages, en situation de précarité énergétique sur le territoire, estimé à 14.60% en 2024. -Un bassin d'emploi avec le taux d'emploi le plus faible au niveau francilien, d'où des difficultés pour diminuer la part modale des déplacements domicile-travail. -Risques environnementaux et sanitaires liés aux grands enjeux de la transition écologique (Changement climatique, raréfaction des ressources, perte accéléré de la biodiversité) -Projet MAGEO

Annexe 2 – Projet de territoire

-Extrait de la Délibération du 10 décembre 2021-

PROJET DE TERRITOIRE

Mandature 2020-2026

1. Présentation de la Communauté de Communes de la Vallée de L'Oise et des Trois Forêts

1.1 Historique

Créée en 2003, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) est une communauté de communes qui regroupe à ce jour les neuf communes suivantes pour une population totale d'environ 40.000 habitants : Béthemont-la-Forêt, Chauvry, L'Isle-Adam, Mériel, Méry-sur-Oise, Nerville-La-Forêt, Parmain, Presles et Villiers-Adam.

La CCVO3F est dotée de compétences en plusieurs domaines, obligatoires ou optionnels, étant précisé qu'en l'état actuel de ses compétences, la CCVO3F est conçue comme une structure légère et efficace, évitant les doublons et charges inutiles, respectueuse de l'identité et de l'autonomie de chacune des communes.

Depuis sa création, la CCVO3F a souhaité être à la fois une intercommunalité de projet et une intercommunalité de moyens, se donnant par exemple la possibilité d'acquérir du matériel dont l'usage pouvait être partagé par ses membres, et visant, dans le cadre de plusieurs de ses compétences, à la coordination ou à l'amélioration de la coordination des moyens communaux. De fait dès l'origine un nombre croissant d'initiatives ont été prises en matière de mutualisation entre la CCVO3F et ses communes membres.

Au 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de coopération intercommunale, a franchi une nouvelle étape de son histoire en s'agrandissant et en accueillant les communes de Mériel et Méry-sur-Oise.

Enfin le 1^{er} janvier 2021, la CCVO3F a décidé d'opter pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), faisant ainsi le choix d'une intégration plus importante.

1.2 Les compétences

La CCVO3F est aujourd'hui dotée des compétences suivantes, à la fois obligatoires et optionnelles :

- L'aménagement de l'espace et le déploiement des mobilités douces et écologiques
Mise en place d'un schéma directeur des circulations douces
Prise en charge de la compétence IRVE (infrastructure de recharge pour véhicules électriques)
- Le développement économique
Développement de la zone d'activités de Méry-sur-Oise
Participation aux fonds de résilience régionaux
- La protection de l'environnement
Elaboration et le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial
Lutte contre les dépôts sauvages, les graffitis et les nids de frelons asiatiques
Participation au programme Val d'Oise Renov

- La gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
Participation au SMBO, à l'Entente Oise-Aisne, au SIARE et au Syndicat du ru de Presles
- Le tourisme et la culture
Gestion de l'office de tourisme inter-communal Création de trois circuits vélo touristiques
- La politique de l'habitat
Mise en place du Plan local de l'habitat et la création de la CIA et de la CIL
- La gestion des déchets
Participation aux syndicats Tri-or et Tri-action
- Le déploiement des télécommunications à haut débit géré
Participation au syndicat SMOVON et contribution au financement de la fibre
- La sécurité
Déploiement et maintenance de la vidéoprotection.

1.3 Les actions de mutualisation

La CCVO3F déploie également des efforts pour mettre en œuvre une politique de mutualisation de ses charges, dans un souci de coopération, de solidarité et de saine et de bonne gestion, en particulier dans les domaines suivants :

- Mise en commun de matériel,
- Versement d'un fonds de concours aux communes,
- Prise en charge du fonds de péréquation intercommunal (FPIC) des communes,
- Groupement de commandes et d'achats notamment en matière d'alarmes anti-intrusion, de téléphonie, de photocopieurs et de fournitures,
- Gestion du service d'instruction du droit des sols.

2. Les objectifs généraux

Poursuivre notre politique de mutualisation en faisant mieux et plus efficacement ensemble que seuls, parfaire notre intercommunalité sans défaire nos communes.

Protéger notre environnement et notre cadre de vie, c'est-à-dire protéger nos espaces naturels et notre biodiversité, mais aussi préserver et entretenir le patrimoine architectural de nos communes.

Promouvoir le développement économique de notre territoire. Cela veut dire aider nos entreprises et nos commerces de proximité afin de développer notre territoire et animer nos centres-villes.

Rendre notre territoire toujours plus attractif en poursuivant une politique touristique et culturelle ambitieuse, qui sache mettre en valeur notre territoire, ses atouts, ses rivières, ses forêts, sa vallée, ses infrastructures, ses monuments, qui nous permette également d’imaginer le tourisme de demain, en nous appuyant sur notre office de tourisme intercommunal.

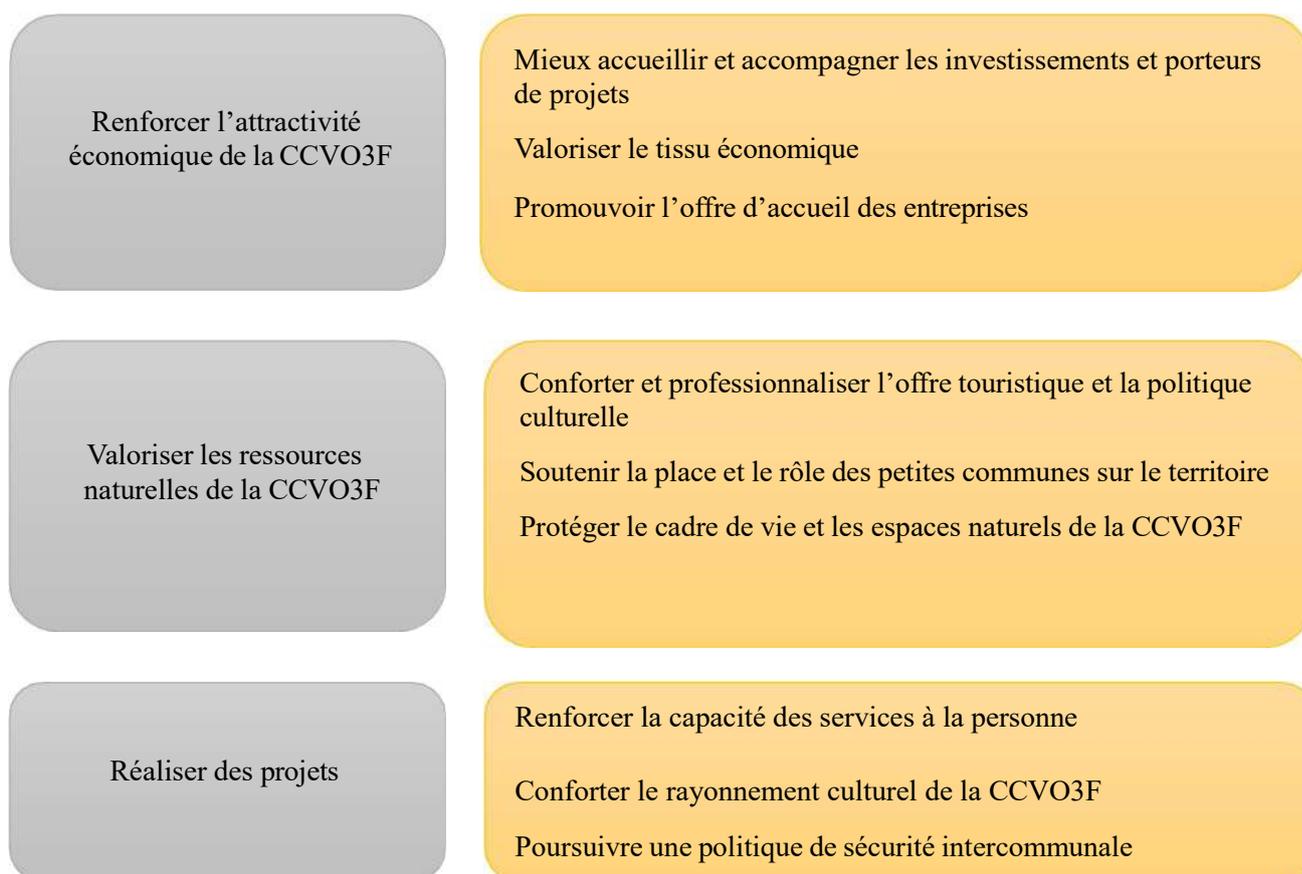
Protéger notre territoire et ses habitants en rendant nos villes plus sûres et modernes, notamment grâce à des politiques politique de sécurité et de numérique ambitieuses.

Construire notre identité, en donnant aux actions de la CCVO3F une visibilité et parachever ainsi son identité tout en continuant à soutenir et à développer nos animations intercommunales.

Gérer rigoureusement nos finances, en alignant nos dépenses sur nos recettes, en limitant aussi nos dépenses de fonctionnement et en augmentant notre capacité d’investissement.

3. Les axes de développement

Axe 1 : Être reconnu comme un territoire dynamique et innovant



Axe 2 : Réaliser des projets fédérateurs

Conforter le dynamisme

Qualifier l'offre de logement (PLH)

Mettre en place une politique environnementale ambitieuse

Renforcer les compétences existantes

Qualifier l'offre des services
au public

Renforcer l'offre à la petite enfance

Améliorer le fonctionnement de nos bibliothèques/médiathèques

Offrir de nouveaux services

Axe 3 : Faire vivre le projet de territoire dans le respect des identités communales

Adapter la coopération
intercommunale

Renforcer la mutualisation entre les communes

Améliorer les outils de communication

Soutenir les animations intercommunales

Protéger le patrimoine communal

Conforter les communes dans
leur action de proximité

Développer et faciliter les mobilités

Soutenir les projets d'investissements des communes

4. Les actions envisagées

Axe 1 :

Création d'une zone économique sur la commune de Méry-sur-Oise :

- Accueil des entreprises,
- Renforcement des partenariats pour anticiper et répondre aux besoins des entreprises,
- Communication sur les atouts du tissu économique de la CCVO3F pour accueillir de nouvelles activités
- Valorisation des zones d'activités du territoire

Aménagement des circuits vélo tourisme,

Création d'un festival culturel sur le territoire,

Développement du tourisme fluvial et du tourisme culturel,

Réflexion autour de l'organisation d'un évènement sportif (course, trail...),

Suivi du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Réflexion à engager autour de la mise en place d'un CSU intercommunal et d'une deuxième phase de déploiement de la vidéoprotection,

Protéger et développer le commerce de proximité,

Participer à la protection des berges de l'Oise, aux travaux de protection des trois forêts et aux travaux de mise en valeur des PNR,

Poursuivre les actions de protection de l'environnement (dépôts sauvages, graffitis, frelons etc.).

Axe 2 :

S'appuyer sur le plan local de l'habitat (PLH) pour développer une politique de logement opportune et nécessaire

S'appuyer sur le PCAET pour poursuivre l'action de soutien à la rénovation énergétique du logement,

Réflexion à engager autour de la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM),

Réflexion à engager autour de la création d'un réseau de bibliothèques/médiathèques,

Réflexion à engager autour du transfert de la compétence de la piscine de L'Isle-Adam-Parmain ainsi que l'ouverture de nouveaux créneaux au profit des villes de la CCVO3F,

Réflexion à engager autour de la prise en charge de compétences supports, en particulier l'informatique et les marchés publics/juriste.

Axe 3 :

Favoriser les groupements de commandes pour faire des économies d'échelle,

Mise en œuvre du plan vélo,

Soutien à l'investissement et à la protection du patrimoine des communes à travers la mise en œuvre de fonds de concours,

Mise en place d'un service de transport de personnes à la demande, notamment pouvant bénéficier aux personnes âgées,

Renforcer l'identité de la CCVO3F en développant ses outils de communication (site et magazine) et en soutenant ses animations (projets culturel et sportif, fête de la campagne etc.).

Annexe 3 – Plan d’actions du CRTE

Annexe 3.1 Tableau général des actions matures et des actions à moyen/long termes

	Projet	Programme Mature avec Fiche Action ou Non mature ou Réalisée sans Fiche Action (FA)	Catégorie Fiche Action	Nom du Bénéficiaire de la subvention	Agendas	Etat d'avancement du projet (à sélectionner dans le menu déroulant)	Date prévisionnelle de démarrage du projet
CONTRAT INITIAL	Chef de projet CRTE/PCAET	Action mature	Transition écologique	CCVO3F	Gouvernance - Ingénierie	projet démarré	
AVENANT 1	Création de 36 Terrains Familiaux Locatifs (Gens du voyage)	Action mature	Transition démographique	CCVO3F	Habitat	projet démarré	2023
AVENANT 1	Création de 3 circuits vélotouristiques	Action mature	Transition écologique	CCVO3F	Mobilités douces	projet démarré	2020
CONTRAT INITIAL	Schéma directeur cyclable	Action mature	Transition écologique	CCVO3F	Mobilités douces	projet démarré	2024
AVENANT 1	Déploiement du système de vidéoprotection -2ème phase	Action mature	Transition démographique	CCVO3F	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet démarré	2024
CONTRAT INITIAL	Bateau fluvial	Non mature	Transition économique	CCVO3F	Economie - Tourisme- Patrimoine	projet reporté	
CONTRAT INITIAL	Mise en réseau des différentes bibliothèques municipales	Non mature	Transition démographique	CCVO3F	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet reporté	
AVENANT 1	Enfouissement des réseaux, rénovation globale des voiries, requalification de l'éclairage public Travaux rue Vieille France	Action mature	Transition écologique	BETHEMONT	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux	projet démarré	2023
AVENANT 1	Equipement en LED de l'éclairage public	Non mature	Transition écologique	BETHEMONT	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux		
CONTRAT INITIAL	Réaménagement / rénovation énergétique de la mairie et de la cour d'école attenante	Action mature	Transition écologique	CHAUVRY	Rénovation énergétique des bâtiments	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Enfouissement des réseaux, rénovation globale des voiries, requalification de l'éclairage public	Non mature	Transition écologique	CHAUVRY	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux	projet non démarré	
AVENANT 1	Restauration église	Non mature	Transition écologique	CHAUVRY	Rénovation énergétique des bâtiments	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Réhabilitation d'une maison abandonnée en commerce de proximité ou maison médicale	Non mature	Transition démographique	CHAUVRY	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet non démarré	
AVENANT 1	Capteurs Co2 et purificateur d'air dans les classes d'école	Non mature	Transition démographique	CHAUVRY	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet non démarré	
AVENANT 1	Création d'une maison de la nature et de l'eau	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Biodiversité	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Réhabilitation et mise en sécurité du mur du Château Conti	Action mature	Transition économique	ISLE ADAM	Economie - Tourisme- Patrimoine	projet réalisé	2022

Annexe 3.1 Tableau général des actions matures et des actions à moyen/long termes

CONTRAT INITIAL	CAR Joséphites - Création d'une maison de la création	Action mature	Transition économique	ISLE ADAM	Economie - Tourisme - Patrimoine	projet démarré	
CONTRAT INITIAL	Rénovation piste d'athlétisme	Réalisée sans FA	Transition démographique	ISLE ADAM	Installations sportives	projet réalisé	
AVENANT 1	Rénovation/réhabilitation des vestiaires et de l'espace de vie du club de tennis	Action mature	Transition démographique	ISLE ADAM	Installations sportives	projet réalisé	été 2023
CONTRAT INITIAL	Création d'une structure sportive/plaine des sports	Action mature	Transition démographique	ISLE ADAM	Installations sportives	projet démarré	
AVENANT 1	Travaux rue Bergeret - Réfection et réaménagement de voirie avec prise en compte des circulations douces	Action mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Mobilités douces	projet réalisé	2023
AVENANT 1	Réfection et réaménagement de voirie avec prise en compte des circulations douces	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Mobilités douces	projet non démarré	
CONTRAT INITIAL	CAR square - Réaménagement d'espace public	Action mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Mobilités douces	projet non démarré	octobre 2024
CONTRAT INITIAL	Réaménagement d'espace public	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Mobilités douces	projet non démarré	été 2024
CONTRAT INITIAL	Eclairage public	Action mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement	projet non démarré	2024
CONTRAT INITIAL	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école	Action mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet réalisé	
AVENANT 1	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet reporté	
AVENANT 1	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet non démarré	été 2023
AVENANT 1	Équipement en LED terrains de sport (et autres ERP)	Action mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet réalisé	été et automne 2023
AVENANT 1	Réaménagement / rénovation énergétique Bâtiment municipal	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Installation de panneaux photovoltaïques	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics		
AVENANT 1	Installation d'un récupérateur d'eaux pluviales à la Maison des Joséphites	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics		
CONTRAT INITIAL	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet non démarré	2024
CONTRAT INITIAL	Réaménagement / rénovation énergétique de la Mairie	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics		
CONTRAT INITIAL	Rénovation intérieure au presbytère (attenant à l'église classé MH)	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics		
AVENANT 1	Rénovation/réhabilitation toiture Complexe sportif	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Création d'un cabinet médical - acquisition de locaux pour la création de 5 cabinets	Non mature	Transition démographique	ISLE ADAM	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		
AVENANT 1	Restauration de décors peints - Eglise Saint Martin	Non mature	Transition économique	ISLE ADAM	Economie - Tourisme - Patrimoine		

Annexe 3.1 Tableau général des actions matures et des actions à moyen/long termes

AVENANT 1	Ravalement de l'école Balzac avec isolation extérieure	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics		
AVENANT 1	Création d'une aire de jeux à la Plage	Non mature	Transition démographique	ISLE ADAM	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		
AVENANT 1	Extension de l'aire de jeux du Parc Manchez	Non mature	Transition démographique	ISLE ADAM	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		
CONTRAT INITIAL	Aménagement berges de l'Oise	Réalisée sans FA	Transition écologique	MERIEL	Aménagement berges de l'oise	projet réalisé	2023
CONTRAT INITIAL	Rénovation du musée Jean Gabin	Action mature	Transition économique	MERIEL	Economie - Tourisme- Patrimoine	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Réalisation d'un parking ecovégétal de 10 places	Non mature	Transition écologique	MERIEL	Renaturation de la ville	projet reporté	
CONTRAT INITIAL	Rénovation éclairage public (nouvelle phase)	Action mature	Transition écologique	MERIEL	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement	projet démarré	2018
CONTRAT INITIAL	Enfouissement réseaux - nouvelle phase	Action mature	Transition écologique	MERIEL	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement	projet non démarré	2026
CONTRAT INITIAL	Reconstruction du centre technique municipal	Non mature	Transition écologique	MERIEL	Rénovation énergétique des bâtiments publics		
CONTRAT INITIAL	Réaménagement / rénovation énergétique Bâtiment municipal Réfection des toitures de bâtiments municipaux	Action mature	Transition écologique	MERIEL	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet non démarré	2024
CONTRAT INITIAL	Changement éclairage salle de spectacle	Action mature	Transition écologique	MERIEL	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet réalisé	
CONTRAT INITIAL	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école Château Blanc	Action mature	Transition écologique	MERIEL	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet démarré	2024
AVENANT 1	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école du Bois du Val	Non mature	Transition écologique	MERIEL	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet reporté	
AVENANT 1	Mise en accessibilité des bâtiments municipaux	Non mature	Transition écologique	MERIEL	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet reporté	
AVENANT 1	Mise en accessibilité des voiries	Non mature	Transition écologique	MERIEL	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet reporté	
CONTRAT INITIAL	Modification de clôture et reprise trottoir - école Henri Bertin	Non mature	Transition démographique	MERIEL	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet reporté	
CONTRAT INITIAL	Réaménagement d'un des deux cimetières	Non mature	Transition démographique	MERIEL	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet reporté	
CONTRAT INITIAL	Construction d'une nouvelle crèche de 30 berceaux (et destruction de l'ancienne crèche)	Action mature	Transition démographique	MERIEL	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet non démarré	fin 2023
CONTRAT INITIAL	Réalisation de préaux dans les 4 groupes scolaires	Non mature	Transition démographique	MERIEL	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet reporté	
CONTRAT INITIAL	Réhabilitation de la salle des fêtes	Réalisée sans FA	Transition écologique	MERY SUR OISE	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet réalisé	2022-2023
CONTRAT INITIAL	Rénovation/réhabilitation énergétique de l'école Jean Jaurès	Action mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet non démarré	2024/2025
CONTRAT INITIAL	Rénovation/réhabilitation énergétique de l'école Monmousseau maternelle	Action mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet réalisé	2023

Annexe 3.1 Tableau général des actions matures et des actions à moyen/long termes

AVENANT 1	Pistes cyclables Plan vélo municipal Phase 1	Action mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	Mobilités douces	projet non démarré	2024-2025
CONTRAT INITIAL	Enfouissement réseaux rue de la libération	Réalisée sans FA	Transition écologique	MERY SUR OISE	Mobilités douces	projet réalisé	
CONTRAT INITIAL	Aménagement des bords de l'oise	Action mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	Aménagement berges de l'oise	projet non démarré	2024/2025
AVENANT 1	Création d'une aire de jeux du parc Château	Réalisée sans FA	Transition démographique	MERY SUR OISE	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet réalisé	
CONTRAT INITIAL	Construction d'un gymnase	Action mature	Transition démographique	MERY SUR OISE	Installations sportives	projet non démarré	2024
CONTRAT INITIAL	Création d'une aire de Bowl	Action mature	Transition démographique	MERY SUR OISE	Installations sportives	projet non démarré	2024/2025
CONTRAT INITIAL	Extension du centre de loisirs	Action mature	Transition démographique	MERY SUR OISE	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet non démarré	2024/2025
CONTRAT INITIAL	Rénovation /Réhabilitation de l'église	Action mature	Transition démographique	MERY SUR OISE	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet non démarré	2025
CONTRAT INITIAL	Reconstruction d'une nouvelle école	Action mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	Rénovation énergétique des bâtiments	projet non démarré	2024/2025
AVENANT 1	Cour oasis et jeux dans les écoles	Action mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	Renaturation de la ville	projet non démarré	2023/2024
AVENANT 1	Equipement en LED de l'éclairage public	Non mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux		
AVENANT 1	Création d'un terrain multisports	Action mature	Transition démographique	NERVILLE	Installations sportives	projet non démarré	fin 2023
AVENANT 1	Extension école	Action mature	Transition démographique	NERVILLE	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet non démarré	juin 2024
AVENANT 1	Mise en conformité du cimetière	Action mature	Transition démographique	NERVILLE	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Création de places de parkings perméabilisés	Non mature	Transition écologique	NERVILLE	Renaturation de la ville		
CONTRAT INITIAL	Réhabiliter des locaux de la police municipale pour la création d'un centre de visionnage des caméras de surveillance.	Réalisée sans FA	Transition démographique	PARMAIN	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet abandonné	2021
CONTRAT INITIAL	Création de la continuité cyclable	Action mature	Transition écologique	PARMAIN	Mobilités douces	projet réalisé	2021
CONTRAT INITIAL	Equipement en LED de l'éclairage public de Parmain	Action mature	Transition écologique	PARMAIN	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux	projet réalisé	
AVENANT 1	Création d'un terrain multisports	Action mature	Transition démographique	PARMAIN	Installations sportives	projet non démarré	octobre 2023
AVENANT 1	Création îlot de fraîcheur allée des Peupliers	Action mature	Transition écologique	PARMAIN	Renaturation de la ville	projet non démarré	novembre 2023
AVENANT 1	Rénovation sol du gymnase Alain Colas	Action mature	Transition démographique	PARMAIN	Installations sportives	projet non démarré	octobre 2023
AVENANT 1	Création d'un terrain de jeux rue Blanchet	Action mature	Transition démographique	PARMAIN	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet non démarré	novembre 2023
AVENANT 1	Création d'une aire de jeux à Jouy le Comte	Action mature	Transition démographique	PARMAIN	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet non démarré	novembre 2023
CONTRAT INITIAL	Aménagement et valorisation des berges de l'Oise	Action mature	Transition écologique	PARMAIN	Aménagement berges de l'oise	projet réalisé	juillet 2023
AVENANT 1	Amélioration et sécurisation de la circulation	Action mature	Transition démographique	PARMAIN	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet démarré	octobre 2023

Annexe 3.1 Tableau général des actions matures et des actions à moyen/long termes

CONTRAT INITIAL	Renovation énergétique du restaurant scolaire (huisseries)	Action mature	Transition écologique	PRESLES	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet démarré	
AVENANT 1	Rénovation/réhabilitation énergétique à l'école Brossolette (huisseries)	Action mature	Transition écologique	PRESLES	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet démarré	
CONTRAT INITIAL	Rénovation/réhabilitation énergétique de la salle du conseil municipal (huisseries)	Action mature	Transition écologique	PRESLES	Rénovation énergétique des bâtiments publics	projet non démarré	
AVENANT 1	Travaux de sécurisation routière	Non mature	Transition démographique	PRESLES	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Réhabilitation de l'ancien presbytère	Non mature	Transition démographique	PRESLES	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		2025
AVENANT 1	Equiperment en LED de l'éclairage public	Action mature	Transition écologique	PRESLES	Rénovation de l'éclairage public - Enfouir	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Enfouissement de réseaux	Action mature	Transition écologique	PRESLES	Rénovation de l'éclairage public - Enfouir	projet démarré	
AVENANT 1	Renovation énergétique et Aménagement des combles de la Salle Jeanne d'Arc	Non mature	Transition écologique	PRESLES	Rénovation énergétique des bâtiments publics		
CONTRAT INITIAL	Rénovation de la salle polyvalente	Action mature	Transition écologique	VILLIERS ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments p	projet non démarré	2025
AVENANT 1	Renaturation cour d'école	Action mature	Transition écologique	VILLIERS ADAM	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		
AVENANT 1	Création d'une aire de covoiturage	Non mature	Transition écologique	VILLIERS ADAM	Mobilités douces	projet non démarré	2025
CONTRAT INITIAL	Création de chemins piétonniers	Non mature	Transition écologique	VILLIERS ADAM	Mobilités douces	projet non démarré	2025
AVENANT 1	Changement des équipements de production de chaleur dans les bâtiments municipaux	Non mature	Transition écologique	VILLIERS ADAM	Rénovation énergétique des bâtiments publics		
AVENANT 1	Achat de 12 tablettes numériques	Non mature	Transition numérique	VILLIERS ADAM	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		
AVENANT 1	Réaménagement / rénovation énergétique Bâtiment public	Action mature	Transition écologique	SIAEP Région L'Isle A	Rénovation énergétique des bâtiments p	projet non démarré	2024
CONTRAT INITIAL	Renovation de l'usine eau potable (Réfection toitures 1 et 2)	Action mature	Transition écologique	SIAEP Région L'Isle A	Rénovation énergétique des bâtiments p	projet non démarré	2024
CONTRAT INITIAL	Renouvellement de canalisations et branchements (programme 1013)	Réalisée sans FA	Transition écologique	SIAEP Région L'Isle A	Gestion de la ressource en eau potable,	projet réalisé	
CONTRAT INITIAL	Création de réseau pour la fibre (programme 1013)	Réalisée sans FA	Transition numérique	SIAEP Région L'Isle A	Fibre internet	projet réalisé	
AVENANT 1	Renouvellement de canalisations et branchements (programme 1014)	Action mature	Transition écologique	SIAEP Région L'Isle A	Gestion de la ressource en eau potable,	projet démarré	
AVENANT 1	Mise en exploitation du forage n°3 (Programme 1015-1016)	Action mature	Transition écologique	SIAEP Région L'Isle A	Gestion de la ressource en eau potable,	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Création d'un bassin de rétention d'eau en cas d'orage	Action mature	Transition écologique	SIPIA	Gestion de la ressource en eau potable,	projet non démarré	
CONTRAT INITIAL	Canalisation et branchements	Réalisée sans FA	Transition écologique	SIPIA	Gestion de la ressource en eau potable,	projet réalisé	
CONTRAT INITIAL	Installation de bornes électriques	Action mature	Transition écologique	SIGEIF	Mobilités douces	projet démarré	2023
AVENANT 1	Etude sur la géothermie /Piscine	Non mature	Transition écologique	SIPIAP	Rénovation énergétique des bâtiments publics		

Annexe 3.1 Tableau général des actions matures et des actions à moyen/long termes

AVENANT 1	Rénovation/réhabilitation de la piscine intercommunale	Non mature	Transition économique	SIPIAP	Installations sportives	projet non démarré	
AVENANT 1	Etude et Installation de panneaux photovoltaïque sur toiture des bâtiments	Action mature	Transition écologique	TRI OR	Rénovation énergétique des bâtiments	projet non démarré	2025
AVENANT 1	Renouvellement de la flotte de véhicules en électrique	Action mature	Transition écologique	TRI OR	Mobilités douces	projet non démarré	2024
CONTRAT INITIAL	Création d'un local de ré emploi	Action mature	Transition écologique	TRI OR	Gestion des déchets	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Réaménagement / rénovation énergétique bâtiment public	Action mature	Transition écologique	TRI OR	Rénovation énergétique des bâtiments publics		2024

Annexe 3.2 Agendas

Agendas		Projet	Programme Mature avec Fiche Action ou Non mature ou Réalisée sans Fiche Action (FA)	Catégorie Fiche Action	Nom du Bénéficiaire de la subvention	Etat d'avancement du projet (à sélectionner dans le menu déroulant)	Date prévisionnelle de démarrage du projet
Aménagement berges de l'oise	CONTRAT INITIAL	Aménagement berges de l'Oise	Réalisée sans FA	Transition écologique	MERIEL	projet réalisé	2023
	CONTRAT INITIAL	Aménagement des bords de l'oise	Action mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	projet non démarré	2024/2025
	CONTRAT INITIAL	Aménagement et valorisation des berges de l'Oise	Action mature	Transition écologique	PARMAIN	projet réalisé	juillet 2023
Biodiversité	AVENANT 1	Création d'une maison de la nature et de l'eau	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet non démarré	2024
Economie - Tourisme- Patrimoine	CONTRAT INITIAL	Bateau fluvial	Non mature	Transition économique	CCVO3F	projet reporté	
	AVENANT 1	Réhabilitation et mise en sécurité du	Action mature	Transition économique	ISLE ADAM	projet réalisé	2022
	CONTRAT INITIAL	CAR Joséphites - Création d'une maison de la création	Action mature	Transition économique	ISLE ADAM	projet démarré	
	AVENANT 1	Restauration de décors peints - Eglise Saint Martin	Non mature	Transition économique	ISLE ADAM		
	CONTRAT INITIAL	Rénovation du musée Jean Gabin	Action mature	Transition économique	MERIEL	projet non démarré	2024
Fibre internet	CONTRAT INITIAL	Création de réseau pour la fibre (programme 1013)	Réalisée sans FA	Transition numérique	SIAEP Région L'Isle A	projet réalisé	
Gestion de la ressource en eau potable, des eaux pluviales et des eaux usées	CONTRAT INITIAL	Renouvellement de canalisations et branchements (programme 1013)	Réalisée sans FA	Transition écologique	SIAEP Région L'Isle A	projet réalisé	
	AVENANT 1	Renouvellement de canalisations et branchements (programme 1014)	Action mature	Transition écologique	SIAEP Région L'Isle A	projet démarré	
	AVENANT 1	Mise en exploitation du forage n°3 (Programme 1015-1016)	Action mature	Transition écologique	SIAEP Région L'Isle A	projet non démarré	2024
	AVENANT 1	Création d'un bassin de rétention d'eau en cas d'orage	Action mature	Transition écologique	SIPIA	projet non démarré	
	CONTRAT INITIAL	Canalisation et branchements	Réalisée sans FA	Transition écologique	SIPIA	projet réalisé	
Gestion des déchets	CONTRAT INITIAL	Création d'un local de ré emploi	Action mature	Transition écologique	TRI OR	projet non démarré	2024
Gouvernance - Ingénierie	CONTRAT INITIAL	Chef de projet CRTE/PCAET	Action mature	Transition écologique	CCVO3F	projet démarré	

Annexe 3.2 Agendas

Habitat							
Installations sportives	AVENANT 1	Création de 36 Terrains Familiaux	Action mature	Transition démographique	CCVO3F	projet démarré	2023
	CONTRAT INITIAL	Rénovation piste d'athlétisme	Réalisée sans FA	Transition démographique	ISLE ADAM	projet réalisé	
	AVENANT 1	Rénovation/réhabilitation des vestiaires et de l'espace de vie du	Action mature	Transition démographique	ISLE ADAM	projet réalisé	été 2023
	CONTRAT INITIAL	Création d'une structure sportive/ plaine des sports	Action mature	Transition démographique	ISLE ADAM	projet démarré	
	CONTRAT INITIAL	Construction d'un gymnase	Action mature	Transition démographique	MERY SUR OISE	projet non démarré	2024
	CONTRAT INITIAL	Création d'une aire de Bowl	Action mature	Transition démographique	MERY SUR OISE	projet non démarré	2024/2025
	AVENANT 1	Création d'un terrain multisports	Action mature	Transition démographique	NERVILLE	projet non démarré	fin 2023
	AVENANT 1	Création d'un terrain multisports	Action mature	Transition démographique	PARMAIN	projet non démarré	octobre 2023
	AVENANT 1	Rénovation sol du gymnase Alain Colas	Action mature	Transition démographique	PARMAIN	projet non démarré	octobre 2023
AVENANT 1	Rénovation/réhabilitation de la piscine intercommunale	Non mature	Transition économique	SIPIAP	projet non démarré		
Mobilités douces	AVENANT 1	Création de 3 circuits vélotouristiques	Action mature	Transition écologique	CCVO3F	projet démarré	2020
	CONTRAT INITIAL	Schéma directeur cyclable	Action mature	Transition écologique	CCVO3F	projet démarré	2024
	AVENANT 1	Travaux rue Bergeret - Réfection et réaménagement de voirie avec prise	Action mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet réalisé	2023
	AVENANT 1	Réfection et réaménagement de voirie avec prise en compte des	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet non démarré	
	CONTRAT INITIAL	CAR square - Réaménagement d'espace public	Action mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet non démarré	octobre 2024
	CONTRAT INITIAL	Réaménagement d'espace public	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet non démarré	été 2024
	AVENANT 1	Pistes cyclables Plan vélo municipal	Action mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	projet non démarré	2024-2025
	CONTRAT INITIAL	Enfouissement réseaux rue de la libération	Réalisée sans FA	Transition écologique	MERY SUR OISE	projet réalisé	
	CONTRAT INITIAL	Création de la continuité cyclable	Action mature	Transition écologique	PARMAIN	projet réalisé	2021
	CONTRAT INITIAL	Installation de bornes électriques	Action mature	Transition écologique	SIGEIF	projet démarré	2023
	AVENANT 1	Renouvellement de la flotte de véhicules en électrique	Action mature	Transition écologique	TRI OR	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Création d'une aire de covoiturage	Non mature	Transition écologique	VILLIERS ADAM	projet non démarré	2025	

Annexe 3.2 Agendas

	CONTRAT INITIAL	Création de chemins piétonniers	Non mature	Transition écologique	VILLIERS ADAM	projet non démarré	2025
Renaturation de la ville	AVENANT 1	Réalisation d'un parking ecovégétal de 10 places	Non mature	Transition écologique	MERIEL	projet reporté	
	AVENANT 1	Cour oasis et jeux dans les écoles	Action mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	projet non démarré	2023/2024
	AVENANT 1	Création de places de parkings	Non mature	Transition écologique	NERVILLE		
	AVENANT 1	Création îlot de fraîcheur allée des Peupliers	Action mature	Transition écologique	PARMAIN	projet non démarré	novembre 2023
Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux	AVENANT 1	Enfouissement des réseaux, rénovation globale des voiries, requalification de l'éclairage public Travaux rue Vieille France	Action mature	Transition écologique	BETHEMONT	projet démarré	2023
	AVENANT 1	Equipement en LED de l'éclairage public	Non mature	Transition écologique	BETHEMONT		
	AVENANT 1	Enfouissement des réseaux, rénovation globale des voiries,	Non mature	Transition écologique	CHAUVRY	projet non démarré	
	CONTRAT INITIAL	Eclairage public	Action mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet non démarré	2024
	CONTRAT INITIAL	Rénovation éclairage public (nouvelle phase)	Action mature	Transition écologique	MERIEL	projet démarré	2018
	CONTRAT INITIAL	Enfouissement réseaux - nouvelle phase	Action mature	Transition écologique	MERIEL	projet non démarré	2026
	AVENANT 1	Equipement en LED de l'éclairage public	Non mature	Transition écologique	MERY SUR OISE		
	CONTRAT INITIAL	Equipement en LED de l'éclairage public de Parmain	Action mature	Transition écologique	PARMAIN	projet réalisé	
	AVENANT 1	Equipement en LED de l'éclairage	Action mature	Transition écologique	PRESLES	projet non démarré	2024
	AVENANT 1	Enfouissement de réseaux	Action mature	Transition écologique	PRESLES	projet démarré	
	CONTRAT INITIAL	Réaménagement / rénovation énergétique de la mairie et de la cour d'école attenante	Action mature	Transition écologique	CHAUVRY	projet non démarré	2024
	AVENANT 1	Restauration église	Non mature	Transition écologique	CHAUVRY	projet non démarré	2024
	CONTRAT INITIAL	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école	Action mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet réalisé	
	AVENANT 1	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet reporté	
	AVENANT 1	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet non démarré	été 2023
	AVENANT 1	Equipement en LED terrains de sport (et autres ERP)	Action mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet réalisé	été et automne 2023

Annexe 3.2 Agendas

Rénovation énergétique des bâtiments publics	AVENANT 1	Réaménagement / rénovation énergétique Bâtiment municipal	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet non démarré	2024
	AVENANT 1	Installation de panneaux photovoltaïques	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM		
	AVENANT 1	Installation d'un récupérateur	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM		
	CONTRAT INITIAL	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet non démarré	2024
	CONTRAT INITIAL	Réaménagement / rénovation	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM		
	CONTRAT INITIAL	Rénovation intérieure au presbytère	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM		
	AVENANT 1	Rénovation/réhabilitation toiture Complexe sportif	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM	projet non démarré	2024
	AVENANT 1	Ravalement de l'école Balzac avec isolation extérieure	Non mature	Transition écologique	ISLE ADAM		
	CONTRAT INITIAL	Reconstruction du centre technique	Non mature	Transition écologique	MERIEL		
	CONTRAT INITIAL	Réaménagement / rénovation	Action mature	Transition écologique	MERIEL	projet non démarré	2024
	CONTRAT INITIAL	Changement éclairage salle de spectacle	Action mature	Transition écologique	MERIEL	projet réalisé	
	CONTRAT INITIAL	Réaménagement / rénovation	Action mature	Transition écologique	MERIEL	projet démarré	2024
	AVENANT 1	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école du Bois du	Non mature	Transition écologique	MERIEL	projet reporté	
	CONTRAT INITIAL	Réhabilitation de la salle des fêtes	Réalisée sans FA	Transition écologique	MERY SUR OISE	projet réalisé	2022-2023
	CONTRAT INITIAL	Rénovation/réhabilitation énergétique de l'école Jean Jaurès	Action mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	projet non démarré	2024/2025
	CONTRAT INITIAL	Rénovation/réhabilitation énergétique de l'école Monmousseau maternelle	Action mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	projet réalisé	2023
	CONTRAT INITIAL	Reconstruction d'une nouvelle école	Action mature	Transition écologique	MERY SUR OISE	projet non démarré	2024/2025
	CONTRAT INITIAL	Renovation énergétique du restaurant scolaire (huisseries)	Action mature	Transition écologique	PRESLES	projet démarré	
	AVENANT 1	Rénovation/réhabilitation	Action mature	Transition écologique	PRESLES	projet démarré	
	CONTRAT INITIAL	Rénovation/réhabilitation énergétique de la salle du conseil	Action mature	Transition écologique	PRESLES	projet non démarré	
	AVENANT 1	Renovation énergétique et Aménagement des combles de la	Non mature	Transition écologique	PRESLES		
	AVENANT 1	Réaménagement / rénovation énergétique Bâtiment public	Action mature	Transition écologique	SIAEP Région L'Isle A	projet non démarré	2024
	CONTRAT INITIAL	Renovation de l'usine eau potable (Réfection toitures 1 et 2)	Action mature	Transition écologique	SIAEP Région L'Isle A	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Etude sur la géothermie /Piscine	Non mature	Transition écologique	SIPIAP			
AVENANT 1	Etude et Installation de panneaux photovoltaïque sur toiture des	Action mature	Transition écologique	TRI OR	projet non démarré	2025	

Annexe 3.2 Agendas

	AVENANT 1	Réaménagement / rénovation énergétique bâtiment public	Action mature	Transition écologique	TRI OR		2024
	CONTRAT INITIAL	Rénovation de la salle polyvalente	Action mature	Transition écologique	VILLIERS ADAM	projet non démarré	2025
	AVENANT 1	Changement des équipements de production de chaleur dans les bâtiments municipaux	Non mature	Transition écologique	VILLIERS ADAM		
Vivre ensemble - Santé - Sécurité	AVENANT 1	Déploiement du système de vidéoprotection -2ème phase	Action mature	Transition démographique	CCVO3F	projet démarré	2024
	CONTRAT INITIAL	Mise en réseau des différentes bibliothèques municipales	Non mature	Transition démographique	CCVO3F	projet reporté	
	AVENANT 1	Réhabilitation d'une maison abandonnée en commerce de	Non mature	Transition démographique	CHAUVRY	projet non démarré	
	AVENANT 1	Capteurs Co2 et purificateur d'air	Non mature	Transition démographique	CHAUVRY	projet non démarré	
	AVENANT 1	Création d'un cabinet médical - acquisition de locaux pour la création de 5 cabinets	Non mature	Transition démographique	ISLE ADAM		
	AVENANT 1	Création d'une aire de jeux à la	Non mature	Transition démographique	ISLE ADAM		
	AVENANT 1	Extension de l'aire de jeux du Parc	Non mature	Transition démographique	ISLE ADAM		
	AVENANT 1	Mise en accessibilité des bâtiments	Non mature	Transition écologique	MERIEL	projet reporté	
	AVENANT 1	Mise en accessibilité des voiries	Non mature	Transition écologique	MERIEL	projet reporté	
	CONTRAT INITIAL	Modification de clôture et reprise trottoir - école Henri Bertin	Non mature	Transition démographique	MERIEL	projet reporté	
	CONTRAT INITIAL	Réaménagement d'un des deux cimetières	Non mature	Transition démographique	MERIEL	projet reporté	
	CONTRAT INITIAL	Construction d'une nouvelle crèche de 30 berceaux (et destruction de "	Action mature	Transition démographique	MERIEL	projet non démarré	fin 2023
	CONTRAT INITIAL	Réalisation de préaux dans les 4 groupes scolaires	Non mature	Transition démographique	MERIEL	projet reporté	
	AVENANT 1	Création d'une aire de jeux du parc Château	Réalisée sans FA	Transition démographique	MERY SUR OISE	projet réalisé	
	CONTRAT INITIAL	Extension du centre de loisirs	Action mature	Transition démographique	MERY SUR OISE	projet non démarré	2024/2025
	CONTRAT INITIAL	Rénovation /Réhabilitation de l'église	Action mature	Transition démographique	MERY SUR OISE	projet non démarré	2025
	AVENANT 1	Extension école	Action mature	Transition démographique	NERVILLE	projet non démarré	juin 2024
	AVENANT 1	Mise en conformité du cimetière	Action mature	Transition démographique	NERVILLE	projet non démarré	2024
	CONTRAT INITIAL	Réhabiliter des locaux de la police	Réalisée sans FA	Transition démographique	PARMAIN	projet abandonné	2021
	AVENANT 1	Création d'un terrain de jeux rue	Action mature	Transition démographique	PARMAIN	projet non démarré	novembre 2023

Annexe 3.2 Agendas

AVENANT 1	Création d'une aire de jeux à Jouy le Comte	Action mature	Transition démographique	PARMAIN	projet non démarré	novembre 2023
AVENANT 1	Amélioration et sécurisation de la circulation	Action mature	Transition démographique	PARMAIN	projet démarré	octobre 2023
AVENANT 1	Travaux de sécurisation routière	Non mature	Transition démographique	PRESLES	projet non démarré	2024
AVENANT 1	Réhabilitation de l'ancien presbytère	Non mature	Transition démographique	PRESLES		2025
AVENANT 1	Renaturation cour d'école	Action mature	Transition écologique	VILLIERS ADAM		
AVENANT 1	Achat de 12 tablettes numériques	Non mature	Transition numérique	VILLIERS ADAM		

Annexe 4 – Fiches-actions

Annexe 4.1 : Transition écologique

- 1FA TRAVAUX RUE VIEILLE FRANCE – BETHEMONT
- 2FA CHEFFE DE PROJET CRTE – CCVO3F
- 3FA CIRCUITS VELOTOURISTIQUES – CCVO3F
- 4FA SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE – CCVO3F
- 5FA RENOVATION MAIRIE ECOLE – CHAUVRY
- 6FA TRAVAUX RUE BERGERET – L'ISLE ADAM
- 7FA CAR SQUARE – L'ISLE ADAM
- 8FA ECLAIRAGE PUBLIC – L'ISLE ADAM
- 9FA RENOVATION ECOLE CHANTEFLEUR - L'ISLE ADAM
- 10FA ECLAIRAGE TERRAINS DE SPORTS
- 11FA RENOVATION ECOLE CHATEAU BLANC – MERIEL
- 12FA ECLAIRAGE PUBLIC – MERIEL
- 13FA ENFOUISSEMENT – MERIEL
- 14FA TOITURE BATIMENTS MUNICIPAUX – MERIEL
- 15FA ECLAIRAGE ESPACE RIVE GAUCHE – MERIEL
- 16FA BORDS DE L'OISE – MERY
- 17FA COUR OASIS ET JEUX ECOLES – MERY
- 18FA RENOVATIONS ECOLES MONMOUSSON ET JAURES – MERY
- 19FA PLAN VELO – MERY
- 20FA RECONSTRUCTION ECOLE NERUDA – MERY
- 21FA CREATION CONTINUITÉ CYCLABLE – PARMAN
- 22FA RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – PARMAN
- 23FA BERGES DE L'OISE – PARMAN
- 24FA ILOT DE FRAICHEUR – PARMAN
- 25FA RENOVATION ECOLE PIERRE BROSSOLETTE – PRESLES
- 26FA RENOVATION RESTAURATION SCOLAIRE – PRESLES
- 27FA RENOVATION SALLE DU CONSEIL – PRESLES
- 28FA ECLAIRAGE PUBLIC – PRESLES
- 29FA ENFOUISSEMENT RUE DE LA REPUBLIQUE – PRESLES
- 30FA DEMOLITION CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE - VILLIERS ADAM
- 31FA RENATURATION COUR D'ECOLE – VILLIERS ADAM
- 32FA 33FA 34FA 35FA OPERATIONS - SIAEP
- 36FA OPERATION SIPIA
- 37FA IRVE – SIGEIF
- 38FA ISOLATION DES BATIMENTS – TRI OR
- 39FA LOCAL RE EMPLOI – TRI OR
- 40FA PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURE – TRI OR
- 41FA VEHICULES ELECTRIQUES – TRI OR

FICHE-ACTION N° 1

TRAVAUX RUE VIEILLE FRANCE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
17/10/2023	En cours	BETHEMONT LA FORET
Numéro de fiche	Référent interne	
	DIDIER DAGONET	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE BETHEMONT LA FORET

Nom, prénom, fonction :

DIDIER DAGONET, Maire de Béthemont la forêt

L'action en un mot

Il s'agit de rénover la rue Vieille France, une des 3 rues principales du village.

Description détaillée

Actions prévues :

Enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication de la rue principale

Réhabilitation de la voirie sur l'axe principale de la commune, qui est en très mauvais état et amélioration de la sécurité des piétons

Sécurisation des carrefours

Travaux de canalisation de la source qui alimente l'abreuvoir et le lave sabots rue de la vieille France

Travaux de rénovation de l'éclairage public (passage au LED et lanterne équipée de système d'abaissement de puissance)

Calendrier prévisionnel

Début travaux : avril 2023

Fin des travaux : décembre 2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 819 552.41 € HT (et montant 983 462.89 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Dépenses d'investissement pour la totalité :
 Lot 1 Enfouissement des réseaux pour 289 639.91€ HT, soit 347 567.89€ TTC
 Lot 2 Eclairage LED pour 529 912.50€ HT, soit 635 895€ TTC

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Conseil départemental 95	Rénovation énergétique de l'éclairage public			24 483€	
Conseil départemental 95	ARCC Voirie 2022		34 000€		
Conseil départemental 95	ARCC Voirie 2023			45 000€	
Conseil départemental 95	Contrat rural		158 760€		
Conseil régional	Contrat rural		119 070€		
SDEVO	Electricité/Télécom /Eclairage public		80 037.65€		
Préfecture 95	Fonds vert			39 172.80€	
CCVO3F	Fonds de concours			37 520€	
Orange	Réseau de téléphonie			9 292.80	
SIARE	Canalisation de la source				NC

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Passage au LED
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant à une seule commune
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N° 2

CHEFFE DE PROJET CRTE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
01/09/2023	En cours	CCVO3F
Numéro de fiche	Référent interne	
	I.GUILLAUME DGS CCVO3F	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : CCVO3F

Nom, prénom, fonction :

Isabelle GUILLAUME, Directrice Générale des Services de la CCVO3F

L'action en un mot

L'action consiste à recruter une cheffe de projet pour assurer le suivi et l'animation du CRTE.

Description détaillée

Afin de mettre en place l'ingénierie nécessaire à la conception et à la mise en œuvre du CRTE sur le territoire de la CCVO3F, l'EPCI a recruté une cheffe de projet chargée d'en assurer la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Calendrier prévisionnel

1^{er} Recrutement réalisé en février 2022. Financement prévu pour 2 ans.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Budget prévisionnel

Montant total : 100 000 €

Description des coûts (dépenses) : dépenses de personnel (salaires et charges liées) sur 2 ans

Plan de financement prévisionnel (recettes) : FNADT

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
PREFET DE REGION ILE DE FRANCE	FNADT	[0]	25 000€	25 000€	[0]

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non Concerné	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non Concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	EPCI	Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non Concerné	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non Concerné	
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non Concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Le recrutement effectué en février 2022 a permis d'initier le travail sur le CRTE mais sans le mener à terme car il y a eu une interruption de plusieurs mois du fait de l'absentéisme de la cheffe de projet. Le contrat a pris fin en janvier 2023. Fin mars 2023, une nouvelle cheffe de projet a été recrutée.

Dépenses réalisées en 2022 : 34 360€

Dépenses pour 2023 : 44 571€

FICHE-ACTION N° 3

CIRCUITS VELOTOURISTIQUES

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
	En cours	CCVO3F
Numéro de fiche	Référent interne	
	I. GUILLAUME - DGS	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :

Nom, prénom, fonction :

I. GUILLAUME Directrice Générale des Services de la CCVO3F

L'action en un mot

Ce projet a pour ambition la création de circuits vélotourismes ou pédestres balisés traversant les communes de la CCVO3F.

Description détaillée

L'aménagement de ces équipements répond à 3 objectifs principaux :

- La mise en valeur du patrimoine par le passage sur les sites remarquables des communes de la CCVO3F.
- Proposer une activité de loisirs pratiquée en famille, entre amis et accessible au plus grand nombre
- Proposer une offre touristique variée : un circuit urbain, un circuit rural et un circuit forestier.

Le projet a démarré en 2019. Il a été sélectionné en tant que projet touristique innovant par le Conseil départemental du Val d'Oise et la région Ile de France.

Pour ce faire, la CCVO3F a procédé à une étude de faisabilité, à l'implantation, la fourniture et la mise en œuvre d'une signalétique ;

Au 20/06/2022, deux circuits vélotouristiques avaient été mis en place:

- N° 1 « les Bords de l'Oise » : circuit pour VTC, VTT et randonneurs ; distance de 25 km + option de 5 km ; valorisation de sites remarquables sur les communes de Méry-sur-Oise, Mériel, l'Isle-Adam et Parmain/Jouy-le-Comte
- N°2 « la Vallée des Coquelicots » : circuit pour VTT et randonneurs ; distance de 10 km ; valorisation de sites remarquables sur les communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry et Villiers-Adam.

Le circuit n° 3 est validé pour une distance de 25 km : valorisation des sites remarquables sur les communes de Nerville-la-Forêt et Presles.

Calendrier prévisionnel

2 circuits finis en 2022. Un 3ème circuit sera terminée au 2ème semestre 2023. La CCVO3F doit faire le jalonnement avec son prestataire VRD, et ce dernier exécutera la pose de la signalétique qui est prévue en fin d'été.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : **80 493,44 € HT** (et montant 96 592,13 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Investissement : mission études et prestations intellectuelles plan vélo, chiffrage ratios/ Balisation-Signalétique des itinéraires / Acquisition et implantation de pupitres d'information/

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022	2023	2024
Conseil départemental (délibération du 11/07/2019)	AAP Tourisme innovant	9.077,55€			9077,55€	
Conseil régional Ile de France	AAP Tourisme innovant	4 582,72€		10 168,95€	3703.33€	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Circuit 1 passe par la gare de l'Isle Adam Parmain

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	Créateur de lien entre randonneurs et cyclistes, favorise les activités familiales, et son caractère sportif est un atout pour la santé de tous
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Projet en partie achevé.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N° 4

SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
27/10/2023	A démarrer	CCVO3F
Numéro de fiche	Référent interne	
	I. GUILLAUME	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : CCVO3F

Nom, prénom, fonction : Isabelle GUILLAUME -DGS de la CCVO3F

L'action en un mot

L'action consiste à élaborer et mettre en œuvre un plan intercommunal de circulations douces.

Description détaillée

L'objectif est de proposer aux habitants des communes de la CCVO3F des itinéraires sécurisés et adaptés, équipés de bornes de réparation pour favoriser l'usage du vélo lors des déplacements au sein de la CCVO3F.

Calendrier prévisionnel

2021 à 2023 : Etudes préalables réalisées pour définir le projet, caractériser les itinéraires et les équipements, et déposer les demandes de subventions.

Réalisation échelonnée en 3 phases (2024 à 2028) de 9 liaisons identifiées sur le territoire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 3 666 200.00 € HT mis à jour janvier 2024

Description des coûts (dépenses) : Investissement : Etudes / Travaux / Stationnements et équipements de services avec consignes

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

	Montant du projet HT	Subvention CR IdF	Subvention CD95
Année 1	268 706.00		19 087.75
Année 2	1 389 314.00		
Année 3	2 248 901.00		
TOTAL	3 906 921.00 € (chiffre initial non mis à jour)	NC	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	La CCVO3F bénéficie des dessertes de la ligne H sur 5 de ses communes et de réseau bus sur les 9 communes
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

FICHE-ACTION N° 5

REAMENAGEMENT / RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DE LA COUR D'ECOLE ATTENANTE

Date de création de la fiche :	Date de mise à jour :
20/11/2023	A démarrer
Localisation du projet (commune et adresse) :	Contacts de l'interlocuteur principal : nom prénom, fonction, mail, téléphone :
Mairie de Chauvry Grande Rue 95560 CHAUVRY	Olivier ROBINOT Maire adjoint Olivier.robinot@france-air.com 06 80 91 11 00

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme- structure : Mairie de Chauvry / Maire de Chauvry et adjoints

Description du projet

Bâtiment Mairie :

- Rénovation du RdC avec l'aménagement d'un sanitaire accessible aux PMR
- Travaux d'isolation (combles et menuiseries extérieures)
- Electricité , peinture et carrelage
- Création d'un accès PMR sur la façade Sud avec ouverture d'une porte d'accès Mairie.
- Réfection des ravalements avec conservation et rénovation des modénatures

Espaces extérieurs

- Aménagement et requalification de la place de la mairie et de la voirie sur la partie Nord du site avec un parvis réservé aux piétons et 6 places de parking.
- Aménagement d'une cour de la mairie sur la partie haute au sud du terrain avec les accessibilités PMR et 2 places de parking.
- Aménagement de la cour de l'école afin de créer des lieux d'activité différents tout en unifiant la cour et le préau actuel. Création d'un petit préau d'entrée.

Calendrier prévisionnel

Dépôt permis de construire : juin 2024

Consultation des entreprises : janvier 2025

Début des travaux : Mai 2025

Fin des travaux : Avril 2026

Budget prévisionnel

Montant total : 638 500 € HT

DÉPENSES	
ÉTUDES & INGÉNIERIE	79 000
ACQUISITIONS FONCIÈRES	0
TRAVAUX :	510 000
ALÉAS (5%)	29 500
AUTRES DÉPENSES	20 000
TOTAL HT	638 500

RECETTES	
AUTOFINANCEMENT	138 500
CESSIONS	0
EMPRUNT	100 000
LOYERS	0
SUBVENTIONS :	
DSIL	200 000
Région	100 000
Département	100 000
TOTAL HT	638 500

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation		
Comment votre projet impacte t'il les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ?	Il s'agit d'une rénovation sans impact sur les espaces naturels .Le projet prévoit néanmoins la plantation de 11 arbres	
Comment évaluez-vous la performance énergétique de votre projet ?	Le bâtiment est actuellement une passoire thermique équipé de fenêtres et portes à simple vitrage sans aucune isolation des murs	
Votre projet rayonne t'il au-delà de votre territoire ?	L'école de Chauvry accueillant également les enfants de Béthemont la Foret , on peut considérer que compte tenu de l'aménagement de la cour de l'école et l'accès plus sécurisé , ces enfants bénéficierons également de la réalisation du projet	
Comment les mobilités décarbonées sont-elles intégrées dans votre projet ?	Implantation d'une borne de recharge électrique sur la nouvelle place	
Comment évaluez-vous l'impact de votre projet sur la cohésion sociale ?	La rénovation de la mairie comprend également un accès pour les personnes handicapées	
Comment évaluez-vous l'impact de votre projet sur l'attractivité économique de votre territoire ?	Amélioration des conditions de travail du personnel de mairie	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
FICHE-ACTION N°6
AMENAGEMENT DE LA RUE BERGERET

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Aout 2023	A démarrer	L'ISLE ADAM
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de L'Isle-Adam – 45 Grande rue 95290 L'Isle-Adam
 Nom, prénom, fonction : Virginie Duchesne, Responsable Bâtiments -Voirie

L'action en un mot

Travaux d'aménagement de voirie de la rue Bergeret

Description détaillée

La commune de L'Isle Adam envisage la requalification de la rue Bergeret. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du centre-ville et a pour but principal d'améliorer la qualité d'usages de l'espace-public et notamment de sécuriser les déplacements vers les équipements publics : groupe scolaire, collège, centre culturel, jardin de ville, etc.

Objet des travaux

La requalification comprend les travaux suivants :

Les démolitions partielles ou totales des structures de voiries et des trottoirs, des bordures et des caniveaux de tous types, y compris évacuation des matériaux en décharge publique,

La protection des plantations à conserver,

La démolition et l'adaptation ou reconstruction des ouvrages de collecte des eaux de ruissellement de voirie et raccordement aux collecteurs existants, remplacement des trappes de fermeture, création de regards avaloir, de regards à grille, la mise en œuvre de tous les ouvrages nécessaires au bon fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales.

Les terrassements pour mise à niveau des fonds de formes des trottoirs, parkings et de la voirie, y compris contrôle de compactage des fonds de forme,

La réalisation du décapage de la terre végétale sur site,

La mise à niveau d'ouvrages divers (bouches à clé / regard), y compris réalisation de tranchée,

La création des réseaux d'eaux pluviales, la création de canalisations et leur raccordement aux collecteurs et ouvrages existants, y compris la réalisation de tranchée

Les dispositifs de manœuvre et visite des réseaux créés,

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La mise à niveau des dispositifs de manœuvre et de visite des ouvrages des réseaux d'assainissement et réseaux divers sur l'emprise des ouvrages à construire.

La construction des structures de voiries, parkings et trottoirs, avec création de fondations neuves et réutilisation dans toute la mesure du possible des structures de voiries existantes, y compris fourniture et mise en œuvre des matériaux granulaires ou traités au liant hydrocarboné.

La fourniture et la mise œuvre de revêtement de voirie, trottoirs et parkings en matériaux hydrocarbonés.

La réalisation de la signalisation horizontale et verticale,

La fourniture et la pose de mobilier urbain

La fourniture et la mise en place des terres végétales,

La fourniture et la plantation de l'ensemble des végétaux,

Diagnostic de l'existant

Actuellement, la rue Bergeret se caractérise par :

Une voie sens unique en enrobé relativement large assez dégradée

Des trottoirs dégradés rendant les cheminements piétons relativement dangereux (l'espace piétons est délimité de la voie par une bordure béton dégradée)

Des arbres existants sur trottoirs non clairement délimités.

Les objectifs de la ville sur le secteur d'étude sont de trois ordres :

Circulatoire : réorganiser la circulation des véhicules ; permettre la circulation des autocars pour le retour de desserte de l'école, du collège du gymnase ; contraindre les vitesses de circulation automobile pour améliorer la sécurité, créer une zone de rencontre pour faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules

Piétonnier : sécuriser les cheminements et les traversées sur une largeur confortable ;

Stationnement : Conserver la capacité de stationnement

Les enjeux du projet

Les principaux enjeux identifiés pour le projet sont :

Optimiser les emprises disponibles étroites pour répondre à toutes les fonctionnalités et usages pour les véhicules et les modes de déplacement doux ;

Organiser un maillage fluide et sécurisé des déplacements piétons

Inscrire l'image du projet en cohérence avec l'identité locale de la ville : par la configuration des lieux, la nature des matériaux, du mobilier et de la trame végétale

Configurer l'aménagement de sorte à intégrer une gestion sécuritaire des eaux pluviales.

Objectifs de développement durables

Le chantier s'inscrit dans une démarche environnementale dans le choix des matériaux, leurs origines et les mesures mise en place pour la réalisation des travaux.

Le choix des matériaux a été déterminé selon les revêtements déjà présents sur les secteurs réaménagés par la ville et relativement commun. Exemples de matériaux participant à la réduction des déchets ou en faveur de l'environnement : Grave naturelle de carrières proches (échelle département), enrobé noir pour la voirie et rouge pour les trottoirs issus de centrales proches. Ces matériaux pourront contenir une part de recyclés selon les formulations proposées par ces centrales d'enrobé. (Visa définitif lors de la préparation de chantier).

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Autres mesures prises en faveur de l'environnement pour la réalisation des travaux :

Réduction de production de déchets directs sur chantier

Réduction de la pollution atmosphérique : Véhicules conforme aux normes en vigueur relative en matière d'émission et brûlage des déchets interdit

Réduction de la pollution visuelle : Nettoyage et entretiens des installations et de ces environs dès que nécessaire. Interdiction des dépôts sauvages

Réduction de la pollution des eaux : Stockage de tous liquides (hors eau) sur rétentions. Entretien des véhicules et engins effectués en dehors du chantier (hors situation d'urgence)

Réduction de la pollution sonore : Travaux de nuits interdits sauf dérogation. Engins et matériels conformes aux normes en vigueurs.

Gestion des déchets : Le traitement des déchets se fera via des sociétés agréées et la traçabilité est assurée (maintenue à disposition du MOA/MOE via les BSD, registres, Trackdéchets, ...). Les déchets seront bâchés lorsque nécessaire afin d'éviter leurs envols. Interdiction de brûlage et d'enfouissement sauvage des déchets.

Les déchets des compagnons seront triés et mis dans des sacs poubelles pour la collecte par TRI-OR

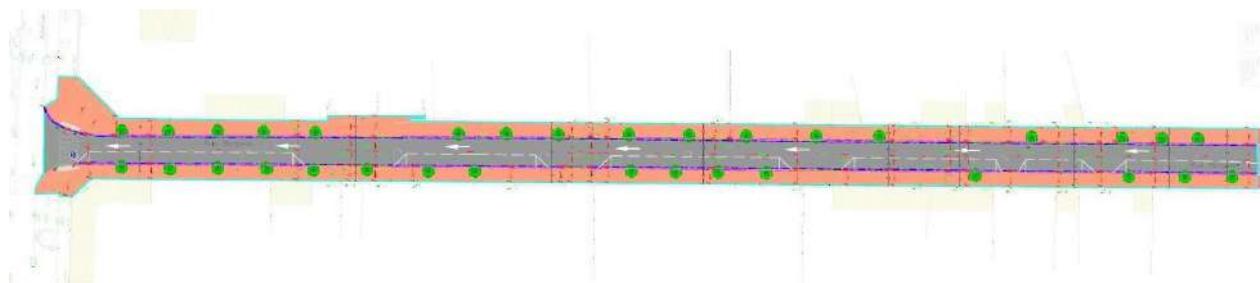
LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le projet que la commune souhaite réaliser comprend :

La remise en état de la voirie (structure, couche de roulement et borduration) avec amélioration du profil en long et en travers.

La remise en état des trottoirs existants conformément aux normes de l'accessibilité tout public avec délimitation claire entre cheminement et entourage d'arbres.

La restitution des places de stationnement longitudinales



La voie réaménagée est dimensionnée pour accueillir une circulation de véhicules légers en sens unique avec trottoirs de part et d'autre. Ses caractéristiques géométriques sont les suivantes :

La largeur de la voirie circulée = 2,80 mètres

Une bande de stationnement longitudinale = 2,00 mètres

Deux trottoirs avec une largeur minimale de 2,50 mètres (1,80 mètres utile)

Des entourages d'arbres avec bordures sans vue permettant le ruissellement des eaux de trottoirs vers les fosses d'arbres.

Un profil en travers en toit en pente à 2% permettant une répartition des eaux pluviales de part et d'autre de la chaussée.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les revêtements et matériaux

La voirie est prévue avec un revêtement en enrobé noir. Une bordure et un caniveau grès sont prévus de chaque côté pour créer le fil d'eau de recueil des eaux pluviales. Le revêtement du trottoir est proposé en enrobé rouge.

La composante végétale

La composante végétale du projet est apportée par la structure arborée existantes et conservée qui accompagne les trottoirs de chaque côté de la chaussée.

La gestion des eaux pluviales

L'aménagement de la rue se connecte au réseau d'assainissement existant. La totalité des eaux de gouttières se déversant sur les trottoirs sont reprises par des gargouilles pour sécuriser les cheminements piétons lors des pluies et épisodes de froid hivernaux.

Le mobilier

Le mobilier urbain comprend :

L'équipement des traversées piétonnes préférentielles : dalles podotactiles et potelets PMR à tête blanche

L'éclairage public

Le mobilier d'éclairage public est conservé en l'état car récent et conforme au modèle à leds mise en œuvre sur l'ensemble de la ville.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Ville de l'Isle-Adam	A mandater des entreprises pour réaliser les travaux ; à prendre en charge financièrement les travaux	Année 2023	
Département du Val d'Oise	A apporter un financement pour la réalisation des travaux	2023	Attente de la validation de la demande de subvention

Budget prévisionnel

Montant total : 395 113€ HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) : dépenses d'investissement

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2023	2024	2025	2026
Département du Val d'Oise	ARCC VOIRIE	30% du montant des travaux plafonnés à 250 000€ HT Soit 75 000€			
Ville de l'Isle-Adam	Autofinancement	320 113€ HT			

FICHE-ACTION N°7

**CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL -
AMENAGEMENT DU SQUARE DE L'EGLISE SAINT
MARTIN**

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Aout 2023	A démarrer	L'ISLE ADAM
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de L'Isle-Adam – 45 Grande rue 95290 L'Isle-Adam

Nom, prénom, fonction :

Virginie Duchesne, Responsable Bâtiments

L'action en un mot

Réaménagement d'un espace existant afin de créer une liaison douce et un espace paysagé.

Description détaillée

Dans le cadre de la restructuration de son cœur de ville, la commune a décidé de réaménager l'espace situé entre l'Avenue de Paris et l'Avenue des Bonshommes, sur le site de l'Eglise Saint-Martin, édifice classé.

L'objectif est de réaliser une liaison douce entre ces deux artères majeures de la commune et de mettre en valeur un espace situé à proximité immédiate des services et commerces de centre-ville, tout en permettant un travail de mise en valeur du patrimoine.

Les revêtements de sols actuels sont obsolètes ou absents, étant entendu que le projet envisage de favoriser les circulations douces sur ce secteur.

Il s'agit de réaliser, à l'épicentre de la commune et à proximité immédiate des bâtiments administratifs, un espace extérieur, accessible pour tous (piétons et cyclistes), paysager et attrayant, compte tenu de la vocation touristique de la Ville et de la dimension commerçante du secteur.

Le projet comportera notamment un jardin paysager à proximité de l'Eglise Saint-Martin et de son presbytère, et donnera lieu à l'application de techniques de récupération et de réutilisation des eaux.

Les travaux comporteront les interventions suivantes :

Conservation des éléments patrimoniaux présents sur le site (éléments de clôture, piliers, portail qui seront amenés à être réutilisés dans le cadre de l'opération)

Réalisation d'un dallage alliant conservation des éléments réutilisables (pavés existants), création d'un béton désactivé et mise en œuvre d'un pavage en pierre naturelle de type « comblanchyen »

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Création d'un itinéraire de circulation douce reliant les deux artères, avec installation d'un mobilier urbain adapté (banc en bois, corbeille en acier), ce qui permet de ménager à l'espace des endroits de « repos »

Mise en œuvre d'un éclairage adapté à la future zone de passage (installation de candélabres)

Réalisation d'un travail lié aux eaux pluviales, favorisant l'infiltration des eaux et créant une liaison directe avec les plantations prévues dans le cadre du projet

Création d'un jardin lié au Presbytère (clos ou non), privilégiant les essences médicinales et aromatiques adaptées à la région

Calendrier prévisionnel

État d'avancement du projet	Période de réalisation
Maitrise d'œuvre assainissement	Mai 2022
Travaux d'assainissement	Automne 2022
Fin de la réalisation des études préliminaires du MOE du square	Juin 2024
Publication marché de travaux	Juillet 2024
Date de signature du marché	Septembre 2024
Début des travaux	Octobre 2024
Fin des travaux	1 ^{er} trimestre 2025

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Ville de l'Isle-Adam	A mandater des entreprises pour réaliser les travaux ; à prendre en charge financièrement les travaux	Années 2023,2024, 2025	
Région	A apporter un financement pour la réalisation des travaux Tourisme Patrimoine d'intérêt régional	Années 2023,2024, 2025	
Département du Val d'Oise	A apporter un financement pour la réalisation des travaux tourisme	Années 2023,2024, 2025	

Budget prévisionnel

Montant total : 1 419 197,00 € HT

Description des coûts : dépenses d'investissement

Cadrage budgétaire et date prévisionnelle de réalisation

- L'enveloppe prévisionnelle évaluée par le bureau d'études Land'Act Paysagistes est de 876 427 € HT.

<i>Opérations avec études de maîtrise d'œuvre et travaux pré-opérationnels</i>		<i>Période de réalisation</i>	<i>montant opérations en € HT</i>
Aménagement du Square de l'Eglise Saint-Martin	<i>études</i>	<i>en cours</i>	<i>42 770,00</i>
	<i>travaux d'assainissement et raccordement</i>	<i>automne 2022</i>	<i>500 000,00</i>
	<i>Travaux de réalisation du square CAR</i>	<i>Automne 2024</i>	<i>876 427,00</i>
			1 419 197,00

Plan de financement prévisionnel :

PARTENAIRES		Taux de subvention/de participation	Montant de la subvention sollicitée	Financement propre de la commune - en €HT
	Subvention Région Ile-de-France	16%	220 000,00	
	Subvention Conseil départemental du Val d'Oise	8%	110 000,00	
	Financement propre de la commune	77%		1 089 197,00

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N°8

ECLAIRAGE PUBLIC

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Aout 2023	En cours	L'ISLE ADAM
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de L'Isle-Adam – 45 Grande rue 95290 L'Isle-Adam
 Nom, prénom, fonction :
 Virginie Duchesne, Responsable Bâtiments -voirie

L'action en un mot

Rénovation et amélioration de l'éclairage public de la commune

Description détaillée

Dans un contexte où la demande d'électricité croît en permanence et où les dépenses liées à la consommation énergétique ne cessent de s'alourdir, la maîtrise des consommations d'électricité s'avère être une démarche de la plus grande importance, dans un souci d'amélioration de l'efficacité énergétique, tout en préservant la qualité du service.

Il est à noter, à la suite du guide réalisé en novembre 2022 par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. MICOM-Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, que le parc de luminaires est ancien, les Leds ne représentent que 10 % de 9,5 millions des points lumineux de l'éclairage public. En outre, le taux de remplacement des équipements n'est que de 3 % par an alors que ses enjeux sont multiples : économies d'électricité, santé, biodiversité (cf. arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses qui fixe des prescriptions techniques à respecter pour l'éclairage public).

En effet, le projet France Nation Verte, par le biais du Fonds Vert, a pour objectif de faire passer le taux de remplacement des équipements d'éclairage extérieur public à 10 % par an, sans attendre l'obsolescence totale du parc.

Selon l'ADEME, l'éclairage public et la signalisation constituent le deuxième grand poste du bilan énergétique d'une commune et le premier poste relatif à la consommation d'électricité.

Les flux d'éclairage sur l'ensemble de la collectivité sont devenus supérieurs à la normale et les voies ont dû être requalifiées.

Les frais de fonctionnement en électricité étant en constante augmentation et le matériel de plus en plus vétuste, la décision de mettre en place un marché de performance énergétique est devenue une évidence.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C'est dans ce contexte que la collectivité a décidé de lancer, un Marché Public Global de Performance (MPGP) associant la conception, la réalisation ou la rénovation, l'exploitation, et la maintenance des installations d'éclairage public et également des installations connexes sur son territoire.

L'enjeu de ce marché est de taille car il comprend une part importante de conception-réalisation et des prestations d'exploitation-maintenance.

La combinaison des travaux de rénovation et l'entretien du patrimoine favorisera les économies d'énergie, une réduction des dépenses liées à la fourniture d'énergie et la maintenance des installations, en limitant les nuisances lumineuses et en tenant compte des mutations environnementales dans lesquelles la collectivité a fait le choix d'inscrire leur action publique.

Les actions menées dans le cadre de ce marché devront s'inscrire dans une démarche volontaire de mise en œuvre du développement durable par réduction de l'empreinte carbone, garantissant le suivi, le réemploi, le traitement des déchets, la mise en place d'un plan de déplacement, et la limitation des nuisances.

L'évolution attendue par la collectivité après la réalisation de l'opération est une diminution importante de la consommation énergétique.

Objectifs poursuivis

- Diminuer les frais de fonctionnement, donc de réaliser des économies d'énergie,
- Limiter la pollution lumineuse,
- Garantir la sécurité des biens et des personnes,
- Améliorer la qualité de l'éclairage et embellir la ville, mise en place de la trame noire,
- Remplacer les ouvrages dangereux, renouveler le matériel vétuste et ainsi réduire le taux de pannes,
- Mettre en conformité l'ensemble des installations

L'objectif final vise à garantir l'amélioration de la performance énergétique des installations d'éclairage public, l'ensemble du territoire de **la collectivité** en favorisant :

- La réduction des consommations énergétiques et respecter les objectifs de performances définis dans le Programme Fonctionnel des Besoins.
- La rénovation de l'ensemble des installations d'éclairage et la signalisation lumineuse de la ville contribue à la valorisation de l'espace public.

Par ailleurs, les résultats recherchés par l'entreprise en charge du marché sont les suivants :

- Un projet ambitieux pour la performance énergétique.
- Une optimisation des coûts de fonctionnement.
- Une utilisation performante des crédits d'investissement.
- Un contrôle des prestations et des performances.
- Une amélioration du service en général.

Le marché global de performance doit répondre à un triple objectif :

- **Sécuritaire** : Sécurité des biens et des personnes
- **Ecologique** : Réduction des consommations d'énergie et préservation de la biodiversité
- **Financier** : Diminution des dépenses de fonctionnement de la collectivité

Calendrier prévisionnel

Le marché global de performance comporte des engagements de performance mesurables sur une durée de 8 ans.

Les travaux seront réalisés sur 8 ans à compter du mois de janvier 2024 ce qui permet d'obtenir une consommation cumulée sur la durée du marché la plus faible possible.

Il est à noter les phases de travaux suivantes :

- Phase 1 : janvier 2024 / décembre 2024
- Phase 2 : janvier 2025 / décembre 2025
- Phase 3 : janvier 2026 / décembre 2026
- Phase 4 : janvier 2027 / décembre 2027
- Phase 5 : janvier 2028 / décembre 2028

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Ville de l'Isle-Adam	A mandater l'entreprise pour réaliser les travaux ; à prendre en charge financièrement les travaux	Années 2023-24	Attribuer le marché de performance énergétique
Département du Val d'Oise	A apporter un financement pour la réalisation des travaux	2024	
Région	A apporter un financement pour la réalisation des travaux	2024	
Etat	A apporter un financement pour la réalisation des travaux	2024	

Budget prévisionnel

Montant total : A définir ..HT

Description des coûts (dépenses) : dépense d'investissement

Plan de financement prévisionnel (recettes) : A définir

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	non	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	non	

FICHE-ACTION N°9

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ÉTANCHEITE SUR TOITURE TERRASSE AVEC ISOLATION THERMIQUE A L'ECOLE CHANTEFLEUR

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Aout 2023	A démarrer	L'ISLE ADAM
Numéro de fiche	Référent interne	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de L'Isle-Adam – 45 Grande rue 95290 L'Isle-Adam
Nom, prénom, fonction :
Virginie Duchesne, Responsable Bâtiments

L'action en un mot

L'action consiste à la réalisation des travaux de remplacement de l'étanchéité sur toiture terrasse avec isolation thermique à l'Ecole Chantefleur afin d'améliorer la performance énergétique de ce bâtiment très consommateur en énergie.

Description détaillée

Les bâtiments scolaires constituent une part importante des consommations d'énergie de notre collectivité. Ils sont également l'objet de conditions de confort de mi-saison et d'été de plus en plus difficiles, qui peuvent nuire à l'apprentissage des élèves.

L'école maternelle Chantefleur a déjà fait l'objet de travaux en 2021 et 2022. Ces travaux avaient pour objectif d'améliorer la performance énergétique de ce bâtiment, qui était très consommateur en énergie, en effectuant des travaux d'isolation de la toiture associés au remplacement des menuiseries trapézoïdales au niveau des toitures, initialement en simple vitrage.

Ces travaux ont porté sur 4 modules en 2021, et les 4 derniers modules en 2022.

En 2023, les travaux vont porter sur le remplacement de la membrane d'étanchéité par un complexe auto-protégé avec isolant sur la terrasse de l'école Chantefleur. La terrasse de l'école, est donc composée de l'ensemble des 8 blocs de toiture en ardoises naturelles ainsi que de 9 lanternes.

Il est prévu :

- L'arrachage de l'étanchéité actuelle en membrane PVC de l'ensemble des isolants et paires vapeurs non adhérents en partie courante et relevés.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- La dépose des bandes d'égout en zinc et des rangs d'ardoises en partie haute des relevés (bardage des toitures)
- La réfection de ces ouvrages après réalisation des relevés d'étanchéité.
- La création d'une étanchéité auto-protégée avec isolant thermique conforme à la RT 2012 et la série des articles DTU 43 et plus spécifiquement le 43.5, avec une résistance thermique minimum de 4.5 d'une épaisseur minimale de 100mm en PSI.
- Le remplacement de l'ensemble des lanterneaux avec amélioration thermique, de façon à respecter la RT2012

Objectifs poursuivis :

Ces travaux vont ainsi permettre d'améliorer la performance énergétique de ce bâtiment et ainsi de diminuer la consommation énergétique de ce bâtiment scolaire, d'au moins 30%.

Par la même occasion, le confort du site sera amélioré en traitant les ponts thermiques, ce qui aura l'avantage d'éviter les zones froides sur lesquelles l'humidité de l'air peut se condenser (avec risques de moisissures) tout comme d'améliorer les conditions de confort de mi saison et d'été. Les avantages seront donc multiples tant d'un point de vue des économies d'énergie, que d'un point de vue confort et sanitaire, qui sont des points essentiels pour la vie d'une école.

Nous avons mis en place depuis plusieurs années un suivi rigoureux des consommations énergétiques de l'ensemble de nos bâtiments. Ce suivi nous permettra d'analyser les bénéfices de la réalisation de ces travaux sur la consommation énergétique de l'école Chantefleur, avec le gain d'économies d'énergie (en kWh/an et en pourcentage).

Le montant total des travaux à effectuer est de 57 793.12 € H.T.

Calendrier prévisionnel

État d'avancement du projet	Échéancier de réalisation
Publication marché	Janvier 2023
Date de signature du marché	Mars 2023
Début des travaux	Juillet 2023
Fin des travaux	Août 2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?
Ville de l'Isle-Adam	A mandater des entreprises pour réaliser les travaux ; à prendre en charge financièrement les travaux	Été 2023
Etat	A apporter un financement pour la réalisation des travaux	2023

Budget prévisionnel

Montant total : 57 793,12€ HT

Description des coûts : dépenses d'investissement

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2023
Etat	FONDS VERT	23 117,25€ 40%
Ville de l'Isle-Adam	Autofinancement	34 675,87€ HT 60%

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	non	
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par	oui	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

mobilité douce et/ou transport en commun ?		
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	non	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	non	

FICHE-ACTION N° 10

CAMPAGNE DE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE EXISTANT DE PLUSIEURS ERP PAR DE L'ÉCLAIRAGE LED

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Aout 2023	Réalisée	L'ISLE ADAM
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de L'Isle-Adam – 45 Grande rue 95290 L'Isle-Adam
Nom, prénom, fonction :
Virginie Duchesne, Responsable Bâtiments

L'action en un mot

Campagne de remplacement de l'éclairage existant de 8 ERP de la ville de l'Isle Adam par de l'éclairage LED

Description détaillée

Dans un contexte de crise énergétique, de prise de conscience environnementale, la rénovation des éclairages est devenue une nécessité.
Ainsi, dans un objectif de diminution de la consommation énergétique, la ville de l'Isle Adam souhaite entreprendre une campagne massive de remplacement des éclairages existants par de l'éclairage à LED.

La ville a ainsi ciblé les sites suivants :

Stade de l'Isle Adam – Avenue Paul Thoureau

Trois terrains du stade de l'Isle Adam sont concernés :

- Stade Philippe Grante 2
- Stade Philippe Grante 3
- Terrain de rugby

Les projecteurs actuels sont des éclairages à iodure métallique.

Ainsi :

Les 20 projecteurs du terrain Stade Philippe Grante 2 seront remplacés par des projecteurs LED,
Les 12 projecteurs du terrain Stade Philippe Grante 3 seront remplacés par des projecteurs LED,
Les 20 projecteurs du terrain de rugby seront remplacés par des projecteurs LED.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ecole Cassan

L'école élémentaire Cassan de L'Isle Adam accueille 227 élèves.

La ville de l'Isle Adam a procédé en 2022 aux actions suivantes pour 7 classes sur 14 de cette école :

- Dépose du faux plafond existant, y compris la structure
- Pose d'un isolant (laine de verre de 140 mm GR2)
- Pose d'un faux-plafond 600 x 600
- Pose de pavé lumineux LED
- Remplacement des faux-plafond, éclairage et pose d'isolants.

La ville souhaite poursuivre et finaliser l'ensemble de ces travaux en 2023 pour :

- Les 5 classes restantes
- La salle informatique
- Le bureau de la directrice
- La salle de jeux
- Le cabinet médical
- La cuisine
- Et le débarras.

Ecole Balzac

L'école élémentaire Balzac accueille 225 élèves.

L'éclairage de cette école est actuellement en lampe fluorescente.

Seuls les WC filles et garçon de cette école, qui ont subi des travaux de rénovation il y a 3 ans, ont actuellement un éclairage à LED.

L'objectif est de passer en éclairage LED sur l'ensemble de cette école.

La ville a fait le choix de sous-traiter à une entreprise le remplacement de l'ensemble des luminaires existants encastrés.

Concernant les éclairages suspendus ou en saillis, à l'inverse, c'est la régie du service bâtiment qui s'en chargera.

Ecole Dambry

L'école maternelle Dambry accueille 135 élèves.

L'éclairage extérieur de cette école est déjà en LED.

A l'inverse, concernant l'éclairage intérieur, il est actuellement réalisé via des lampes fluorescentes.

L'objectif est donc de passer en éclairage LED pour l'ensemble de l'éclairage intérieur.

La ville a fait le choix d'effectuer ses travaux via la régie bâtiment de la ville.

Centre associatif Françoise Bonn

Le centre associatif Françoise Bonn, représenté ci-dessous, abrite les bureaux de plusieurs associations adamoises, principalement à vocation sociale, ainsi que des salles pour les réunions des associations.

L'éclairage de ce bâtiment se fait actuellement par le biais de lampes fluorescentes.

L'objectif est de passer en éclairage LED sur l'ensemble de ce bâtiment.

La ville a fait le choix de procéder de la même façon que pour l'école Balzac, c'est-à-dire de sous-traiter à une entreprise le remplacement de l'ensemble des luminaires existants encastrés, qui nécessitent une modification de la structure pour recevoir les pavés LED.

Concernant les éclairages suspendus ou en saillis, à l'inverse, c'est la régie du service bâtiment qui s'en chargera.

Maison de l'amitié

La Maison de l'Amitié, située dans le parc de la bibliothèque Georges Duhamel, possède une salle qui permet d'accueillir les associations, en particulier les clubs du 3ème âge.

L'éclairage extérieur de cette salle est actuellement réalisé par le biais de lampes halogènes.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ainsi, la ville a décidé de remplacer l'éclairage existant par des LED, avec mise en place de détection.

Tennis

Des travaux de réhabilitation des vestiaires, ainsi que du club house du tennis vont être réalisés cette année.

L'éclairage de ce bâtiment se fait actuellement par le biais de lampes fluorescentes.

La ville a fait le choix de remplacer l'éclairage existant par du LED pour ces différentes zones durant ces travaux, via la régie du service bâtiment.

Le marché de l'Isle Adam

Le marché de l'Isle Adam, sacré plus beau marché d'Ile de France en 2021, regroupent plus de 130 commerçants.

L'éclairage de ce marché se fait actuellement par le biais de lampes fluorescentes.

La ville a décidé de remplacer l'éclairage existant par un éclairage à LED.

Objectifs poursuivis :

L'objectif recherché via cette campagne massive de remplacement des éclairages existants par de l'éclairage à LED est la diminution de la consommation énergétique.

Cette diminution de la consommation énergétique permettra parallèlement d'alléger la facture d'électricité.

site concerné	Remarques	Consommation	Economie d'énergie
Stade Philippe Grante 2	Avant travaux = 200 lux Après travaux = 400 lux	Avant travaux = 40 000 W Après travaux = 36 141 W	10 %
Stade Philippe Grante 3		Avant travaux = 24 000W Après travaux = 12 040W	50 %
Terrain de rugby		Avant travaux = 24 000W, Après travaux = 16 064W	33 %
Ecole Cassan			30 % d'économie d'énergie
Ecole Balzac			30 % d'économie d'énergie
Ecole Dambry			30 % d'économie d'énergie
Centre associatif Françoise Bonn			30 % d'économie d'énergie
Maison de l'amitié			60 % d'économie d'énergie

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Vestiaires et club house du tennis			30 % d'économie d'énergie
Halle du marché			30 % d'économie d'énergie

Le montant total de ces travaux pour cette campagne de remplacement des éclairages existants par de l'éclairage à LED est estimé à 182 908,26 € HT.

Calendrier prévisionnel

Site concerné	Travaux prévus	Travaux réalisés par :	Planning
Stade	Stade Philippe Grante 2 : Remplacement des 24 projecteurs existants par 24 projecteurs LED	Entreprise	Juillet/aout 2023
	Stade Philippe Grante 3 : Remplacement des 8 projecteurs existants par 8 projecteurs LED	Entreprise	Juillet/aout 2023
	Terrain de rugby : Remplacement des projecteurs existants par 12 projecteurs LED	Entreprise	Juillet/aout 2023
Ecole Cassan	Création de faux-plafond, avec pose d'isolant et remplacement de l'éclairage actuel par de l'éclairage LED	Entreprise	Vacances scolaires Pâques 2023
Ecole Balzac	Remplacement de l'éclairage encastré actuel, dans les cages d'escalier et les salles de classe, par de l'éclairage LED	Entreprise	Été 2023
	Remplacement de l'éclairage en sailli ou suspendu existant par de l'éclairage LED	Régie	Été 2023
Ecole Dambry	Remplacement de l'éclairage existant par de l'éclairage LED	Régie	Vacances scolaires Pâques, été et Toussaint 2023
Centre associatif Françoise Bonn	Remplacement de l'éclairage par des pavés lumineux LED, nécessitant une modification de la structure pour recevoir les pavés LED	Entreprise	Mai & Juin 2023
	Remplacement de l'éclairage en sailli ou suspendu existant par de l'éclairage LED	Régie	Mai & Juin 2023

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Maison de l'amitié	Remplacement des lampes extérieures halogène par un éclairage à LED, avec détecteur	Régie	Mars 2023
Vestiaires et club house du tennis	Remplacement de l'éclairage existant par de l'éclairage LED	Régie	Été 2023
Halle du marché	Remplacement de l'éclairage existant par de l'éclairage LED	Entreprise	Novembre 2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochain
Ville de l'Isle-Adam	A mandater des entreprises pour réaliser les travaux ; à prendre en charge financièrement les travaux	Année 2023	
Etat	A apporter un financement pour la réalisation des travaux	2023	
Département du Val d'Oise	A apporter un financement pour la réalisation des travaux	2023	Attente de la val pour l'éclairage

Budget prévisionnel

Montant total : **182 908,26 € HT**

Description des coûts : dépenses d'investissement

Site concerné	Travaux prévus	Montant HT
Stade	Stade Philippe Grante 2 : Remplacement des 24 projecteurs existants par 24 projecteurs LED	99 981,33€
	Stade Philippe Grante 3 : Remplacement des 8 projecteurs existants par 8 projecteurs LED	
	Terrain de rugby : Remplacement des projecteurs existants par 12 projecteurs LED	
Ecole Cassan	Création de faux-plafond, avec pose d'isolant et remplacement de l'éclairage actuel par de l'éclairage LED	38 589,25 €
Ecole Balzac	Remplacement de l'éclairage encastré actuel, dans les cages d'escalier et les salles de classe, par de l'éclairage LED	19 145,00 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

	Remplacement de l'éclairage en sailli ou suspendu existant par de l'éclairage LED	1 286,77 €
Ecole Dambry	Remplacement de l'éclairage existant par de l'éclairage LED	5 019,31 €
Centre associatif Françoise Bonn	Remplacement de l'éclairage par des pavés lumineux LED, nécessitant une modification de la structure pour recevoir les pavés LED	7 408,40 €
	Remplacement de l'éclairage en sailli ou suspendu existant par de l'éclairage LED	3 556,02 €
Maison de l'amitié	Remplacement des lampes extérieures halogène par un éclairage à LED, avec détecteur	542,34 €
Vestiaires et club house du tennis	Remplacement de l'éclairage existant par de l'éclairage LED	824,84 €
Halle du marché	Remplacement de l'éclairage existant par de l'éclairage LED	6 555,00 €

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2023	2024	
Etat	DSIL	54 872,48 € 30%	/	/
Département du Val d'Oise	Sport	24 995,33€ 25% du montant des travaux du stade		
Ville de l'Isle-Adam	Autofinancement	103 040,45€ HT		

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Les travaux permettront une baisse des déperditions de chaleur et une diminution de la consommation énergétique d'environ 30%.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	non	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par	oui	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

mobilité douce et/ou transport en commun ?		
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	non	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	non	

FICHE-ACTION N°11

EXTENSION DE L'ÉCOLE DU CHATEAU BLANC

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
31/10/2023	En cours	MERIEL
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

MAIRIE DE MERIEL
 Jérôme FRANCOIS, MAIRE

L'action en un mot

La commune procède actuellement à l'extension-rénovation de l'école du Château Blanc. La commune de Mériel connaît une très haute dynamique de sa population depuis plusieurs années avec une accélération démographique significative de +10% depuis la livraison du nouveau « quartier de la gare », opération mixte (logements sociaux et propriétaires privés) de près de 180 logements en centre-ville.

D'autres opérations de construction de logements sociaux sont actuellement soit en cours de chantier soit programmées, laissant entrevoir d'ici 2026, une population de près de 6000 habitants. Cette augmentation de population génère des besoins supplémentaires en termes d'offre de services publics en direction de la petite enfance, du scolaire, du périscolaire et de la jeunesse.

Face à la nécessité d'engager des travaux d'extension de l'école du Château Blanc, la commune a souhaité les coupler avec une opération de rénovation énergétique.

Description détaillée

L'état existant de l'édifice qui date de la fin des années 1960, fait apparaître une vétusté des parois opaques et vitrées (du simple vitrage étant présent et les ponts thermiques importants).

Le manque d'isolation conduit notamment à d'importantes consommations d'énergie primaire et de fortes déperditions thermiques. Les plafonds hauts sous toiture et les murs extérieurs représentant plus de 50% de ces dernières.

Dans un souci d'amélioration du confort en période de chaleur et de diminution des consommations d'énergie primaire (objectif – 50%), le choix a été fait d'isoler les plafonds et l'ensemble des murs par une isolation thermique extérieure.

Calendrier prévisionnel

Chantier en cours avec report de planning suite à défaillance de l'entreprise de gros œuvre -> fin de chantier espéré pour juin 2024

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Financiers	Montant de la subvention HT	Indiquer si sollicité ou acquis	Taux de subvention
DSIL 2019	100 980,00 €	acquis	8%
DSIL 2023	385 226,00 €	acquis	30%
AAP CR IDF Rénovation énergétique des bâtiments publics	91 197,00 €	sollicité	7%
Conseil départemental	321 458,00 €	sollicité	25%
Sous-total	898 861,00 €		
Autofinancement	385 227,00 €		30%
Coût HT	1 284 088,00 €		

Budget prévisionnel

A définir fin 2023 selon les choix de travaux

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
FICHE-ACTION N°12
RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
27/11/2023	En cours	MERIEL
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

MAIRIE DE MERIEL
 Jérôme FRANCOIS, MAIRE

L'action en un mot

Depuis 2018, la commune procède à la rénovation de l'éclairage public par le passage en Led par tranche de travaux annuels. Un contrat pluriannuel avec un prestataire a été signé en ce sens engageant la commune pour 12 ans.

Description détaillée

L'opération s'inscrit dans une démarche plus globale de conception, réalisation ou maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif intérieur-extérieur, d'éclairage des mises en valeur, de signalisation lumineuse tricolore et des illuminations festives de la ville.

Calendrier prévisionnel

Début du contrat : 2017

Fin du contrat : 2028

Les partenaires et leurs engagements réciproques

La commune a bénéficié d'une subvention FSIPL (DSIL) pour la première phase de réalisation 2018-2020 de son contrat de performance énergétique. Depuis, aucun partenaire financeur n'accompagne la commune pour la poursuite de l'opération.

Budget prévisionnel

Le contrat prévoit un montant de 1 116 000€ HT, soit 1 339 000€ TTC sur les 12 années.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N°13

Enfouissement des réseaux de l'avenue Victor Hugo

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
11/03/2024		MERIEL
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

MAIRIE DE MERIEL
 Jérôme FRANCOIS, MAIRE

L'action en un mot

Le Conseil département va procéder à la réfection de l'avenue Victor Hugo sur 1.7 km, axe principal de la commune. La commune souhaite profiter de cette opération d'ampleur pour procéder à l'enfouissement des réseaux du tronçon afférent.

Description détaillée

Afin d'optimiser les coûts et la réalisation des travaux, la commune et le conseil départemental conventionneront pour procéder par voie de groupement de commandes enfouissement/réfection voirie. Le projet intègre un volet déplacements doux. Le projet final sera acté après concertation avec la population.

Calendrier prévisionnel

Les travaux débuteront à la mi-2026 au plus tôt.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

La commune collabore avec le conseil départemental qui sera désigné maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune.

Budget prévisionnel

Montant total (volet enfouissement) : 865 174€ HT (soit 1 038 208€ TTC)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Description des coûts (dépenses) : voir APS joint

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financeurs	Base subven- tionnable	Montant de la subvention HT	Taux de subvention
Conseil départemental ARCC Voirie 2024 (plafond 45 000€)	505 711 €	45 000 €	3%
Conseil départemental ARCC Voirie 2025 (plafond 45 000€)	359 463 €	45 000 €	6%
SMTVO BT 2024	206 156,00 €	82 462,40 €	40%
SMTVO ECP 2024	124 630,00 €	19 940,80 €	16%
SMTVO Télécom 2024	141 553 €	28 311 €	20%
SMTVO BT 2025	134 092,00 €	53 636,80 €	40%
SMTVO ECP 2025	101 729,00 €	16 276,64 €	16%
SMTVO Télécom 2025	110 011 €	22 002 €	20%
Conseil départemental sub exc.	865 174 €	380 677 €	44%
Autre subvention			
Sous-total		693 307 €	
Autofinancement		171 867 €	20%
Coût HT		865 174 €	

FICHE-ACTION N°14

**REFECTION DE TOITURES D'EQUIPEMENTS
COMMUNAUX : OPERATION DE RENOVATIONS
ENERGETIQUES**

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
11/03/2024		MERIEL
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

MAIRIE DE MERIEL
Jérôme FRANCOIS, MAIRE

L'action en un mot

La commune va procéder à la réfection ou à la réparation de toitures et autres travaux de rénovation énergétique de certains équipements communaux : complexe Leducq-Espace Rive Gauche-tennis, gymnase Breittmayer, partie de la toiture de l'école du Château Blanc et de la police municipale. Ces bâtiments présentent des fuites importantes lors d'intempéries et lourdes déperditions d'énergie. La commune a réalisé un audit énergétique complété de descriptifs techniques et chiffrés des travaux. Mériel sollicite actuellement les financeurs avant d'engager les travaux.

Description détaillée

Eu égard au Décret tertiaire, la commune a réalisé un diagnostic énergétique en 2023 avec le concours de la société AZUR. Ce diagnostic a mis en évidence les besoins de rénovation énergétique de nombreux bâtiments communaux. Des priorités y ont été présentées, parmi lesquelles :

- L'Espace Rive Gauche, équipement sportif et culturel accueillant une salle de spectacle de 300 spectateurs, des salles d'activités pour les associations, des terrains de tennis et un gymnase. La toiture est fuyante et le bardage très faiblement isolé.
- Le gymnase Georges Breittmayer accueillant les activités sportives du collège et des activités associatives sur les autres créneaux disponibles. La toiture est fuyante et le bardage très faiblement isolé.
- L'école Château Blanc dont l'opération de rénovation énergétique – extension en cours de finalisation a révélé une toiture fuyante lors du démoussage.
- Le poste de police municipale dont la toiture est fuyante.

Suite à ce rendu de diagnostic, la municipalité a souhaité affiner les besoins en matière de rénovation. Pour cela, une étude de maîtrise d'œuvre complémentaire a été réalisée sur les bâtiments les plus consommateurs d'énergies se trouvant être les infrastructures les plus dégradées. La société MEL a ainsi présenté début 2024 à la collectivité ses préconisations à la fois en matière d'entretien urgent à réaliser sur lesdits bâtiments (fuites depuis de nombreuses années détériorant les équipements) et

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

de rénovation énergétique en vue d'importantes économies d'énergies allant jusqu'à 56% (toitures et bardages actuellement très faiblement isolés). Un chiffrage précis a complété la présentation.

Calendrier prévisionnel

Mars 2024 : vote budgétaire incluant les crédits nécessaires ; sollicitation des partenaires financeurs

Avril – Mai : procédure de marchés publics de travaux ; instruction des autorisations d'urbanisme

Été 2024 : réalisation des travaux sur les équipements sportifs et culturels

2^e semestre 2024 : réalisation des autres travaux

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Phases/Années	Dépenses 2024 (en €HT)
Honoraires MOE	206 629 €
Bureau de contrôle	14 759 €
Travaux bâtiments	1 533 778 €
TOTAL HT	1 755 166 €

Financements envisagés

- Fonds vert Rénovation énergétique : 40%
- Conseil régional « Rénovation énergétique des bâtiments publics » et « Rénovation énergétique des équipements sportifs » : 40%

FICHE-ACTION N° 15

ECLAIRAGE SALLE DE SPECTACLE

ESPACE RIVE GAUCHE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Aout 2021	Réalisée	MERIEL
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE MERIEL
Nom, prénom, fonction : Jérôme FRANCOIS, MAIRE

L'action en un mot

Actuellement, l'éclairage basé sur des projecteurs halogènes est consommateur énergétique. Il a donc été décidé de procéder à la correction par le remplacement de projecteur LED

Description détaillée

Par suite de la commission sécurité, il a été constaté que le système de sécurité incendie (SSI) était défaillant. En effet, lors d'un déclenchement d'alerte, la lumière ambiante de la salle de spectacle ne se rallumait pas comme l'exige la réglementation.

Actuellement nous avons 72 spots halogènes de 100 w, soit une puissance consommée de 7.2 kw en pleine puissance.

La collectivité souhaite diminuer les dépenses de fonctionnement, renouveler les équipements, proposer un dispositif efficace et innovant pour améliorer l'aspect énergétique et qualitatif de l'éclairage tout en répondant à la réglementation incendie en ERP.

Ainsi, une étude d'éclairage avec du matériel LED a permis de démontrer la capacité d'obtenir la réglementation avec des spots de 24W au nombre de 40.

Ainsi, nous avons une économie énergétique, et améliorant le bilan carbone de 6 240 Kw/heure

Calendrier prévisionnel

Le planning d'installation est envisagé au vacances de la toussaint.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 33 000€ HT

Description des coûts :

Plan de financement prévisionnel :

Subvention CD 95 à 8250€
Subvention Conseil régional à 13 200€

Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026

Voir devis et étude jointe

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N°16

AMENAGEMENT ET VALORISATION DES BERGES DE L'OISE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
25/10/2023	En cours	MERY SUR OISE
Numéro de fiche	Référent interne	
	T Lambart et S Lefevre.	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MERY SUR OISE
 Nom, prénom, fonction : P EDOUARD EON, MAIRE

L'action en un mot

Il s'agit d'aménager la partie des berges de l'Oise située au niveau du pont reliant Méry à Auvers ; cette zone est à ce jour en partie dédiée au parking plus ou moins organisée et une partie est dédié au loisir : terrain de pétanque, tables de pique-nique et accessibilité piétonne uniquement.

Description détaillée

Les aménagements prévus doivent être compatibles avec la qualité de l'environnement notamment l'Eglise d'Auvers et le parc de Méry. Le projet prévoit des stationnements, des plantations masquant la zone voiture et faisant le lien avec le parc, des cheminements qualitatifs pour desservir la zone piétonne et la partie loisir. Cette dernière sera dédiée au pique nique, aux guinguettes et au repos.

Calendrier prévisionnel

- 2023 : d'octobre à la fin de l'année : étude du projet en lien avec l'ABF.
- 1^{er} trimestre 2024 : recherche d'un maitre d'oeuvre pour bâtir le projet et rechercher des subventions notamment le CAR.
- EN fonction des subventions attribuées, poursuite la mission de maitrise d'oeuvre pour parachever le projet.
- 2025 : réalisation du projet.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
AMO et ABF Police de l'eau	Etude du projet en phase esquisse .Compatibilité avec le paysage et la police de l'eau	Dernier trimestre 2023	Retour de l'ABF, pour débiter la M oeuvre.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Région et CD 95	Etude des dossiers pour CAR	2024	Dépôt des dossiers en fonction des retours de l'ABF et de l'avancée du projet en phase APS.
-----------------	-----------------------------	------	---

Budget prévisionnel

Montant total : 800.000 € HT (et montant 1.000.000 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- **Etudes M œuvre : 100.000 €**
- **Réalisation du projet : 1.000.000 €.**

Plan de financement prévisionnel (recettes) : Mobilisation autour du CAR en 2024.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Région et CD 95	CAR				600.000 €

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Valorisation des bords de l'Oise ; action déjà reconnue par la CCVO3F pour les aménagements déjà effectués.
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Piste cyclable déjà existante et amélioration avec le plan vélo à venir dans sa phase 2.
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	Le but est de créer un espace de détente et de loisirs pour tous ; la séparation entre les véhicules et la zone loisir permettra de conforter cet objectif.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Le projet améliore l'attractivité globale de la commune et de l'intercommunalité par l'aménagement loisir des bords de l'Oise.
---	-----	--

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N°17

COUR OASIS ET JEUX DANS LES ECOLES

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
25.10.23	En cours	MERY SUR OISE
Numéro de fiche	Référent interne	
	C Baudelot et S Lefevre	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :VILLE DE MERY SUR OISE
 Nom, prénom, fonction : PIERRE EDOUARD EON , MAIRE .

L'action en un mot

Le projet consiste en la création d'une cour oasis sur l'école maternelle centre et la pose de jeux dans les cours d'école en remplacement d'anciens.

Description détaillée

La cour Oasis sera sur l'école maternelle centre ; il s'agira de libérer des surfaces d'enrobés pour laisser place à de la pleine terre, des plantations et des jeux en harmonie avec le concept OASIS. L'étude préalable est menée avec le CAUE. Après un diagnostic des cours, celle de la maternelle a été choisie au regard de sa minéralité forte, des concertations avec les professeurs, parents et enfants sont en cours. Par ailleurs suite à un diagnostic interne des jeux ont été repérés comme dangereux ou obsolètes ; il convient de les remplacer.

Calendrier prévisionnel

- 2023 :pour la cour Oasis : études diagnostic sur la cour de la maternelle : amiante, perméabilité, pollution....Concertation avec le CAUE. Maitrise d'œuvre désignée en octobre.
- Pour les jeux – fin 2023: choix des jeux à faire avec le monde enseignant.
- 2024 : Mise en oeuvre et travaux sur la cour Oasis après définition des financements.
- 2024 : remplacement des jeux .

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La commune	Faire travaux pour remplacement des jeux et suivre M œuvre sur Oasis	2024	Fin mission CAUE et montage des dossiers pour dépôt dossiers subventions
------------	--	------	--

Budget prévisionnel

Montant total : 200.000 € HT (et montant 250.000 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Cour Oasis : 150.000 €
- Jeux : 100.000 €.

Plan de financement prévisionnel (recettes) : Cour Oasis. 150.000 €. 80 % ?

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025
CD 95+ Région	Fonds scolaire			48.000	
ETAT	DETR-Fds vert			48.000	

Jeux ecoles : subventions à mobiliser auprès des partenaires. 80 % ?

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
CD 95	Fonds scolaire				40.000
ETAT	DSIL, Fds Vert				40.000

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	Il libère de l'enrobé pour renaturer l'espace des écoles pour la cour Oasis.
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	NON	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par	Oui	Transport en bus et piste cyclable

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

mobilité douce et/ou transport en commun ?		
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	Sensibilisation à la protection écologique des bâtiments et actions exemplaires de lutte contre les ilots de chaleur
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	

FICHE-ACTION N°18

**RENOVATION ENERGETIQUE ECOLES JEAN JAURES
ET MONMOUSSEAU**

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
25.10.23	A démarrer pour J Jaurès et achevé pour G Monmousseau	MERY SUR OISE
Numéro de fiche	Référent interne	
	T LAMBART. OLIVIER CROISIC	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : VILLE DE MERY SUR OISE
Nom, prénom, fonction : PIERRE EDOUARD EON, MAIRE.

L'action en un mot

La rénovation thermique de l'école J Jaurès consiste à remplacer les huisseries et le toit afin d'avoir une protection thermique plus performante. Un diagnostic a été réalisé qui confirme le besoin sur cette école. Pour l'école Monmousseau il s'agit de rendre étanche et plus protecteur sur le plan thermique les toitures de l'école maternelle.

Description détaillée

Un diagnostic a été réalisé en 2021 par le cabinet Duval qui a confirmé le besoin en étanchéité thermique des bâtiments de l'école J Jaurès. Il s'agit d'installer une isolation pour les toits, de changer les huisseries et de faire une ITE des murs.

Calendrier prévisionnel

- Pour J Jaurès : étude de maitrise d'œuvre en 2024 et ensuite 4 tranches sur 4 années car le chantier doit durer 8 mois et donc 4 fois deux mois d'été.
- Pour la maternelle G Monmousseau, le chantier est terminé depuis cet été 2023.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La commune	A rechercher un maitre d'œuvre pour J Jaurès	2024	MECS.

Budget prévisionnel

Montant total : € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Ecole Monmousseau : 136 k TTC . Pose de laine de roche , bandeau périphérique.....
- Ecole J Jaurès : 2.5 M € TTC.

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

ECOLE MONMOUSSEAU : subventions attribuées.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
CD 95	Fonds scolaire			26 k	
ETAT	DETR		39 K		

ECOLE J JAURES : subventions à mobiliser auprès des partenaires. 80 % ?

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
CD 95	Fonds scolaire				
ETAT	DSIL, Fds Vert				

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	NON	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Transport en bus et gare à proximité (200 m).
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	Sensibilisation à la protection écologique des batiments et actions exemplaires de lutte contre les dépenses énergétiques.
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N°19

PLAN VELO

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
25.10.2023	En cours	MERY SUR OISE
Numéro de fiche	Référent interne	
	T LAMBART et SANDRINE LEFEVRE	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : VILLE DE MERY SUR OISE
 Nom, prénom, fonction : PIERRE EDOUARD EON, MAIRE.

L'action en un mot

Il s'agit de définir un plan vélo sur 3 ans compatible avec le schéma vélo de la région Ile de France et du département du Val d'Oise mais aussi inscrit dans le plan intercommunal.

Description détaillée

Le projet vient définir au niveau communal le dernier maillon d'un plan d'ensemble cohérent de la Région au niveau intercommunal. Il parfait également les liaisons déjà existantes. Il vient notamment créer du lien entre les communes dans une orientation tant loisirs que déplacement travail / domicile et gare. Un tronçon attire l'attention dans ce plan : la voie qui reliera l'actuel piste cyclable longeant l'usine de l'eau à saint Ouen l'aumône. Elle longera donc l'Oise et permettra de parfaire l'aspect loisir mais aussi le lien entre les quartiers de la commune et le bassin d'emploi de St Ouen l'Aumône.

Calendrier prévisionnel

Le plan est prévu sur 3 phases avec chacune un dossier de subvention à déposer.

- Phase 1 sur 2024-2025.
- Phase 2 sur 2025-2026
- Phase 3 : 2026.

La phase 2 est la plus complexe car elle demande des conventions de servitude auprès des riverains propriétaires des voies sur berge. Si des accords ne sont pas trouvés, une DUP sera nécessaire.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Bureau d'études	Suivi des dossiers de subventions et maîtrise d'oeuvre	Sur toute la durée du projet : 2024-2026	Commencer la phase 1 opérationnellement. En 2024.
CCVO3F , Région et CD 95	Mettre en action leurs plans vélo.		

Budget prévisionnel

Montant total : 1.848.217 € HT (et montant 2.217.860 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

RÉCAPITULATIF TRAVAUX LIAISONS : INFRASTRUCTURES / SIGNALISATION / JALONNEMENT / CPC ET SAS

PHASES	PHASE 1 - HORIZON 2023				PHASE 2 - HORIZON 2024			PHASE 3 - HORIZON 2025	
	LIAISON (2)A	LIAISON (3)	LIAISON (6)	LIAISON (7)	LIAISON (2)B	LIAISON (4)	LIAISON (7)	LIAISON (1)	LIAISON (5)
	1 725 ML	590 ML	320 ML	635 ML	1125 ML	1174 ML	198 ML	408 ML	57 ML
GENERALITES	25 300 €	575 €	805 €	1 150 €	32 200 €	21 850 €	5 750 €	1 150 €	575 €
VOIRIE - STRUCTURE ET REVÊTEMENT	399 401 €	0 €	0 €	0 €	715 009 €	394 200 €	88 165 €	0 €	0 €
VOIRIE - SIGNALISATION	6 679 €	3 628 €	7 314 €	11 853 €	2 476 €	22 738 €	4 178 €	10 371 €	2 805 €
JALONNEMENT	19 320 €	7 245 €	7 590 €	8 625 €	8 280 €	19 665 €	2 760 €	13 110 €	3 450 €
CPC et SAS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL HT	450 700 €	11 448 €	15 709 €	21 628 €	757 965 €	458 453 €	100 853 €	24 631 €	6 830 €
COÛT HT/ml	261 €/ml	13 €/ml	49 €/ml	34 €/ml	674 €/ml	390 €/ml	509 €/ml	60 €/ml	119 €/ml
TOTAL TTC	540 840 €	13 738 €	18 851 €	25 954 €	909 558 €	550 144 €	121 024 €	29 557 €	8 196 €
				TOTAL HT PAR PHASE 499 485 €			1 317 271 €		31 461 €
				TOTAL TTC PAR PHASE 599 382 €			1 580 725 €		37 753 €

Plan de financement prévisionnel (recettes) Phase 1 du plan.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Région (Attribué)	600.000 €			260.000	
CD 95	600.000 €				125.000

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet s'inscrivant dans le plan vélo intercommunal.
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Par définition des pistes cyclables participent au développement des mobilités douces.
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Pouvoir relier des bassins de vie à des bassins d'emplois améliore grandement la mobilité sur le territoire et donc contribue à son attractivité.

FICHE-ACTION N°20

RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE P. NERUDA

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
25.10.2023	En cours	Méry sur oise
Numéro de fiche	Référent interne	
	OLIVIER CROISIC	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : VILLE DE MERY SUR OISE
 Nom, prénom, fonction : M EON , MAIRE.

L'action en un mot

Il s'agit de démolir l'école actuelle pour en construire une plus fonctionnelle, solide et isolée sur le plan thermique et conforme aux normes du moment.

Description détaillée

Le projet prévoit de reconstruire l'école avec 7 classes élémentaires et 5 maternelles soit 4 classes de plus qu'à ce jour.

L'école actuelle est vétuste et est de type pailleron. Elle n'est plus fonctionnelle, l'accessibilité PMR est non conforme, le bâtiment est une passoire thermique et est amianté.

Le projet prévoit le comblement des carrières (déjà effectué en été 2023) , et un aménagement des voiries sur l'ensemble du quartier.

Une voirie douce sera prévue avec une piste cyclable.

Calendrier prévisionnel

- Octobre 2023- nov 2023 : phase PRO
- Décembre – janvier 2024 : phase DCE et APC.
- Début du chantier : mars 2024.
- Fin prévisionnelle : avril 2025.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Maitrise d'œuvre	Elaborer le projet et suivre le chantier	Sur toute la durée du projet : depuis mars 2022 à juin 2025	Phase PRO. Octobre – nov 2023

Budget prévisionnel

Montant total : **10.320.532 € HT** (et montant 12.909.664 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- **Maitrise d'œuvre et études diverses : 1.545.517 €**
- **Comblement des carrières : 636.810 €**
- **Travaux du bâtiment de l'école : 9.375.231 €.**
- **Aménagement des espaces publics : 891.978 €.**
- **Mobilier et informatique : 264.000 €.**
- **Assainissement : 190.128€.**

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025
DSIL attribuée	500.000	150.000	46.875	187.500	115.625
CD 95. Dossier en cours	1.900.000			1.425.000	475.000

Une demande de financement auprès de la CAF est en cours d'étude pour les espaces périscolaires de l'école.

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Oui	Afin de pouvoir aménager la voie d'accès à la nouvelle école et de prévoir de nouveaux stationnement une partie d' EBC a été définie pour ces aménagements .
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Pas de certification HQE mais le projet prévoit un chauffage PAC et des panneaux solaires et une construction quasi BBC.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Autour de l'école il s'agit de créer un nouveau quartier qui sera reliée aux autres communes par une voie vélo intercommunale.
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Voie vélo intercommunale et proximité de la gare.
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	S'agissant d'une nouvelle école plus fonctionnelle , isolée aux espaces plus généreux et intégré dans un quartier rénové , le projet est bien au cœur de cette préoccupation de favoriser le lien social.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?

Le projet se situant dans un quartier rénové avec des logements sociaux et privés il participe à améliorer l'attractivité de la commune en créant du service public et du logement adapté et relié à une gare.

FICHE-ACTION N°21

CREATION CONTINUITE CYCLABLE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Janvier 2024	Achevée	PARMAIN
Numéro de fiche	Référent interne	
	EMILIE TOTA	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PARMAIN
 Nom, prénom, fonction : M. PLUQUET Laurent, DST

L'action en un mot

L'action consiste en la création de la continuité de la piste cyclable allant de la rue du Val d'Oise à la rue des Coutures

Description détaillée

Il s'agit de permettre la continuité cyclable allant de la rue du Val d'Oise à la rue des Coutures. Le collège étant situé rue des Coutures, la piste cyclable facilitera et sécurisera l'accès des collégiens.

Calendrier prévisionnel

Réalisation en 2021

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
----------------	--------------------------------	-------------------------	--

Budget prévisionnel

Montant total : 94 274 € HT

Description des coûts (dépenses) :

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Préfecture du Val d'Oise		31 098.60			
Région Ile de France		17 623.00			
Conseil départemental		15 549.00			

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?		
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?		
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?		
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?		
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?		

Indicateurs d'avancement et de résultats

FICHE-ACTION N° 22

**MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET
REDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE**

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Janvier 2024	Achevée	Parmain – diverses rues
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PARMAIN

Nom, prénom, fonction : M. PLUQUET Laurent, DST

L'action en un mot

Le projet consiste à remplacer les luminaires et les lampes de sodium par des ampoules LED sur diverses rues de Parmain.

Description détaillée

Rénovation de l'éclairage public (rue des Coutures, rue Maréchal Foch, rue de Vaux, rue Albert 1er, rue Couperie, rue du Val d'Oise, avenue de l'Oise, allée piétonne partant de la rue Wilson, avenue de Paris, rue de Verdun, rue des Arts, église de Jouy le Comte).

Calendrier prévisionnel

Les travaux cités ci-dessus sont terminés.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Région IDF	Subvention	2021/2022	Demande d'acompte
DSIL	Subvention	2022/2023	Demande d'acompte

Budget prévisionnel

Montant total : 137 670€ € HT

Description des coûts (dépenses) : Voir devis

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Libellé	Subvention accordée	
Région Ile de France	25.47%	35 060 € HT
DSIL	40%	55 068 € HT

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant à une seule commune
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Les travaux sont terminés.

FICHE-ACTION N° 23

CREATION D'UN SENTIER DES POETES

QUAI DES SAULES

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
26/09/2023	Achevée	Quai des Saules
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PARMAIN

Nom, prénom, fonction : M. Pluquet Laurent, DST

L'action en un mot

Le projet consiste à l'aménagement des berges de l'Oise.

Description détaillée

La commune de Parmain souhaite réaliser l'aménagement des berges de l'Oise afin de créer un « Sentier des Poètes » le long du Quai des Saules.

L'objectif principal est de créer un chemin stabilisé de 1 mètre de large sur un linéaire total de 440 mètres environ avec mise à niveau des irrégularités afin d'offrir aux usagers un cheminement sécurisé.

Calendrier prévisionnel

Les travaux sont inscrits sur le budget 2023 avec un début prévisionnel de travaux en juillet 2023 pour une durée de 2 mois.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
SMBO	Prise en charge de 50%	Juillet 2023	
CCVO3F	Prise en charge de 25%	Juillet 2023	

Budget prévisionnel

Montant total : 35 973.86 € HT

Description des coûts (dépenses) : Montant des travaux total : 35 973,86 € HT.

Prise en charge par le SMBO de 50%

Subvention de 50% de la CCVO3F soit 8 993,47 €. Reste à charge de la commune : 8 993,47 €.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Libellé	Montant des travaux HT	Subventions HT accordées		Montant HT à la charge de la ville
SMBO	35 973.86€	50%	17 986,93 €	8 993,47 €
CCVO3F		25%	8 993,47 €	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Oui	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant à une seule commune
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Les travaux sont terminés.

FICHE-ACTION N° 24

CREATION D'UN ILOT DE FRAICHEUR

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
26/09/2023	A démarrer	Allée des Peupliers
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PARMAIN

Nom, prénom, fonction : M. PLUQUET Laurent, DST

L'action en un mot

Le projet consiste à la création d'un îlot de fraîcheur allée des Peupliers.

Description détaillée

La végétalisation de la ville contribuera à lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain, à restaurer la biodiversité et à améliorer la santé et le cadre de vie des habitants. Pour ce faire, la commune souhaite planter des arbres le long de l'allée des Peupliers.

Calendrier prévisionnel

Les travaux sont prévus dernier trimestre 2023.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Etat / Fonds Vert	Demande de prise en charge de 80%	Novembre 2023	Attente notification

Budget prévisionnel

Montant total : 27 012,30 € HT (et montant 32 414,40 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Voir devis joint

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Libellé	Montant des travaux	Subventions		Montant à la charge de la ville
Etat / Fond Vert	27 012,30 € HT	80%	21 609,60€ HT	5 402,70€ HT

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Oui	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant à une seule commune
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Les travaux n'ont pas encore débuté.

FICHE-ACTION N°25

CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE BROSSOLETTE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
18/10/2023	En cours	Presles – 78 Rue Pierre Brossolette
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

MAIRIE DE PRESLES
Céline CAUDRON, MAIRE

L'action en un mot

La commune a commencé à procéder au changement d'anciennes menuiseries bois simples vitrages, par des nouvelles menuiseries bois double vitrage

Description détaillée

Afin d'optimiser les coûts concernant le chauffage de ce bâtiment, la commune a commencé à procéder au changement d'anciennes menuiseries bois dans l'École élémentaire Pierre Brossolette, par des nouvelles menuiseries bois étant équipées de double vitrage isolant thermique 10/14 Argon/FE4

Calendrier prévisionnel

Les partenaires et leurs engagements réciproques

La commune a collaboré avec la société MARLIER et la société TTM, qui ont été mandatées pour la réalisation de ces chantiers.

Budget prévisionnel

Montant menuiseries MARLIER : 7157,08 € HT

Montant menuiseries TTM : 32 988.93 € HT (soit 39 586,72 € TTC)

Mise à jour 2024 : 91 932.40€ HT/ 110 319 €TTC

FICHE-ACTION N°26

CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
18/10/2023	Achevée	Presles – 80 Rue Pierre Brossolette
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

MAIRIE DE PRESLES
Céline CAUDRON, MAIRE

L'action en un mot

La commune a procédé au changement complet des anciennes menuiseries bois simples vitrages, par des nouvelles menuiseries bois double vitrage

Description détaillée

Afin d'optimiser les coûts concernant le chauffage de ce bâtiment, la commune a procédé au changement complet des anciennes menuiseries bois de la Restauration scolaire, par des nouvelles menuiseries bois étant équipées de double vitrage isolant thermique 44.2/10/4

Calendrier prévisionnel

Les partenaires et leurs engagements réciproques

La commune a collaboré avec la société MARLIER, qui a été mandatée pour la réalisation de ce chantier.

Budget prévisionnel

Montant total (menuiseries) : 46 421,40 € HT (soit 55 705,68 € TTC)

FICHE-ACTION N°27

CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
18/10/2023	A démarrer	Presles – 78 Rue Pierre Brossolette
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

MAIRIE DE PRESLES
Céline CAUDRON, MAIRE

L'action en un mot

La commune va procéder au changement complet des anciennes menuiseries bois simples vitrages, par des nouvelles menuiseries bois double vitrage

Description détaillée

Afin d'optimiser les coûts concernant le chauffage de ce bâtiment, la commune va procéder au changement complet des anciennes menuiseries bois de la Salle du Conseil Municipal, par des nouvelles menuiseries bois étant équipées de double vitrage isolant thermique 10/14 Argon/FE4

Calendrier prévisionnel

Les partenaires et leurs engagements réciproques

La commune va collaborer avec la société TTM, qui a été mandatée pour la réalisation de ce chantier.

Budget prévisionnel

Montant total (menuiseries) : 12 411,10 € HT (soit 14 893,32 € TTC)

FICHE-ACTION N°28

RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
27/02/2024	En cours	Presles Rue de la République
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PRESLES

Nom, prénom, fonction : Céline CAUDRON, MAIRE / Guillaume COCHELARD DST

L'action en un mot

L'action consiste à rénover l'éclairage public de Presles. La ville de Presles réalisera un SDAL via un bureau d'études pour définir les grands principes de la rénovation de ses équipements.

Description détaillée

La ville de Presles a le souhait de s'orienter dans une rénovation de l'ensemble des équipements d'éclairage public de la ville, d'abaisser les puissances pour répondre aux exigences économique et écologiques.

La ville est composé d'environ 611 luminaires équipées pour la grande majorité en lampes SHP. L'ensemble des futurs équipements seront en LEDs avec une échelle de température maximale de 2700K. Le parc de la ville est globalement vétuste.

La ville estime qu'au moins 80 % des luminaires en service ont plus de 25 ans et présente un vaste potentiel :

- de réduction des nuisances lumineuses,
- des consommations d'énergie grâce notamment à l'utilisation de lampes plus efficaces,
- d'une lumière mieux orientée vers les zones à éclairer.

Beaucoup de luminaires présentent à la fois une très mauvaise efficacité lumineuse globale et génèrent une importante pollution lumineuse en éclairant davantage le ciel que la chaussée ainsi que par la mise en place de systèmes de gradation de la lumière, qui permettent d'adapter la quantité de lumière émise aux besoins.

Le projet prévoit la mise en place de la réduction des puissances via un système de télégestion au point lumineux. Ce système permet de gérer chaque luminaire indépendamment des uns des autres et de graduer chaque lampe en fonction du lieu.

La ville est associée au PNR. Le PNR demande de respecter La trame noire qui correspond à l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité, permettant l'accomplissement du cycle de vie et le déplacement des espèces nocturnes sans contrainte.

La ville de Presles éteint les luminaires de la ville entre 11 pm et 5 AM, cependant, certains 4 axes majeurs doivent restés allumés mais gradués. La ville ne possède pas un inventaire exhaustif des installations. L'AMO conduira cette analyse.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

A terme, l'objectif est donc d'éclairer juste, limiter la pollution lumineuses et de réduire les puissances à l'image des représentations suivantes:

	<p>VOIE COMMUNALE DE LA LIBÉRATION VOIE PRIMAIRE</p> <p>ÉCLAIRER PLUS JUSTE</p> <p>RECONSTRUCTION →</p> <p>HAUTEUR DES MÂTS COHÉRENTE TYPE DE LUMINAIRE À REMPLACER OPTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE ET ANGLE À REVOIR</p>	
	<p>RUE DES VALLÉES VOIE RÉSIDENIELLE</p> <p>ÉCLAIRER PLUS JUSTE</p> <p>HAUTEUR DES MÂTS COHÉRENTE TYPE DE LUMINAIRE COHÉRENT OPTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE ET ANGLE COHÉRENT</p>	
	<p>RUE DU POUR LA LOUE VOIE DE LIAISON SECONDAIRE</p> <p>ÉCLAIRER PLUS JUSTE</p> <p>RECONSTRUCTION →</p> <p>HAUTEUR DES MÂTS COHÉRENTE TYPE DE LUMINAIRE COHÉRENT OPTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE ET ANGLE À REVOIR</p>	
	<p>RUE ALEXANDRE PRACHAY VOIE DE LIAISON PRIMAIRE</p> <p>ÉCLAIRER PLUS JUSTE</p> <p>RECONSTRUCTION →</p> <p>HAUTEUR DES MÂTS COHÉRENTE TYPE DE LUMINAIRE COHÉRENT OPTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE ET ANGLE À REVOIR</p>	

ÉCLAIREMENT PAR TYPE DE LAMPE



TYPES DE LANterne SUR LA COMMUNE



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Aspect financier

Dans le cadre de l'approche globale, la réduction des puissances, l'extinction de l'éclairage entre 11pm et 5am, ainsi que la mise en place d'une télégestion sur l'ensemble des équipements, permettraient de réduire nos factures

Calendrier prévisionnel

Les travaux de rénovation seront réalisés en 2024.
Un appel d'offres est envisagé après Mars 2024

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : € HT (et montant 22 000 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

Réalisation par un bureau d'études de :

- Réalisation du schéma directeur
- Rédaction du dossier DCE et suivi de la procédure d'attribution du marché
- Suivi du marché sur la 1^{ère} année

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?		
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?		
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par		

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

mobilité douce et/ou transport en commun ?		
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?		
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?		

FICHE-ACTION N°29

ENFOUISSEMENT D'UNE PARTIE DES RESEAUX DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
17/10/2023	En cours	Presles – Rue de la République
Numéro de fiche	Référent interne	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

MAIRIE DE PRESLES
Céline CAUDRON, MAIRE

Guillaume COCHELARD
DST

L'action en un mot

La commune a lancé la réfection totale de la Rue de la République, en plusieurs tranches. La commune souhaite profiter de cette opération d'ampleur pour procéder à l'enfouissement des réseaux du tronçon allant du nouveau centre culturel, jusqu'au Stade.

Description détaillée

Afin d'optimiser les coûts et la réalisation des travaux, la commune a missionné le cabinet STUR pour l'étude de l'enfouissement des réseaux, et a fait réaliser les travaux de voirie au bailleur de la commune, la société l'Essor. Le projet intègre un volet déplacements doux, avec la matérialisation d'une voie cyclable

Calendrier prévisionnel

Les travaux de voirie ont été réalisés durant l'été 2023, avec la réduction des trottoirs afin de pouvoir intégrer la voie cyclable.

Les travaux d'enfouissement seront réalisés durant l'année 2024, et devraient être finalisés en Juillet 2024.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

La société l'Essor a eu en charge la réalisation des travaux de voirie, avec la réduction des trottoirs, la réfection complète de caniveau, la réalisation complète du tablier, la mise en place de chambre de tirage pour le passage des réseaux

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le cabinet STUR a été mandaté pour l'étude complète de l'enfouissement des réseaux électrique, et des réseaux télécom. Un DCE est en cours de publication, pour lancer un appel d'offre concernant la réalisation de ces travaux.

Budget prévisionnel

Montant volet voirie : 365 220,34 € HT (soit 438 264,41€ TTC)

Montant volet enfouissement : 105 000€ HT (soit 126 000,00€ TTC)

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'avancement et de résultats

CONTRAT DE RÉUSSITE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
FICHE-ACTION N°30
DEMOLITION CONSTRUCTION DE LA SALLE
POLYVALENTE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
08/02/2024	En cours	Rue Henry Crépin à VILLIERS ADAM
Numéro de fiche	Référent interne	
	Bruno MACE, maire de VILLIERS ADAM maire@villiers-adam.fr	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme- structure : Mairie de VILLIER ADAM

Description du projet

Il s'agit de remplacer l'actuelle salle « 1000 clubs », qui est ancienne (1979), vétuste et consommatrice d'énergie, par une nouvelle salle polyvalente de 260m² répondant mieux aux nouvelles normes environnementales et aux besoins des habitants en terme d'activités sportives et de loisirs.

Elle accueillera un dojo pour des activités de judo et de gymnastique.

Son usage sera adaptable grâce à des cloisons mobiles.

Elle pourra aussi servir à un usage locatif pour des fêtes familiales.

Les modalités de chauffage utiliseront des énergies renouvelables : pompes à chaleur ou géothermie de surface.

Calendrier prévisionnel

Lancement des travaux : 2025

Budget prévisionnel

Montant total : 1 051 200 € HT

DÉPENSES	
ÉTUDES & INGÉNIERIE	175 200
ACQUISITIONS FONCIÈRES	
TRAVAUX :	876 000
SOLLICITER	
ALÉAS (5%)	
AUTRES DÉPENSES	
TOTAL HT	1 051 200

RECETTES	
AUTOFINANCEMENT	
CESSIONS	
EMPRUNT	
LOYERS	
SUBVENTIONS :	
DETR/DSIL	A SOLLICITER
FONDS VERT	A SOLLICITER
ANS	A SOLLICITER
CONTRAT RURAL	
TOTAL HT	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation		
Comment votre projet impacte-t-il les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ?	Non, il sera construit sur une zone où se trouve déjà un bâtiment.	
Comment évaluez-vous la performance énergétique de votre projet ?	Le projet respectera les nouvelles normes en vigueur au niveau performance énergétique (RE)	
Votre projet rayonne-t-il au-delà de votre territoire ?	Projet bénéficiant à une seule commune,	
Comment les mobilités décarbonées sont-elles intégrées dans votre projet ?	Non concerné	
Comment évaluez-vous l'impact de votre projet sur la cohésion sociale ?	Créateur de lien (relations et interactions sociales), et favorisant la pratique sportive pour tout public	
Comment évaluez-vous l'impact de votre projet sur l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

FICHE-ACTION N°31

RENATURATION COUR D'ÉCOLE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
08/02/2024	En cours	Cour de l'école primaire de VILLIERS ADAM
Numéro de fiche	Référent interne	
	Bruno MACE, maire de VILLIERS ADAM maire@villiers-adam.fr	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme- structure : Mairie de VILLIER ADAM

Description du projet

Il s'agit de verdir la cour d'école primaire (900m²) actuellement revêtu d'un enrobé, en créant aussi différents espaces tels que potager, espace de jeux, ...

Calendrier prévisionnel

Travaux en cours par un groupe de travail associant les parents d'élèves pour prédéfinir le projet : 2023/2024
Réalisation des travaux : 2024

Budget prévisionnel

Montant total : € HT ou TTC (en attente d'une estimation chiffrée)

DÉPENSES	
ÉTUDES & INGÉNIERIE	
ACQUISITIONS FONCIÈRES	
TRAVAUX :	
ALÉAS (5%)	
AUTRES DÉPENSES	
TOTAL HT	

RECETTES	
AUTOFINANCEMENT	
CESSIONS	
EMPRUNT	
LOYERS	
SUBVENTIONS :	
TOTAL HT	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation		
Comment votre projet impacte t'il les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ?	Renaturation d'espaces artificialisés	
Comment évaluez-vous la performance énergétique de votre projet ?	Non concerné	
Votre projet rayonne t'il au-delà de votre territoire ?	Projet bénéficiant à une seule commune,	
Comment les mobilités décarbonées sont-elles intégrées dans votre projet ?	Non concerné	
Comment évaluez-vous l'impact de votre projet sur la cohésion sociale ?	Créateur de lien (relations et interactions sociales)	
Comment évaluez-vous l'impact de votre projet sur l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

FICHE-ACTION N°32

**1014^{ème} OPERATION DU SIAEP :
PROGRAMME DE TRAVAUX 2021/2022/2023**

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
		Villes de Champagne sur Oise, L'Isle Adam, Parmain (détail des rues ci-dessous)
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : **Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de l'Isle-Adam, représentée par sa Présidente, Mme Armelle CHAPALAIN**

Nom, prénom, fonction : GUILLAUME-BONNEL Isabelle, DGS de la CCVO3F et du SIAEP,
LYON Caroline, rédacteur

L'action en un mot

Cette action consiste en la réalisation du programme de travaux 2021/2022/2023 constituant la 1014^{ème} opération du SIAEP dont l'objet est la réhabilitation des réseaux d'eau potable et des branchements particuliers dans les rues ci-après :

Ville de CHAMPAGNE-SUR-OISE	Ville de L'ISLE-ADAM	Ville de PARMAIN
Rue de Montigny Rue Jules Picard	Le Haut de Moisselles Rue des Râcles Rue de Mériel Rue du Vieux Chemin de Paris,	Rue de l'Espérance, Rue des Arts, Rue du Maréchal Foch

Description détaillée

Le programme annuel de travaux, d'un montant de 1 500 000 € HT, est défini en fonction des priorités suivantes :

- 1- desserte des nouveaux quartiers créés sur le territoire,
- 2- des fuites sur les réseaux dans les rues des 3 collectivités et qui sont remontés par SUEZ auprès du maître d'œuvre,
- 3- le matériau des canalisations : une priorisation vis-à-vis de la fonte grise,
- 4- la date de pose de ces canalisations.,
- 5- et enfin dans la limite du budget du SIAEP, des projets communaux (voirie) et intercommunaux, dans un souci de bonne entente et de mutualisation des moyens humains et des coûts financiers entre les collectivités.

Calendrier prévisionnel

Rue	Commune	Réalisation des travaux	
Le Haut de Moisselles	IA	20/06/2022	08/07/2022
Rue du Maréchal Foch	P	11/07/2022	26/08/2022
Rue de Montigny	CHO	12/09/2022	07/10/2022
Allée du Phénix	IA	19/10/2022	23/11/2022
Rue des râcles	IA	09/01/2023	28/02/2023
Rue des Arts	P	02/05/2023	02/06/2023
Rue de l'Espérance	P	29/05/2023	13/07/2023
Rue Jules Picard	CHO	10/07/2023	31/10/2023
Rue de Mériel	IA	01/08/2023	27/10/2023
Rue du Vieux Chemin de Paris	IA		

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
CCVO3F	Dans l'attente du transfert de la compétence eau potable, la CCVO3F ne s'oppose pas aux travaux du SIAEP	01/01/2026	

Budget prévisionnel

Montant total : **1 500 000 € HT** (et montant 1 800 000.00 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : les travaux seront imputés en investissement

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	Fonds Val d'Oise Territoires			Rue des Arts : 52 546.56 € Rue de l'Espérance : ? Rue Jules Picard : ? Rue de Mériel : ?	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non concerné	Le projet bénéficie aux communes du territoire du SIAEP, à savoir, CHAMPAGNE-SUR-OISE (CCHVO) et L'ISLE-ADAM-PARMAIN (CCVO3F)
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N°33

FORAGE CASSAN3 : MISE EN EXPLOITATION

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
28/09/2023	A démarrer	MOURS
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : **Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de l'Isle-Adam, représentée par sa Présidente, Mme Armelle CHAPALAIN**

Nom, prénom, fonction : GUILLAUME-BONNEL Isabelle, DGS de la CCVO3F et du SIAEP,
LYON Caroline, rédacteur

L'action en un mot

Cette action consiste à la mise en service du forage CASSAN3. Pour cela, le SIAEP doit entreprendre les travaux ci-après :

- la 1015ème opération du SIAEP : le raccordement du forage CASSAN3 à l'usine de potabilisation par l'implantation d'une canalisation,
- et la 1016ème opération du SIAEP : équipement de la tête du forage CASSAN3.

Description détaillée

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam dispose de la compétence Eau Potable sur le territoire des communes de Champagne-sur-Oise, L'Isle-Adam et Parmain. Il possède deux forages CASSAN1 et CASSAN2 ainsi qu'une usine de potabilisation.

Les études et travaux préparatoires pour la mise en service d'un troisième forage CASSAN3 ont été réalisés afin de conforter la production d'eau potable.

L'arrêté préfectoral n°2020-15893 du 10 juillet 2020 relatif aux captages d'eau destinée à la consommation humaine dit « Cassan n°1 » à l'Isle-Adam, « Cassan n°2 » et « Cassan n°3 » à Mours porte :

- arrêté portant déclaration d'utilité publique :
 - des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines,
 - des périmètres de protection,
 - arrêté portant autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement ; rubrique 1.1.2.0. de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1,
 - arrêté portant autorisation d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine,
- permet au SIAEP de pouvoir poursuivre des démarches pour la mise en service effective du Forage CASSAN3.

Pour cela, le SIAEP doit donc procéder aux travaux suivants :

- la 1015ème opération du SIAEP : le raccordement du forage CASSAN3 à l'usine de potabilisation par l'implantation d'une canalisation,
- et la 1016ème opération du SIAEP : équipement de la tête du forage CASSAN3.

Il est conseillé, suite à l'obtention de la DUP de réaliser les travaux sous 4 ans.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Calendrier prévisionnel

Les travaux devraient débuter en 2024.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
CCVO3F	Dans l'attente du transfert de la compétence eau potable, la CCVO3F ne s'oppose pas aux travaux du SIAEP	01/01/2026	
Police de l'Eau	Accompagnement sur les prescriptions techniques suite à la DUP	Tout au long du projet	
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Accompagnement sur les prescriptions techniques suite à la DUP	Tout au long du projet	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Accompagnement sur les prescriptions techniques suite à la DUP	Tout au long du projet	

Budget prévisionnel

Montant total : 3 000 000 € HT (et montant 3 600 000.00 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : les travaux seront imputés en investissement

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	Fonds Val d'Oise Territoires				A déposer après désignation entreprises de travaux
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE					A déposer après désignation entreprises de travaux

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non concerné	Le projet bénéficie aux communes du territoire du SIAEP, à savoir, CHAMPAGNE-SUR-OISE (CCHVO) et L'ISLE-ADAM-PARMAIN (CCVO3F)
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
FICHE-ACTION N° 34
REHABILITATION DU TOIT PLAT
DU BATIMENT ADMINISTRATIF DU SIAEP

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
28/09/2023	A démarrer	1, avenue Jules Dupré 95290 L'ISLE-ADAM
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : **Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de l'Isle-Adam, représentée par sa Présidente, Mme Armelle CHAPALAIN**

Nom, prénom, fonction : GUILLAUME-BONNEL Isabelle, DGS de la CCVO3F et du SIAEP,
 LYON Caroline, rédacteur

L'action en un mot

L'action consiste à rétablir l'étanchéité et l'isolation thermique du toit du bâtiment administratif, sis 1 avenue Jules Dupré à l'Isle-Adam, appartenant au SIAEP.

Description détaillée

• **Situation actuelle :**

Le toit plat du bâtiment est recouvert d'un revêtement en goudron. Celui-ci n'est plus étanche : en cas de grosses pluies, des fuites d'eau sont constatées à l'intérieur et engendrent des déperditions de chaleur. Ce projet a déjà été présenté au titre de la DSIL pour les exercices 2021 et 2022 mais n'avait pas été retenu. De son côté le SIAEP a dû repousser ces travaux en raison de travaux de réhabilitation de réseaux d'eau potable fuyants.

Celui-ci a été soumis au titre de la DSIL 2023 : après demande des services de la Préfecture, il a été intégré au Fonds Vert. Il ne sera pas éligible cette année à ce dispositif.

Par ailleurs, le projet a été repensé en prenant en compte l'éligibilité de la collectivité aux Certificats d'Economie d'Énergie. Ces travaux garantiront au SIAEP une baisse de consommation d'environ 50 % de ses fluides. Le devis présenté tient compte des évolutions demandées.

Un dossier de demande de subvention sera également présenté aux services du Conseil Départemental.

• **Consistance des travaux :**

Le projet consiste en la réfection de :

- l'étanchéité et de l'isolation thermique du toit plat du bâtiment administratif, éligibles aux CEE, compléteront, avec le remplacement des baies vitrées opéré l'année dernière, une baisse de consommation complémentaire des fluides du SIAEP, à hauteur de 30%,
- et la reprise de l'étanchéité du toit plat du bâtiment arrière ainsi que le remplacement de la porte et des 2 fenêtres des archives afin d'assurer une qualité de conservation saine des documents. Il sera mis en place

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

des fenêtres en double vitrage à rupture de pont thermique.

Ces travaux garantissent à la collectivité une économie d'énergie d'au moins 30 %, correspondant à un gain de plus de 13 000 kWh, soit presque 1 000 €

Calendrier prévisionnel

La priorité du SIAEP est d'entreprendre les travaux visant à la mise en service du forage CASSAN3, suite à l'obtention de la DUP. Par ailleurs, il établit chaque année un programme de travaux consistant en la réhabilitation des canalisations d'eau potable et des branchements particuliers des rues du territoire, d'un montant de 1 500 000 € HT. Enfin, afin de préserver les installations de l'usine de potabilisation, des travaux d'étanchéité du toit du 1^{er} bâtiment seront réalisés avant la fin 2024.

Ce projet ne sera donc réalisé qu'à la fin du mandat 2020-2026.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
CCVO3F	Dans l'attente du transfert de la compétence eau potable, la CCVO3F ne s'oppose pas aux travaux du SIAEP	01/01/2026	

Budget prévisionnel

Montant total : 51 548.64 € HT (et montant 61 858.37 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : les travaux d'étanchéité et d'isolation thermique seront imputés en investissement

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024	2025	2026
PREFECTURE DU VAL D'OISE	DSIL Fonds Vert	Non retenu	Non retenu	Non retenu			
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	Fonds Val d'Oise Territoire					A définir	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Travaux réalisés éligibles aux CEE
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non concerné	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

FICHE-ACTION N° 35

REHABILITATION DU TOIT PLAT

DES BATIMENT DE L'USINE DE POTABILISATION DU SIAEP

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
28/09/2023	A démarrer	1, avenue Jules Dupré 95290 L'ISLE-ADAM
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : **Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de l'Isle-Adam, représentée par sa Présidente, Mme Armelle CHAPALAIN**

Nom, prénom, fonction : GUILLAUME-BONNEL Isabelle, DGS de la CCVO3F et du SIAEP,
LYON Caroline, rédacteur

L'action en un mot

L'action consiste à rétablir l'étanchéité et l'isolation thermique du toit des 2 bâtiments de l'usine de potabilisation, sise Chemin des Trois Sources à l'Isle-Adam, appartenant au SIAEP.

Description détaillée

Situation actuelle :

Le toit plat du 1^{er} bâtiment de l'usine de potabilisation de 239 m², recouvert de gravillons n'est plus étanche : en cas de pluie, des fuites d'eau sont constatées à l'intérieur et engendre des déperditions de chaleur. Par ailleurs, elles pourraient engendrer à terme des dégâts sur les installations techniques présentes dans ce bâtiment.

Le toit plat du bâtiment est recouvert d'un revêtement en goudron. Celui-ci n'est plus étanche : en cas de grosses pluies, des fuites d'eau sont constatées à l'intérieur et engendre des déperditions de chaleur. Ce projet a déjà été présenté au titre de la DSIL pour les exercices 2021 et 2022 mais n'avait pas été retenu. De son côté le SIAEP a dû repousser ces travaux en raison de travaux de réhabilitation de réseaux d'eau potable fuyants.

Celui-ci a été soumis au titre de la DSIL 2023 : après demande des services de la Préfecture, il a été intégré au Fonds Vert. Il ne sera pas éligible cette année à ce dispositif.

Par ailleurs, le projet a été repensé en prenant en compte l'éligibilité de la collectivité aux Certificats d'Economie d'Energie.

Consistance des travaux :

Le projet consiste en la réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique du toit du 1^{er} bâtiment de l'usine de potabilisation afin de le rendre plus performant énergétiquement mais également de garantir la protection des installations techniques nécessaires au traitement de l'eau prélevée dans la nappe afin de la rendre potable.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Il comprend notamment :

- l'enlèvement des gravillons ,
- la réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique du toit plat, éligibles aux CEE,
- et la mise en place d'une nouvelle protection.

Ces travaux garantissent une économie d'énergie d'au moins 30 % et une préservation des installations.

Même opération pour le toit du 2ème bâtiment

Calendrier prévisionnel

Ce projet sera réalisé avant la fin de l'année 2024.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
CCVO3F	Dans l'attente du transfert de la compétence eau potable, la CCVO3F ne s'oppose pas aux travaux du SIAEP	01/01/2026	

Budget prévisionnel

Montant 1^{er} toit: 30 260.44 € HT (et montant 36 312.53 € TTC)

Montant 2ème toit : 25 133.34 € HT (et montant 30 160.01 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : les travaux d'étanchéité et d'isolation thermique seront imputés en investissement

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024	2025	2026
PREFECTURE DU VAL D'OISE	DSIL Fonds Vert	Non retenu	Non retenu	Non retenu			
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	Fonds Val d'Oise Territoire			Dépôt avant 31/12			

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Travaux réalisés éligibles aux CEE
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non concerné	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

FICHE-ACTION N°36

164^{ème} OPERATION DU SIPIA - VILLE DE L'ISLE-ADAM : CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE STOCKAGE- RESTITUTION AU DROIT DU DEVERSOIR D'ORAGE CHANTEPIE MANCIER

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
19/10/2023	A démarrer	L'ISLE ADAM
Numéro de fiche	Référent interne	
	Carolyne LYON	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Parmain - l'Isle-Adam, représenté par son Président, M. Michel ARMAND.**

Nom, prénom, fonction : GUILLAUME-BONNEL Isabelle, DGS de la CCVO3F et du SIPIA,
LYON Caroline, rédacteur

L'action en un mot

Cette action consiste en la construction d'un bassin de stockage-restitution au droit du déversoir d'orage Chantepie-Mancier, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°2013/11179 du 8 avril 2013.

Description détaillée

Ce projet est estimé à 3 000 000 € TTC.

Etant donné que le bassin sera implanté sur un réseau unitaire, collectant à la fois les eaux usées et les eaux pluviales, son coût sera partagé à parts égales avec la ville de l'Isle-Adam.

La capacité du bassin sera de 300m³.et permettra de stocker les eaux de fréquence de retour 1 mois.

Il sera édifié sous la bande enherbée située devant l'école primaire Albert Camus.

Calendrier prévisionnel

Le SIPIA et la ville de l'Isle-Adam se sont engagés auprès de la Police de l'Eau et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à ce que le bassin soit en fonctionnement avant la fin du mandat 2020-2026.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
CCVO3F	Dans l'attente du transfert de la compétence eau potable, la CCVO3F ne s'oppose pas aux travaux du SIAEP	01/01/2026	
Ville de l'Isle-Adam	Prise en charge de 50% du coût de l'opération		

Budget prévisionnel

Montant total : € HT (et montant 3 000 000.00 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : les travaux seront imputés en investissement

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	Fonds Val d'Oise Territoires				Dossier déposé, une fois l'attributaire du marché de travaux défini
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE					Dossier déposé, une fois l'attributaire du marché de travaux défini

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non concerné	Le projet bénéficie aux communes du territoire du SIAPIA, à savoir, L'ISLE-ADAM et PARMAN (CCVO3F)
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

FICHE-ACTION N°37

INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULE ELECTRIQUE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
04/10/2023	En cours	Sur l'ensemble du territoire
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : SIGEIF

Nom, prénom, fonction : CHAMPVILLARD Guillaume, chargé d'opération mobilité électrique

L'action en un mot

L'action consiste au déploiement d'une offre de recharge pour accompagner l'électrification de la mobilité des particuliers ou professionnels.

Le déploiement a débuté début 2023 et se poursuivra dans le temps en fonction des besoins et du déploiement des offres de recharge complémentaires

Description détaillée

La décarbonation des mobilités passe par l'électrification d'un part important du parc de véhicule. Face à ce développement, il est nécessaire de proposer un service public de la recharge performant à un prix ajusté. Le Sigeif déploie des bornes de recharge sur voirie publique sur plus de 100 villes d'Île-de-France afin de mutualiser l'expertise, de massifier les travaux et d'uniformiser les modalités d'accès.

En octobre 2023, ce sont près de 1000 points de recharge qui sont en service et plus de 23 000 recharges réalisées chaque mois.

Calendrier prévisionnel

Les premières mises en service de bornes ont eu lieu en mai 2023.

Des déploiements complémentaires sont envisageables dès 2025 en fonction des usages des bornes en place et des besoins anticipés.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Sigeif	S'engage à déployer et maintenir le réseau	Au fil de l'eau	2028 pour la fin des engagements du schéma directeur IRVE
l'intercommunalité	S'engage à accompagner le Sigeif dans la recherche d'emplacements et les relations avec les villes	Au fil de l'eau	

Budget prévisionnel

Montant total : Pas de budget identifiable spécifiquement sur la CCVO3F

Description des coûts (dépenses) : investissement pour les déploiements, fonctionnement pour les charges d'électricité, de maintenance et de supervision

Plan de financement prévisionnel (recettes) : subventions sur les investissements et recettes des usagers sur l'exploitation

Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Mobilité électrique est nettement plus efficace que la mobilité carbonée
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		à l'ensemble de l'intercommunalité et au-delà

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Modernité et accompagnement des particuliers et professionnels dans leur projet de changement de mobilité

Indicateurs d'avancement et de résultats

Nombre de points de recharge en service : 18 en octobre 2023

FICHE-ACTION N°38

ISOLATION DES BATIMENTS DU SYNDICAT TRI OR

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
12/09/2023	A démarrer	Syndicat Tri-Or, Champagne sur Oise
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : TRI OR

Nom, prénom, fonction : Corentin BIRON, responsable prévention des déchets

L'action en un mot

Isoler les bâtiments des bureaux du Syndicat Tri-Or

Description détaillée

L'objectif est d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments et ainsi réduire les dépenses de fonctionnement et l'impact environnemental. Le renouvellement des faux plafonds est des fenêtres sont envisagés.

Calendrier prévisionnel

2024

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
CCVO3F France-Renov	Accompagnement Conseils Retours d'expérience	1 er semestre 2024	

Budget prévisionnel

Montant total : 34 000 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) : 18 000 € HT pour les faux plafonds et 22 000 € HT pour l'isolation des fenêtres

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Tri-Or	Interne				34 000

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	CCVO3F	Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?		Les locaux du Syndicat Tri-Or sont accessibles via une bande cyclable, un arrêt de bus et un arrêt du transilien.
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?		Amélioration des conditions de travail et du cadre de vie des agents du Syndicat Tri-Or
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?		

FICHE-ACTION N°39

MISE EN PLACE D'UN LOCAL REEMPLOI A LA DECHETTERIE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
12/09/2023	En cours	Rue Pasteur Prolongé, Champagne sur Oise
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : TRI OR

Nom, prénom, fonction : Corentin BIRON, responsable prévention des déchets.

L'action en un mot

Mise en place d'un local réemploi à la déchetterie de Champagne sur Oise.

Description détaillée

L'idée est de collecter les objets en bon état au lieu de les jeter. Les objets déposés par les administrés au sein du local seront récupérés par des associations partenaires afin d'être revendu à petit prix ou bien donnés. L'installation d'un conteneur maritime à la déchetterie de Champagne sur Oise est envisagée. La récupération d'objet serait interdite afin de privilégier le don et faciliter la bonne utilisation du conteneur.

Calendrier prévisionnel

2024

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Région IDF ADEME Autres EPCI compétence collecte des déchets	Accompagnement Conseils Retours d'expérience	2024	Réflexion sur la date de lancement du projet

Budget prévisionnel

Montant total : 4500 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) : acquisition d'un conteneur maritime (taille à définir) + habillage du conteneur

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Tri OR	Budget interne				4500

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Démarche économie circulaire et réemploi
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Arrêt de bus et pistes cyclables à proximité de la déchetterie
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Les objets seront collectés par des associations qui œuvrent en faveur de la réduction des inégalités. Leurs activités génèrent également du lien social.
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

FICHE-ACTION N°40

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
12/09/2023	A démarrer	Syndicat Tri-Or, Champagne sur Oise
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : TRI OR

Nom, prénom, fonction : Corentin BIRON, responsable prévention des déchets

L'action en un mot

Le syndicat Tri-Or souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments.

Description détaillée

L'objectif est de produire de l'énergie de source renouvelable sur le site de Champagne sur Oise. Les surfaces de toits et de parkings sont importantes et sont susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques.

Calendrier prévisionnel

2025

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Etat Autres EPCI (Tri-Action) CCVO3F	Aide financière Accompagnement Conseils Retours d'expérience		

Budget prévisionnel

Montant total : 100 000 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) : étude de faisabilité + installation des panneaux photovoltaïques

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024-2025
TRI-OR	Interne				100 000

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	CCVO3F	Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	

FICHE-ACTION N°41

RENOUVELLEMENT FLOTTE VEHICULES

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
31/01/2024		Syndicat Tri-Or, Champagne sur Oise
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : TRI OR

Nom, prénom, fonction : Corentin BIRON, responsable prévention des déchets.

L'action en un mot

Renouvellement de la flotte de véhicule du Syndicat Tri-Or afin de disposer de véhicules à faibles émissions.

Description détaillée

Le Syndicat Tri-Or souhaite acquérir ou louer 2 véhicules à faible émission de type électriques : 1 citadine et 1 petit utilitaire.

Calendrier prévisionnel

Acquisition ou location prévue au cours du 1er semestre 2024.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Région IDF Autres EPCI (Tri-Action)	Accompagnement Conseils Retours d'expérience		

Budget prévisionnel

Montant total : 60 000 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Acquisition ou location de 2 véhicules à faible émission + installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
TRI OR	Interne				60 000

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	CCVO3F	Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?		Amélioration des conditions de travail et du cadre de vie des agents du Syndicat Tri-Or
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?		

Annexe 4.2 : Transition démographique

42FA MOUS TFL – CCVO3F

43FA VIDEOPROTECTION – CCVO3F

44FA VESTIAIRES TENNIS – L'ISLE ADAM

45FA PLAINE DES SPORTS - L'ISLE ADAM

46FA CRECHE - MERIEL

47FA BOWL – MERY

48FA EGLISE –MERY

49FA EXTENSION ALSH – MERY

50FA NOUVEAU GYMNASE – MERY

51FA AGRANDISSEMENT ECOLE – NERVILLE LA FORET

52FA CIMETIERE – NERVILLE LA FORET

53FA TERRAIN MULTISPORTS – NERVILLE LA FORET

54FA AMENAGEMENT TERRAINS MULTISPORTS – PARMAIN

55FA AIRE DE JEUX QUARTIER JLC – PARMAIN

56FA AIRE DE JEUX RUE BLANCHET – PARMAIN

57FA AMELIORATION SECURISATION DE LA CIRCULATION –PARMAIN

58FA RENOVATION GYMNASE ALAIN COLAS - PARMAIN

FICHE-ACTION N°42

MOUS TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
	En cours	Nerville la forêt- Parmain – Méry sur oise
Numéro de fiche	Référent interne	
	I.GUILLAUME	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : CCVO3F

Nom, prénom, fonction :

Isabelle GUILLAUME, Directrice Générale des Services de la CCVO3F

L'action en un mot

L'action consiste à doter la CCVO3F d'un soutien en ingénierie technique, sociale et financière dans le cadre de l'objectif de création de 36 places TFL, requis dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Description détaillée

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a déterminé pour la CCVO3F un objectif de 36 places de TFL. Pour la bonne mise en œuvre de cette obligation, il est indispensable de s'équiper d'une MOUS, pour doter l'EPCI des compétences techniques liées et qui ne sont pas pourvues en interne. La MOUS comprendra une analyse fine des besoins des familles sédentarisées sur le territoire, la mise en œuvre du volet technique et administratif de l'opération.

Calendrier prévisionnel

MOUS lancé sur le 2ème semestre 2023.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 68 550 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Préfecture				50 000€	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non Concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non Concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non Concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	Facteur d'intégration de population spécifique (gens du voyage), amélioration des conditions de vie et d'habitat
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non Concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Date de lancement de la MOUS fin 2023 pour une réalisation complète de la mission en 2024

FICHE-ACTION N°43

VIDEOPROTECTION PHASE 2

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Janvier 2024	A démarrer	CCVO3F
Numéro de fiche	Référent interne	
	I.GUILLAUME	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :CCVO3F

Nom, prénom, fonction :

Isabelle GUILLAUME- DGS de la CCVO3F

L'action en un mot

Extension du système de vidéoprotection sur le territoire, accompagné par un bureau d'étude technique.

Description détaillée

Le projet d'extension de la CCVO3F comprend :

- Le déploiement de 97 caméras (4 déjà en cours de déploiement urgent par la Préfecture 95) et le déplacement de 6 caméras :
 - o 7 caméras PTZ,
 - o 31 caméras VPI,
 - o 39 caméras panoramiques 360°,
 - o 11 caméra panoramique 180°,
 - o 9 caméras fixes contextes extérieures.
- Le déploiement des équipements CFO-CFA :
 - o Coffrets d'alimentation, de conversion optique et PoE,
 - o Baie sûreté dans les bâtiments communaux,
 - o Protection électrique des équipements,
 - o Points de livraison forfaitaires,
 - o Câblage pour l'énergie et le réseau.
- Le déploiement des accessoires :
 - o Supports caméras, poteaux et muraux.
- Le déploiement du réseau fibre optique relatif aux extensions

Calendrier prévisionnel

Etude préalable nécessaire avant réalisation des installations : 2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 1 777 685.00 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Investissement

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2023	2024
Conseil régional	De 30 à 35%		
Conseil départemental	Aide aux communes sur la sécurité 30%		
Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	40%		

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

FICHE-ACTION N°44

TRAVAUX DE RENOVATION DES VESTIAIRES ET DU CLUB HOUSE DU TENNIS

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Aout 2023	Achevée	L'ISLE ADAM
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de L'Isle-Adam – 45 Grande rue 95290 L'Isle-Adam

Nom, prénom, fonction :

Virginie Duchesne, Responsable Bâtiments

L'action en un mot

Travaux de rénovation et d'amélioration des vestiaires et du club house du Tennis

Description détaillée

Situé entre le stade et la piscine municipale au cœur d'un splendide espace vert, les locaux du tennis de la commune de l'Isle-Adam nécessite des travaux de rénovation et d'amélioration afin de répondre à la demande des pratiquants et normes PMR.

Une association occupe actuellement les locaux le "Tennis Adamois" qui propose un encadrement professionnel réalisé par 4 moniteurs diplômés d'état. Le club est ouvert à tous et les cours sont prodigués dès l'âge de 4 ans.

Le tennis comprend :

- 2 courts couverts en résine confort
- 1 court couvert en terre battue sous bulle
- 2 courts extérieurs en résine et éclairés
- 4 courts extérieurs en terre battue
- Un club house
- Des vestiaires et sanitaires

Objet de l'opération de travaux :

- Rénovation des locaux du tennis couvert (club house, porte d'entrée, sanitaires et vestiaires)
- Création sanitaires PMR

Descriptif des travaux de rénovation :

- Création de toilettes PMR en remplacement des sanitaires femmes actuels.
- Création de sanitaires femmes dans un placard de rangement actuel.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Rénovation complète des sanitaires hommes avec remplacement des toilettes et urinoirs avec des séparations de type sport France.
- Rénovation des vestiaires hommes et femmes avec remplacement des douches et lavabos avec carrelage mural.
- Remplacement du carrelage de sol sur l'ensemble des locaux y compris le club house avec du carrelage antidérapant dans les douches.
- Remise en peinture intérieure générale.
- Création d'une ventilation mécanique.
- Remplacement de la porte d'entrée aux côtes PMR, améliorant l'isolation thermique ainsi que la sécurité au niveau de l'effraction (vitrage 44.2/16/44.2)

Montant des travaux :

Le montant total des travaux s'élève à **71 448,85 € HT**.

Calendrier prévisionnel

Les travaux seront réalisés durant l'été 2023, de la semaine 31 à la semaine 35.
Les utilisateurs pourront ainsi reprendre leurs activités à la rentrée associative.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Ville de l'Isle-Adam	A mandater des entreprises pour réaliser les travaux ; à prendre en charge financièrement les travaux	Année 2023	
Département du Val d'Oise	A apporter un financement pour la réalisation des travaux	2023	En attente de la validation du dossier par le conseil départemental

Budget prévisionnel

Montant total : 71 448,85 € HT

Description des coûts (dépenses) : dépenses d'investissement

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
PARTENAIRES		Taux de subvention/participation	Montant de la subvention sollicitée
	Subvention Conseil départemental du Val d'Oise	25% du montant des travaux	17 862,21€
	Financement propre de la commune	75% du montant des travaux	53 586,64 €
Coût de l'opération Total			71 448,85 € HT

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	non	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	oui	
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	non	

FICHE-ACTION N°45

CREATION D'UNE PLAINE DES SPORTS

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Janvier 2024	En cours	L'ISLE ADAM
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de L'Isle-Adam – 45 Grande rue 95290 L'Isle-Adam

Nom, prénom, fonction :

Virginie Duchesne, Responsable Bâtiments -voirie

L'action en un mot

La ville de l'Isle Adam, labellisée « Ville Active & Sportive » et « Terre de jeux 2024 » souhaite aménager une Plaine des sports, espace sportif ouvert et accessible librement au public comportant les équipements suivants :

- un skatepark
- des terrains de pétanque (avec création d'un éclairage spécifique)
- une aire de street workout
- un city stade football
- Un terrain multisports

Un aménagement paysager complétera cette réalisation.

Description détaillée

La Plaine des Sports de l'Isle Adam est située à l'ouest de la ville, le long de l'Oise, au sein du stade Philippe Grante.

Le site est facilement accessible par l'entrée du stade située sur l'Avenue Paul Thoureau d'un côté et par le chemin de halage longeant l'Oise de l'autre côté.

Le skatepark :

Le skatepark de l'Isle-Adam sera aménagé à l'extérieur de l'enceinte du stade Philippe Grante, entre la clôture périphérique et le chemin de halage, au sein d'un vaste espace vert ceinturé d'arbres. Cette disposition lui permet de rester accessible même lors de la fermeture du stade, et l'espace réservé pour le skatepark ne présente pas d'arbres remarquables.

Pour favoriser la pratique et la fluidité du parcours, seul un petit arbre présent dans l'emprise du skatepark sera abattu, mais le projet global prévoit la plantation de 16 arbres en compensation, dont la moitié autour du skatepark.

Afin de minimiser l'impact d'un skatepark en béton d'environ 1000 m² au cœur d'un environnement paysager de qualité, le parti a été pris de distinguer physiquement l'aire de street et le bowl, en les séparant par le cheminement piéton et en ramenant du végétal au coeur de l'aménagement.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La forme générale du skatepark se veut volontairement libre et organique, pour rechercher une insertion harmonieuse avec le contexte paysager, en contrepoint avec la rectitude qui qualifie les équipements sportifs à l'intérieur de l'enceinte.

Les bétons du skatepark seront colorés, en surface ou en masse, sur une teinte sable qui fera écho au stabilisé des chemins et des terrains de pétanque.

Les terrains de pétanque :

Le nouveau terrain de pétanque devra permettre de tracer 32 terrains de 12m de long x 3m de large, contre 21 pour le terrain actuel. La surface globale de la zone pétanque passera ainsi de 1015m² à 1385m².

Le schéma proposé consiste à repartir du terrain de pétanque existant et de l'étendre vers l'est, en direction du chemin en enrobé. Les terrains seraient disposés de part et d'autre d'un chemin central de 2m de large, qui se connecterait aux cheminements piétons qui relient le stade au chemin de halage.

Les arbres existants se trouvant dans l'emprise du nouveau terrain de pétanque seront conservés, et les terrains impactés par le positionnement des arbres ne seront pas comptabilisés.

Le terrain sera ceinturé sur la périphérie par des travers bois type SNCF, et des bancs en bois seront disposés autour des terrains pour favoriser l'accueil du public et des utilisateurs.

La cabane servant de local associatif, d'une surface de 20m², sera maintenu en l'état.

Les terrains de pétanque seront éclairés par 4 mâts de 5m de haut munis chacun de deux projecteurs leds par mâts. Cet éclairage fera l'objet d'un LOT 02 : Eclairage des terrains de pétanque.

L'aire de street workout :

Les agrès de street workout seront disposés le long du chemin de halage, de manière à rester accessible même lors de la fermeture du stade Philippe Grante.

Ils seront disposés au niveau d'arbres existants pour profiter de leur ombre et de leur fraîcheur.

Le modèle proposé est le COMBI 5 EN ROBINIER (référence FRO105) de chez Kompan.

Il offre en un seul ensemble 10 stations d'entraînements différentes, permettant de limiter l'emprise au sol de l'équipement.

La structure des agrès sera réalisée en bois de robinier provenant de sources européennes durables. Les barres destinées aux tractions sont faites en acier galvanisées donc le diamètre est idéal pour une bonne prise en main.

La surface de réception sera réalisée en copeaux de bois sur 30cm d'épaisseur afin de mieux inscrire l'équipement dans son environnement paysager et limiter l'imperméabilisation des sols.

Le CITYSTADE :

Afin de minimiser les coûts de construction, le citystade sera construit directement sur plateforme existante en enrobé du skatepark existant qui aura été préalablement débarrassé de ses modules.

Le citystade pourra faire environ 12m de large x 23m de long, et sera ceinturé par des garde-corps et frontons en bardage bois sur ossature métal afin d'harmoniser l'équipement dans son contexte paysager. Le revêtement de sol sera réalisé en pelouse synthétique avec marquage au sol.

Le citystade étant plus petit que la plateforme existante, le surplus d'enrobé non nécessaire sera déconstruit, et remplacé par de la terre végétale avec engazonnement.

Des bancs en bois seront disposés autour de l'équipement pour favoriser l'accueil du public.

Le terrain multisport :

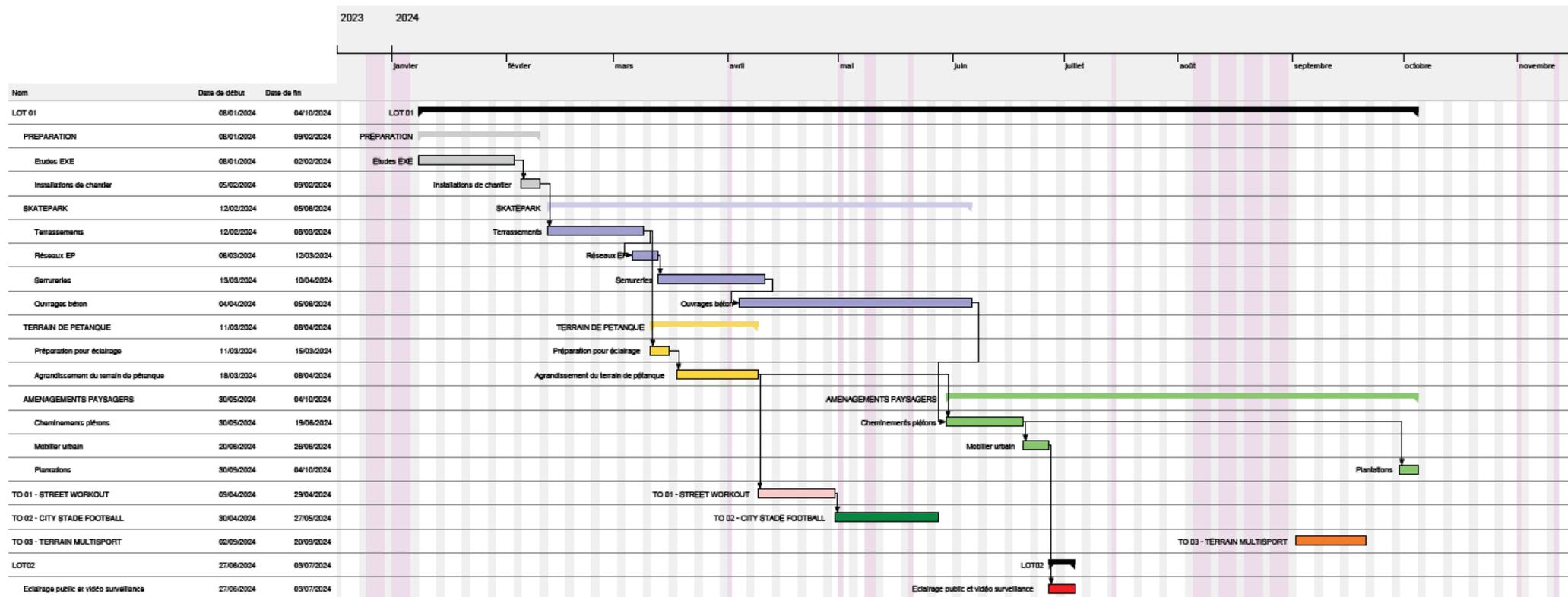
Le plateau multisport existant intègre un terrain d'handball dans la longueur et deux terrains de basket dans la largeur, sur une surface totale de 1100 m² d'enrobé (28m x 39,20m).

Le mauvais état de cet enrobé et des clôtures périphériques nécessite une réhabilitation de ce terrain multisport, mais en gardant les mêmes usages sportif (terrain d'handball / football dans la longueur et deux terrains de basket dans la largeur) et la même surface totale.

Afin de minimiser les coûts de construction et profiter de la structure existante en enrobé, il sera procédé à un rabottage de l'enrobé sur 3cm d'épaisseur, puis une mise en oeuvre d'un béton bitumineux très mince (3cm d'épaisseur).

Les tracés des terrains de basket et de handball seront peints au sol, selon un code couleur qui permettra de bien identifier les différents terrains.

Calendrier prévisionnel



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Ville de l'Isle-Adam	A mandater des entreprises pour réaliser les travaux ; à prendre en charge financièrement les travaux	Dernier trimestre 2023 2024	Lancer marchés de travaux Dépôt du dossier de subvention en septembre 2023
Département du Val d'Oise	A apporter un financement pour la réalisation des travaux Utilisation de la structure possible par les collégiens	2024	Décision du conseil départemental sur l'octroi de subvention
Région	A apporter un financement pour la réalisation des travaux Utilisation de la structure possible par les lycéens	2024	Décision du conseil régional sur l'octroi de subvention

Budget prévisionnel

Montant total : 701 532,70 € HT
Mise à jour du chiffrage janvier 2024 : 728 800.34

Description des coûts (dépenses) : dépense d'investissement

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

	Montant € HT	frais d'étude 9,09%	Region Ile de France		Département du Val d'Oise	Ville de l'Isle-Adam
			création d'équipements sportifs en accès libre	Réfection ou création d'un éclairage pour un équipement sportif	Equipement sportif	part communale en € HT
			financement région 50% (plafond de travaux 200K€) en €	financement région 20% (plafond de travaux 75K€) en €	Financement département 25% (plafond 3 M€) en €	
skatepark	351 195,00 €	31 923,63 €	100 000,00 €		95 779,66 €	187 338,97 €
Terrains de pétanque	27 700,00 €	2 517,93 €	15 108,97 €		7 554,48 €	7 554,48 €
Aire de street workout	27 040,00 €	2 457,94 €	14 748,97 €		7 374,48 €	7 374,48 €
city stade football	56 920,00 €	5 174,03 €	31 047,01 €		15 523,51 €	15 523,51 €
terrain multisport	57 450,00 €	5 222,21 €	31 336,10 €		15 668,05 €	15 668,05 €
aménagement paysager	106 052,00 €	9 640,13 €				115 692,13 €
éclairage terrain de pétanque	16 720,00 €	1 519,85 €		3 647,97 €		14 591,88 €
Montant total	643 077,00 €	58 455,70 €	192 241,05 €	3 647,97 €	141 900,18 €	363 743,50 €
	701 532,70 €		701 532,70 €			

	Montant	Pourcentage
Participation de la Région	195 889,02 €	27,92
Participation du Département	141 900,18 €	20,23
Participation de la ville de l'Isle-Adam	363 743,50 €	51,85
	701 532,70 €	100,00

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	oui	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	oui	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	non	

FICHE-ACTION N°46

CRECHE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
26/09/2023	A démarrer	MERIEL
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE MERIEL
 Nom, prénom, fonction : Jérôme FRANCOIS, MAIRE

L'action en un mot

Le projet consiste à créer une nouvelle crèche municipale en augmentant la capacité d'accueil en passant de 20 à 30 berceaux.

Description détaillée

Aujourd'hui, la crèche de Mériel assure les missions de garde et d'éveils des enfants du premier âge jusqu'à 4 ans. Elle assure également les missions d'administration et de gestion et de pilotage pour l'exploitation de l'activité.

Dans un programme de mise aux normes de la crèche de Mériel en matière d'accessibilité, l'équipe territoriale a mené un audit en lien avec la CAF et la PMI sur des actions complémentaires à mettre en œuvre pour l'amélioration du bâtiment et la qualité d'accueil.

Parallèlement, l'équipe municipale souhaite augmenter la capacité d'accueil de 20 à 30 berceaux, compte tenu de l'accroissement constant des besoins de garde sur la ville.

Calendrier prévisionnel

Actuellement nous sommes en phase APS, l'objectif est de dérouler les phases de la loi MOP (APD, PRO, DCE, ACT, EXE, AOR) pour aboutir à une réception du bâtiment fin 2025. La phase préalable de démolition des existants va débuter en cette fin d'année 2023.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

La commune poursuivra sa collaboration avec la CAF.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Budget prévisionnel

Montant total : 1 750 000 € HT

Description des coûts : démolition du terrain d'assiette puis construction d'une crèche

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2024	2025
DSIL 2022	Financement accordé		306 000€
DETR 2020	Financement accordé		140 000€
CD VO	Dossier à déposer en 2024		437 500€
CAF	Dossier à déposer en 2024		336 000€

FICHE-ACTION N°47

CREATION D'UNE AIRE DE GLISSE (BOWL)

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
25/10/2023	En cours	MERY SUR OISE
Numéro de fiche	Référent interne	
	O Croisic	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MERY SUR OISE

Nom, prénom, fonction : P EDOUARD EON, MAIRE

L'action en un mot

Le projet concerne la création d'une aire de bowl sur le site de la street place actuel dans l'enceinte publique extérieure de la Luciole.

Description détaillée

Il s'agit d'un bowl ouvert pour des utilisations différentes : skate, trottinette, roller.....

Calendrier prévisionnel

- 2024 : poursuite des études en M œuvre du projet
- 1^{er} semestre 2024 : Dépôt des dossiers auprès de l'Etat pour l'ANS et des autres financeurs (région CD 95).
- En fonction des subventions attribuées, poursuite la mission de maitrise d'œuvre pour parachever le projet.
- 2025 : réalisation du projet .

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Moeuvre	Etude du projet en phase APS	1 ^{ER} TRIMESTRE 2024	APS et dépôt des dossiers de subventions

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Région et CD 95 et Etat	Etude des dossiers pour subventions notamment ANS	2024	Etude des dossiers de subventions
-------------------------	---	------	-----------------------------------

Budget prévisionnel

Montant total : 208.000 € HT (et montant 250.000 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Etudes M œuvre : 25.000 €
- Réalisation du projet : 250.000 €.

Plan de financement prévisionnel (recettes) : Mobilisation autour du CAR en 2024.

Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Région et CD 95	Subventions dédiées				100.000
ETAT	ANS (5000 équipements ?)				En attente

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Accueil de clubs phares dans le domaine de la glisse
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Proximité transports publics et étude sur piste cyclable départementale.
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	

FICHE-ACTION N°48

REHABILITATION DE L'ÉGLISE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
25/10/2023	En cours	MERY SUR OISE
Numéro de fiche	Référent interne	
	O Croisic	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MERY SUR OISE
 Nom, prénom, fonction : P EDOUARD EON, MAIRE

L'action en un mot

Il s'agit de réhabiliter certaines parties du bâtiment : toit de la nef, porche, clocher, humidité des murs.

Description détaillée

Un diagnostic de 2017 par un architecte du patrimoine a conclu a des préconisations et une priorisation des travaux.

Calendrier prévisionnel

- 2024 : études complémentaires et recherche M œuvre.
- 2025 : maitrise d'œuvre et recherche subventions.
- 2026 : travaux.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Moeuvre	Etude du projet en phase APS	2024-2025	Désignation du M œuvre et APS et dépôt des dossiers de subventions
Région et CD 95 et Etat	Etude des dossiers pour subventions	2025	Etude des dossiers de subventions

Budget prévisionnel

Montant total : 1.400.000 € HT (et montant 1.700.000 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Etudes M œuvre : 170.000 €
- Réalisation du projet : 1.700.000 €.
- Traitement de l'humidité : 440.000 €
- Rénovation du Clocher : 480.000 €
- Rénovation de la couverture de la Nef : 523.000 €
- Travaux intérieurs : 160.000 €
- Rénovation du porche : 87.000 €.

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025
Région et CD 95	Subventions dédiées				Montant non défini
ETAT	DSIL				En attente

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Proximité transports publics et étude sur piste cyclable intercommunale
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	

FICHE-ACTION N°49

EXTENSION ALSH VAUX

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
25/10/2023	En cours	MERY SUR OISE
Numéro de fiche	Référent interne	
	O Croisic	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MERY SUR OISE
 Nom, prénom, fonction : P EDOURAD EON, MAIRE

L'action en un mot

Le projet consiste à étendre l'actuel centre de loisirs déjà réhabilité et financé par un CAR précédent sur le quartier de Vaux.

Description détaillée

L'extension sera de 270 m2 et en continuité du bâtiment actuel ; il accueillera les enfants de maternelle dont le centre de loisirs de la Luciole a été transformé en crèche. Cette extension consistera en la construction de salle polyvalente d'environ 100 m2, de dortoirs , de sanitaires, de rangements, de bureaux .

Calendrier prévisionnel

- 2023 : programme élaboré en juin .
- 1^{er} trimestre 2024 : recherche d'un maitre d'oeuvre pour bâtir le projet et rechercher des subventions notamment le CAR.
- EN fonction des subventions attribuées, poursuite la mission de maitrise d'œuvre pour parachever le projet.
- 2025 : réalisation du projet .

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
AMO et Moeuvre	Etude du projet en phase APS	Dernier trimestre 2023	
Région et CD 95	Etude des dossiers pour CAR	2024	Dépôt des dossiers en fonction des retours de l'ABF et de l'avancée du projet en phase APS.

Budget prévisionnel

Montant total : 1.200.000 € HT (et montant 1.500.000 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Etudes M œuvre : 150.000 €
- Réalisation du projet : 1.350.000 €.

Plan de financement prévisionnel (recettes) : Mobilisation autour du CAR en 2024.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Région et CD 95	CAR				810.000 €

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Proximité transports publics et arrivée future de la phase 1 du plan vélo sur le quartier.
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	Proximité d'un service public optimisé au sein d'un quartier dépourvu de services
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	

FICHE-ACTION N°50

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GYMNASE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
25/10/2023	En cours	MERY SUR OISE
Numéro de fiche	Référent interne	
	O Croisic	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MERY SUR OISE

Nom, prénom, fonction : P EDOUARD EON, MAIRE

L'action en un mot

Le projet consiste en la construction d'un deuxième gymnase de par la saturation du premier.

Description détaillée

Ce gymnase avec une toiture textile sera d'une superficie de 1800 m² sur le site sportif du stade J Brestel. Il intégrera une salle principale de 44 x 24 m, une tribune de 320 places, des annexes et un club house.

Calendrier prévisionnel

- 2023 : désignation du cabinet d'architecte en novembre 2023.
- 1^{er} semestre 2024 : Dépôt des dossiers auprès de l'Etat pour la DSIL et des autres financeurs (région CD 95, ANS).
- EN fonction des subventions attribuées, poursuite la mission de maitrise d'œuvre pour parachever le projet.
- 2025- 2026 : réalisation du projet .

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Moeuvre	Etude du projet en phase APS	Dernier trimestre 2023-1 ^{ER} TRIMESTRE 2024	Désignation du M œuvre et APS et dépôt des dossiers de subventions
Région et CD 95 et Etat	Etude des dossiers pour subventions notamment DSIL	2024	Etude des dossiers de subventions

Budget prévisionnel

Montant total : 4.080.000 € HT (et montant 5.100.000 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Etudes M œuvre : 150.000 €
- Réalisation du projet : 1.350.000 €.

Plan de financement prévisionnel (recettes) : Mobilisation autour du CAR en 2024.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Région et CD 95	Subventions dédiées				1.450.000 €
ETAT	DSIL				En attente

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Gymnase sans chauffage dans la salle principale ; toit textile. Pour le reste PAC.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Accueil des clubs de hand et basket,. club de niveau régional fiancés par plusieurs autres communes.
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Proximité transports publics et étude sur piste cyclable départementale.
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	Ce second gymnase apportera des créneaux supplémentaires pour les écoles de Méry et aussi pour les club de basket et de hand .
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	

FICHE-ACTION N°51

AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
02/10/2023	A démarrer	NERVILLE LA FORET
Numéro de fiche	Référent interne	
	VAN HYFTE PHILIPPE, Maire	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE NERVILLE LA FORET
 Nom, prénom, fonction : VANHYFTE PHILIPPE, MAIRE

L'action en un mot

Projet d'agrandissement de l'école

Description détaillée

Suite à l'obligation de scolarité à 3 ans, l'agrandissement de la maternelle, du dortoir et de la restauration scolaire deviennent nécessaires.

Calendrier prévisionnel

Au regard des obligations administratives et de l'appel à financement, le début des travaux est prévu en juin 2024 pour l'école.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Département et Région	Demandes de financements à déposer	Pour 2024 suivant la validation de ces organismes	Autorisation du Permis de construire

Budget prévisionnel

Montant total : 400 000 € HT

Description des coûts (dépenses) : totalité en investissement

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plan de financement prévisionnel (recettes) : financeurs et commune

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
région Ile de France et département du Val d'Oise VIA un CoR (nouveau contrat rural)	300 000 €				300 000 €
Commune	100 000€				100 000€

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	non	Projet bénéficiant à la seule commune de Nerville la Forêt
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	non	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
FICHE-ACTION N°52
MISE AUX NORMES DU CIMETIERE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
02/10/2023	A démarrer	NERVILLE LA FORET
Numéro de fiche	Référent interne	
	VAN HYFTE PHILIPPE, Maire	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE NERVILLE LA FORET
 Nom, prénom, fonction : VANHYFTE PHILIPPE, MAIRE

L'action en un mot

Réaménagement du cimetière

Description détaillée

La relève de tombes anciennes et l'obligation de la création de columbariums deviennent d'actualité.

Calendrier prévisionnel

Au regard des obligations administratives et de l'appel à financement, le début des travaux est prévu en septembre 2024 pour le cimetière

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Département et Région	Demandes de financements à déposer	Pour 2024 suivant la validation de ces organismes	Après la fin de la procédure de relevés des tombes anciennes

Budget prévisionnel

Montant total : 100 000€ HT

Description des coûts (dépenses) : totalité en investissement

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plan de financement prévisionnel (recettes) : financeurs et commune

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
région Ile de France et département du Val d'Oise VIA un CoR (nouveau contrat rural)	75 000 €				75 000 €
Commune	25 000€				25 000€

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	non	Projet bénéficiant à la seule commune de Nerville la Forêt
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	non	

FICHE-ACTION N°53

CREATION TERRAIN MULTISPORTS

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
02/10/2023	A démarrer	NERVILLE LA FORET
Numéro de fiche	Référent interne	
	VAN HYFTE PHILIPPE, Maire	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE NERVILLE LA FORET
 Nom, prénom, fonction : VANHYFTE PHILIPPE, Maire

L'action en un mot

Création d'un terrain multisports en accès libre pour permettre aux enfants scolarisés sur la commune de bénéficier d'un complexe sportif ; Son accès libre permettra également aux enfants du village d'en bénéficier.

Description détaillée

Terrain multisport de 23,32 m x12,03 avec 2 panneaux basket et 2 buts brésiliens + pare ballon avec tracés au sol pour du handball, du football et du basket-ball.

Calendrier prévisionnel

Novembre à décembre 2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 130 751.48€ HT

Description des coûts (dépenses) :

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Région Ile de France				64 601.48	
DETR			40 000		
Commune					26 150

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	En lieu et place d'un petit terrain de football
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Possibilité rencontres intercommunales entre communes
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Rampe d'accès
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	Permet aux jeunes du village de se rencontrer
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
14/11/2023	A démarrer	Rue des Coutures (derrière gymnase Alain Colas)
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PARMAN

Nom, prénom, fonction : M. Pluquet Laurent, DST

L'action en un mot

Le projet consiste à l'aménagement d'un terrain multisport extérieur à proximité du gymnase Alain Colas sis rue des Coutures.

Description détaillée

Cette installation sera ouverte au public et permettra en parallèle à l'Association « Rencontres Urbaines » de pratiquer leur activité de basket. Le terrain multisports sera également mis à la disposition du collège « les Coutures ».

Ce city stade sera composé de deux buts multisports et de deux panneaux de basket permettant la pratique de différents sports (football, handball et basket).

Deux poteaux multisports et un filet réglable seront intégrés également à la structure ; ceci dans le but de multiplier le choix des activités (tennis, badminton, volley).

Calendrier prévisionnel

Les travaux d'aménagement du terrain multisports sis rue des Coutures (à proximité du gymnase Alain Colas) sont inscrits sur le budget 2023 avec un début prévisionnel de travaux en octobre 2023 pour une durée de 2 mois.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Conseil Régional / Agence Nationale du Sport	Demande de prise en charge de 50%	Septembre 2023	Accord à hauteur de 48.20%
Préfecture du Val D'Oise	Demande de prise en charge de 30%	Septembre 2023	Attente notification

Budget prévisionnel

Montant total : 45 645€ HT (et montant 54 775,52 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Voir devis joint

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Libellé	Montant des travaux	Subventions		Montant à la charge de la ville
Conseil Régional /Agence Nationale du Sport	45 645,65€ HT	48.20%	22 000.00€ HT	9951.95€ HT
DETR		30%	13 693,70€ HT	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant à une seule commune
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Les travaux n'ont pas encore débuté.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
FICHE-ACTION N° 55
AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX
QUARTIER JOUY LE COMTE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
26/09/2023	A démarrer	Quartier Jouy le Comte PARMAIN
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PARMAIN

Nom, prénom, fonction : M. Pluquet Laurent, DST

L'action en un mot

Le projet consiste à l'aménagement d'une aire de jeux dans le quartier de Jouy le Comte.

Description détaillée

Dans le cadre de sa politique de développement d'infrastructures de loisirs, la ville de Parmain envisage l'aménagement d'une aire de jeux située quartier Jouy le Comte.

S'agissant de la première installation d'aire de jeux dans ce quartier, son implantation sera réalisée à proximité de l'école élémentaire.

Calendrier prévisionnel

Les travaux sont inscrits sur le budget 2023 avec un début prévisionnel de travaux en novembre 2023 pour une durée de 1 mois.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Préfecture Val d'Oise - DETR	Demande de prise en charge de 40%	Novembre 2023	Attente notification

Budget prévisionnel

Montant total : 75 624,15 € HT (et montant 90 748,98 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Voir devis joint

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Libellé	Montant des travaux HT	Subvention HT		Montant HT à la charge de la ville
Préfecture Val d'Oise - DETR	75 624,15 €	40%	30 249,66 €	45 374,49 €

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant à une seule commune
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Les travaux n'ont pas encore débuté.

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
26/09/2023	A démarrer	Rue Blanchet
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PARMAIN

Nom, prénom, fonction : M. Pluquet Laurent, DST

L'action en un mot

Le projet consiste à l'aménagement d'une aire de jeux rue Blanchet.

Description détaillée

Dans le cadre de sa politique de développement d'infrastructures de loisirs, la ville de Parmain envisage l'aménagement d'une aire de jeux située rue Blanchet.

Ce quartier compte une majorité de jeunes ménages, l'implantation de l'aire de jeux se situera à proximité de l'école du Centre et viendra compléter une autre aire de jeux déjà située allée des Peupliers à proximité du groupe scolaire Maurice Genevoix, au sud de la ville.

Calendrier prévisionnel

Les travaux sont inscrits sur le budget 2023 avec un début prévisionnel en novembre 2023 pour une durée de 1 mois.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
DETR	Demande de prise en charge de 40%	Novembre 2023	Attente notification

Budget prévisionnel

Montant total : 80 390,30 € HT (et montant 96 468,36 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Voir devis joint

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Libellé	Montant des travaux HT	Subventions HT		Montant HT à la charge de la ville
DETR	80 390,30 €	40%	32 156,12€	48 234,18 €

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant à une seule commune
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Les travaux n'ont pas encore débuté.

**AMELIORATION ET SECURISATION DE LA CIRCULATION
SUR LE TERRITOIRE**

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
26/09/2023	A démarrer	Diverses rues de PARMAIN
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PARMAIN

Nom, prénom, fonction : M. Pluquet Laurent, DST

L'action en un mot

La ville a réalisé une étude de circulation afin d'améliorer le flux automobile et sécuriser le cheminement des piétons dans la ville. La ville envisage sans tarder les actions de sécurisation urgentes suivantes :

1. mise en place de 7 répéteurs de feux au carrefour RD4 Rue Blanchet / RD64 Rue de Conti / passage à niveau SNCF.
2. réfection des passages piétons et pose de barrières et potelets aux abords des écoles et sur les axes les plus fréquentés.

Description détaillée

La commune a souhaité étudier avec précisions les flux automobiles actuels, essentiellement aux heures de pointe, afin d'anticiper l'évolution de la circulation et d'envisager les aménagements nécessaires à absorber celle-ci et à renforcer la SÉCURITÉ des usagers tant automobilistes que piétons.

Pour ce faire, la ville de Parmain a mandaté le cabinet d'ingénierie CDVIA.

L'étude réalisée a mis en avant plusieurs points noirs dont le principal est une insécurité flagrante au niveau du carrefour RD4 Rue Blanchet / RD64 rue de Conti (liaison Parmain-L'Isle Adam par le pont du Moulin) pour les piétons. Pour pallier ce problème, la ville souhaite installer 7 répéteurs de feux répartis comme suit :

- 3 répéteurs rue Blanchet, 3 répéteurs rue Raymond Poincaré et 1 répéteur rue du Pont du Moulin

De plus, afin de procéder à la sécurisation des piétons, la commune envisage la réfection des passages piétons ainsi que la pose de barrières et de potelets aux abords des écoles mais également sur les axes les plus fréquentés.

Calendrier prévisionnel

Les travaux sont inscrits sur le budget 2023 avec un début prévisionnel de travaux au dernier trimestre 2023 pour une durée de 2 mois.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Département du Val-d'Oise	Prise en charge de 80%	Octobre 2023	Attente notification

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Budget prévisionnel

Montant total : 31 973,71 € HT (soit 38 368,45 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Voir étude de circulation + devis joint

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Libellé	Montant des travaux HT	Subventions HT demandées au Département du Val-d'Oise	Montant HT à la charge de la ville
1/Etude de circulation	15 881,72 €	80%	3 176,35 €
2/Installation de 7 répéteurs de feux	7 175,99 €		1 435,20 €
3/Sécurisation piétons (barrières, potelets et bandes podotactiles)	8 916,00 €		1 783,20 €

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant aux communes de Parmain et aux habitants de L'Isle-Adam usagers du transilien, ainsi que des automobilistes de l'ensemble des villes limitrophes à Parmain et au-delà des automobilistes de tout département traversant la commune pour se rendre sur les pôles de Roissy et de Cergy
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Les travaux n'ont pas encore débuté.

RENOVATION SOL GYMNASSE ALAIN COLAS

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
14/11/2023	A démarrer	Rue des Coutures
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PARMAIN

Nom, prénom, fonction : M. Pluquet Laurent, DST

L'action en un mot

Le projet consiste à la rénovation du sol du gymnase Alain Colas sis rue des Coutures.

Description détaillée

Réalisation d'un revêtement sportif PVC Gerflor.

Ce projet permettra également aux collégiens de pratiquer leurs activités scolaires dans de meilleures conditions.

Calendrier prévisionnel

Les travaux sont inscrits sur le budget 2023 avec un début prévisionnel de travaux en octobre 2023 pour une durée de 2 mois.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
DETR	Demande de prise en charge de 40%	Octobre 2023	Accord
CD95	Demande de prise en charge de 35%	Octobre 2023	Attente notification

Budget prévisionnel

Montant total : 85 792.00 € HT (et montant 102 950,40 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Voir devis joint

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Libellé	Montant des travaux HT	Subventions HT		Montant HT à la charge de la ville
Conseil Départemental du Val d'Oise	85 792,00€ HT	35%	30 027,20€ HT	21 448,00€ HT (soit 25%)
DETR		40%	34 316,80€ HT	
TOTAL		75%	64 344,00€ HT	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant à une seule commune
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Les travaux n'ont pas encore débuté.

Annexe 4.3 : Transition économique

59FA CAR JOSEPHITES

60FA CHATEAU CONTI

61FA MUSEE JEAN GABIN

FICHE-ACTION N°59

Contrat d'aménagement régional -

REALISATION D'UNE MAISON DE LA CREATION

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Aout 2023	En cours	L'Isle adam
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de L'Isle-Adam – 45 Grande rue 95290 L'Isle-Adam

Nom, prénom, fonction :

Virginie Duchesne, Responsable Bâtiments

L'action en un mot

Réhabilitation et restauration d'un bâtiment communal afin d'y créer une maison de la création.

Description détaillée

La Maison des Joséphites a été construite en 1660 à la demande du prince Armand Bourbon de Conti pour en faire une école destinée aux enfants de la commune. Cette bâtisse se caractérise par une architecture à la Mansart et constitue l'un des témoignages les plus remarquables de la présence des princes de Conti à L'Isle-Adam. Elle est édifiée au chevet de l'Eglise Saint-Martin (monument historique du 16ème siècle) et se situe à proximité du presbytère édifié en 1866. Le bâtiment a abrité une école pendant de nombreuses années, puis a été un lieu d'habitation. Il a ensuite accueilli le Musée d'Art et d'Histoire Louis Senlecq.

Ce bâtiment a reçu récemment le label « Patrimoine d'Intérêt Régional ».

La commune envisage désormais de lui faire retrouver ce statut de bâtiment à usage culturel accessible à la population au travers de la création d'une « Maison des Artistes » en centre-ville.

Objectifs

- Réinvestir, restaurer et mettre en valeur un lieu patrimonial, en cœur de ville
- Valoriser les activités artistiques et la création
- Inciter à l'installation d'artisans, artisans d'art et d'artistes
- Faire de ce bâtiment un édifice relai afin de faire découvrir la Ville
- S'inscrire dans une volonté affirmée de développement touristique de la cité, axé sur le patrimoine et l'activité artistique

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Désirs du Maître d'Ouvrage

- Le projet de réhabilitation de la Maison des Joséphites s'appuie sur les valeurs que la Ville souhaite partager avec ses résidents et ses visiteurs. La commune entend soutenir l'activité artistique et artisanale, dans un cadre caractéristique.
- L'opération envisage la réhabilitation du bâtiment pour le transformer en lieu d'accueil permettant la rencontre permanente d'artistes et d'artisans, la mise à disposition d'une vitrine des créations, la réalisation d'ateliers de formation et d'initiation
- La réalisation d'un show immersif (une exposition son et lumière) qui corresponde à l'histoire de la cité
- La réalisation d'un lieu moderne, privilégiant les nouvelles technologies, la mobilisation d'outils et techniques innovantes dans un espace dédié
- La création d'un espace convivial, favorisant le passage et la découverte du patrimoine local, un lieu de rencontres artistiques et humaines au travers de la création d'un salon de thé, d'un espace de restauration et de détente

Cadrage budgétaire et date prévisionnelle de réalisation

- Les travaux de réalisation de la maison de la création sont évalués à 2 780 143,60 € HT selon devis estimatif quantitatif indice APS de juin 2022 (hors frais annexes, travaux pré-opératoires et honoraires, qui ne sont pas intégrés à la demande de financement).
- La réalisation est prévue sur les années 2023 à 2024 pour une durée prévisionnelle de 19 mois environ (avec la scénographie), selon le planning détaillé joint.

Montant de l'opération avec prise en compte des études et des travaux pré-opérationnels non intégrés dans la demande de CAR (Maitrise d'œuvre, travaux d'assainissement et travaux de curage de la Maison des Joséphites) :

Opérations avec études de maîtrise d'œuvre et travaux pré-opérationnels		Période de réalisation	montant opérations en € HT
Réalisation d'une maison de la création (Maison des Joséphites)	études (MOE-CSPS)	en cours	196 592,00
	travaux de désamiantage et curage	été 2022	121 153,56
	Travaux de réalisation de la maison de la création - CAR	Fin d'année 2022	2 780 143,60
Montant total de l'opération à la charge de la commune			3 097 889,16

Calendrier prévisionnel

État d'avancement du projet	Période de réalisation
Etudes de MOE (DIAG –APS)	Mars 2022 à juin 2022
Fin de la réalisation des études préliminaires	Juillet 2022
Travaux de désamiantage et curage	Juillet à septembre 2022
Date de dépôt du permis de construire	Fin juillet 2022
Publication marché de travaux	Février 2023
Date de signature du marché	Mars 2023
Début des travaux	Avril 2023
Fin des travaux	Fin d'année 2024

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Ville de l'Isle-Adam	A mandater des entreprises pour réaliser les travaux ; à prendre en charge financièrement les travaux	Années 2023,2024, 2025	
Région	A apporter un financement pour la réalisation des travaux Tourisme Patrimoine d'intérêt régional	Années 2023,2024, 2025	
Département du Val d'Oise	A apporter un financement pour la réalisation des travaux tourisme	Années 2023,2024, 2025	

Budget prévisionnel

Montant total : 3 097 889,16 € HT

Description des coûts : dépenses d'investissement

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Opérations avec études de maîtrise d'œuvre et travaux pré-opérationnels		Période de réalisation	montant opérations en € HT
Réalisation d'une maison de la création (Maison des Joséphistes)	études (MOE-CSPS)	en cours	196 592,00
	travaux de désamiantage et curage	été 2022	121 153,56
	Travaux de réalisation de la maison de la création - CAR	Fin d'année 2022	2 780 143,60
Montant total de l'opération à la charge de la commune			3 097 889,16

Plan de financement prévisionnel :

PARTENAIRES		Taux de subvention/de participation	Montant de la subvention sollicitée	Mécénat	Financement propre de la commune - en €HT
	Subvention Région Ile-de-France	25%	780 000,00		
	Subvention Conseil départemental du Val d'Oise	13%	390 000,00		
	Mécénat	7%		220 000,00	
	Financement propre de la commune - en €HT	55%			1 707 889,16

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Rénovation complète du bâtiment
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	oui	Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité et au tourisme en général
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	oui	Créateur de lien par la création d'atelier d'artiste ouvert au public et un espace show-immersif
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	oui	Le lieu permettra l'accueil d'artiste dans des locaux récemment rénové, une partie du bâti accueillera un salon de thé

FICHE-ACTION N°60

**RESTAURATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU
CHATEAU DE CONTI**

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Aout 2023	Achevée	
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de L'Isle-Adam – 45 Grande rue 95290 L'Isle-Adam

L'action en un mot

Les travaux consistent en la restauration d'une partie des remparts du château de Conti de l'Isle Adam.

La déstabilisation d'un fragment de ce mur, entraînant des chutes partielles de pierre a motivé le maître d'ouvrage pour engager des travaux de restauration de ceux-ci.

Outre la restauration des parements visibles il s'agit ici de conforter en sous œuvre les fondations de ce fragment de mur et de restaurer les têtes de mur avoisinantes.

Compte tenu de l'état sanitaire des murs Ouest du mur de soutènement, il a été ainsi décidé d'effectuer, de manière prioritaire, les opérations suivantes :

- Dépose en conservation des pierres du segment affaissé,
- Reprise des fondations
- Remontage de l'élévation par passe, à l'identique, avec contre voile béton.
- Restauration des arases supérieures du mur de la zone

Description détaillée

La Ville de l'Isle Adam a acquis en 2005, un petit château, du 19ème, en brique et pierre de style Louis XIII. Cette bâtisse, située sur l'île du prieuré, est édifié sur les ruines du château du 16ème. Sous le château, en élévation d'environ 5 m par rapport au niveau des berges actuelles de l'île, ont été construites des galeries qui abritaient notamment les cuisines du château originel.

Le mur d'enceinte de ce "sous-sol" présente sur sa face ouest de graves désordres et notamment le versement d'une partie de la paroi.

La commune a décidé de confier une mission complète à un MOE afin d'analyser la situation, diagnostiquer les problématiques, proposer divers scénarii techniques de reconstruction avec leurs enveloppes budgétaires respectives afin d'aboutir à une remise en état pérenne de l'ouvrage.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le mur est en pierre de taille calcaire et présente un versement important et localisé ainsi qu'une désolidarisation des pierres en partie haute au niveau du blockhaus.

De façon générale, les relevés réalisés ont mis en évidence de nombreuses pathologies sur l'ensemble des parties observées.

L'analyse historique et le bilan sanitaire ont tous deux pu faire ressortir l'ampleur des restaurations réalisées aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, notamment avec la reprise de segment du mur de soutènement et la mise en place de certaines balustrades. De même, le descellement des élévations, le mauvais état des pierres et l'omniprésence des plantes grimpantes, sont symptomatiques des effets du temps et des intempéries ainsi que des travaux de restaurations antérieurs.

De nombreuses pierres présentent un état de dégradation avancé, en majorité de restauration.

Les pierres profondément altérées (au niveau notamment de l'arc en anse de panier de l'entrée des galeries) ayant perdu toute qualité mécanique seront remplacées à neuf. De même des travaux de consolidation et des rejointoiements seront réalisés.

La porte d'accès aux souterrains en métal, révèle une corrosion importante. Cette altération est accentuée par la présence de végétation.

Les baies de l'édifice montrent de nombreux désordres.

Les travaux concernant les maçonneries du mur effondré nécessitent la dépose totale.

Le nettoyage des parements sera prévu.

Les travaux à venir seront réalisés en plusieurs phases et concerneront aussi bien des confortations structurelles que des démarches de restitution ayant pour but de redonner une lecture cohérente à l'ensemble du site.

Une première phase des travaux consistera à la démolition de la partie de rempart menaçant de s'effondrer :

- Etalement des zones de souterrains situées à l'aplomb de la voie pompier, pour sécuriser l'accès et permettre la réalisation des travaux,
- Démolition du rempart dont les pathologies sont inquiétantes.
- Dépose en conservation des pierres et stockage sur site.
- Évacuation des terres excédentaires.

La seconde phase consistera à la restitution du mur selon le tracé ancien des souterrains :

- Restitution du tracé ancien des souterrains avec le mur de soutènement, compris réouvertures des baies donnant dans les souterrains (ouvertures présentes côté Est et supposées côté Ouest)
- Mise en valeur des parements extérieurs des souterrains
- Reconstruction d'un mur de soutènement en liaison avec le rempart extérieur, à partir des pierres de taille récupérées de la démolition du rempart affaissé.
- Restitution de l'altimétrie des douves sèches.
- Aménagement paysagé de la zone et des abords.

Ces travaux vont ainsi permettre d'assurer une remise en état pérenne de l'ouvrage grâce aux confortations structurelles de la partie de rempart menaçant de s'effondrer et une restitution du mur pour lui redonner une lecture cohérente à l'ensemble du site. Ils permettront également la remise en valeur patrimoniale d'un élément historique central de la commune, la pérennité de l'usage du Château Conti et de son parvis pour des manifestations culturelles, ainsi qu'une valorisation pédagogique des travaux réalisés et de l'histoire du site.

Le montant total des travaux à effectuer pour la restauration du mur de soutènement du Château Conti est estimé à 680 471.32€ HT

Calendrier prévisionnel

10.05.2022
PLANNING PREVISIONNEL - RESTAURATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT AU CHÂTEAU CONTI-Avenant 1
L'ISLE ADAM

Phase	Mission par mois N° du mois	2022												2023						
		5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4							
5	Délai de consultation et purges des recours	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█					
6	ACT - Assistance pour la passation des contrats de travaux		█	█																
7	VISA - Examen de conformité				█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	
8	DET - Direction de l'exécution du contrat de travaux				█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	
9	OPC - Ordonnancement Pilotage Coordination				█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	
10	DOE - Dossier des ouvrages exécutés																	█	█	█
11	AOR - Assistance lors des opérations de réception																	█	█	█
	Réunions envisagées avec la MO		x																	
	Délai validation Maîtrise d'Ouvrage																			
	Délai validation DP	█	█																	

Nota : Les temps de travaux sont actuellement estimés à 7 mois,
Nota : En phase travaux il est prévu un rendez-vous de maîtrise d'œuvre, toutes les semaines,
Nota : L'architecte attire l'attention du maître d'ouvrage sur le temps de traitement et de validation de la DP (2 mois), et délais de recours.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Ville de l'Isle-Adam	A mandater des entreprises pour réaliser les travaux ; à prendre en charge financièrement les travaux	Année 2023	
Département du Val d'Oise	A apporter un financement pour la réalisation des travaux	2023	

Budget prévisionnel

Montant total : 567 059,43€HT soit 680 471.32€€ TTC

Description des coûts (dépenses) : dépense d'investissement

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

PARTENAIRES		Taux de subvention/participation	Montant de la subvention sollicitée
	Subvention Conseil départemental du Val d'Oise	25% du montant des travaux plafonnés à 1 000 000€ HT	141 764.85€
	Financement propre de la commune	75%	538 706.47€TTC
Coût de l'opération Total			680 471.32€ TTC

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	non	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	non	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	non	

FICHE-ACTION N°61

CREATION DU MUSEE JEAN GABIN DANS LA MEDIATHEQUE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
11/03/2024	En cours	
Numéro de fiche	Référent interne	
	Sophie WEISS	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

MAIRIE DE MERIEL
Jérôme FRANCOIS, MAIRE

L'action en un mot

L'action consiste à finaliser la création du musée Jean Gabin au premier et deuxième étage du bâtiment hébergeant également la médiathèque. Les espaces restants à aménager accueilleront au premier étage une espace de collections temporaires et, au deuxième étage, un espace de collections permanentes.

Description détaillée

Mériel est la ville native de l'acteur Jean Gabin dont elle célèbre régulièrement l'œuvre grâce au concours des Amis de Jean Gabin. Chaque année depuis plus de 25 ans, la commune organise un festival du court-métrage autour de l'acteur. Dans le prolongement de cet événement annuel et pour en prolonger l'esprit, la commune souhaite permettre l'implantation d'une collection permanente retraçant la vie de Jean Gabin ainsi qu'un espace d'expositions temporaires pouvant accueillir des collections relatives à l'acteur ou, plus largement, au cinéma.

Calendrier prévisionnel

Le dossier en est actuellement au stade APS (avant-projet sommaire). Les demandes de financement ont débuté et se poursuivront jusqu'à la mi-2024. Les travaux d'aménagement suivront fin 2024 et début 2025.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les Amis de Jean Gabin sont engagés aux côtés de la commune pour faire vivre le musée et notamment y organiser des événements.

Budget prévisionnel

Montant total : 420 000€ HT

Description des coûts (dépenses) :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justi- fiés)	Montant prévisionnel HT
Honoraires de Maitrise d'œuvre	33 987,00 €
Contrôle technique - CSPS	4 700,00 €
Lot 1 - TCE : démolition - maçonnerie - plâtrerie - menuiseries intérieures et extérieures - revêtement de sol - signalétique	173 355,00 €
Lot 2 - Plomberie - chauffage	65 310,00 €
Lot 3 - Electricité - CFO - CFA - SSI	90 670,00 €
Lot 4 - Mobilier sur mesure - aménagement intérieur	51 500,00 €
Coût HT	419 522,00 €

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2023	2024	2025	2026
DSIL 204	Dossier déposé fin février 2024		105 469€		
CD VO	Dossier à déposer prochainement		41 952€		
CR IDF	Dossier à déposer prochainement		125 856€		

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Projet à rayonnement supra communal	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?		
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	Organisation de manifestations
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Rayonnement supra communal

Annexe 4.4 : Plan Climat Air Energie Territorial

Axe	N° Action	Titre de l'action
1 - Pour une Agence Energie- Climat Territoriale	1	Préfiguration de la future mission
	2	Encourager et accompagner la rénovation énergétique des logements privés
	3	Informier et sensibiliser le grand public sur les nouvelles pratiques de la mobilité
2 - Pour une rénovation & performance énergétique	4	Planifier la rénovation de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique
	5	Optimiser l'éclairage public
	6	Encourager et accompagner la rénovation énergétique des logements privés
	7	Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires & industriels
	8	Rénovation des bâtiments publics
3 - Vers une mobilité bas carbone	9	Aménager les liaisons modes actifs sécurisées
	10	Plan de déplacements inter-entreprises
	11	Exemplarité des collectivités
	12	Encourager la pratique du vélo
	13	Adapter l'offre aux besoins des habitants et salariés
	14	Favoriser les nouvelles motorisations « bas carbone »
4 - Vers un mix énergétique renouvelable	15	Schéma directeur des Energies Renouvelables (SDE EnR)
	16	Intégrer le développement des EnR dans les objectifs des PLU
	17	Renouvellement des anciens équipements de chauffage domestiques
	18	Déployer des installations PV sur le domaine public
	19	Déployer des installations PV sur le domaine privé
5 - Adaptation au changement climatique	20	Promouvoir le cycle naturel de l'eau
	21	Stocker Carbone dans le sol
	22	Préserver les corridors écologiques et maintenir une activité agricole
	23	Maintenir et développer les puits carbone

Axe 1 - Pour une Agence Energie-Climat Territoriale

Cible : Etude et mise en place d'une Mission Energie-Climat Territoriale

Action n°1 : Préfiguration de la future mission

Porteur de l'action :

CCVO3F C3PF

PNR

Partenaires associés :

PNR, CAUE, DDT95

ADIL, SOLIHA, SIGEIF

CD95, ADEME, Région

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2	Adaptation au changement climatique	2	Atténuation des émissions de GES	1	Amélioration de la qualité de l'air
2	Réduction de la consommation énergétique	2	Production d'énergies renouvelables	2	Stockage carbone
1	Préservation de la santé et de la biodiversité	2	Enjeu social		

Descriptif et objectif opérationnel :

Structuration et mise en place d'une Mission Energie/Climat territoriale pour accompagner les EPCI (C3PF, CCVO3F, etc.) dans l'animation et la mise en œuvre de leur PCAET, avec une focale particulière sur la rénovation énergétique des logements et du parc tertiaire (public et privé), le développement des EnR et la mobilité

Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission (en lien avec celui du PNR de l'Oise en 2020) en charge de préfigurer la future mission : rôle, articulation avec partenaires (PNR, CAUE, ADIL, SOLIHA, DDT95, SIGEIF...), moyens, financements, feuille de route....

Une attention sera apportée pour le lien avec les structures partenaires à l'éducation à l'environnement et au développement durable : Val d'Oise Environnement, le GRAINE Ile-de-France, Vivacités Ile-de-France, association Pik Pik Environnement, E-graine, etc.

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X			

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Délibération EPCI

Budget EPCI

Nombre d'actions engagées

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

Fonctionnement : 40 k€/an (1jETP)

Investissement : 40 k€/an

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an) : /

Gains annuels énergétiques (GWh/an) : /

Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) : /

Gains qualité de l'air : /

Axe 1 - Pour une Agence Energie-Climat Territoriale

Cible : Missions de la future Agence Energie-Climat Territoriale

Action n°2 : Encourager et accompagner la rénovation énergétique des logements privés

Porteur de l'action :

CCVO3F, EPCI

Partenaires associés :

DDT95, PNR, CD95, ADEME, Région

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1	Adaptation au changement climatique	2	Atténuation des émissions de GES	1	Amélioration de la qualité de l'air
3	Réduction de la consommation énergétique	0	Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
2	Préservation de la santé et de la biodiversité	3	Enjeu social		

Descriptif et objectif opérationnel :

Missions d'animation/plateforme dédiée à la rénovation énergétique des logements privés :

- Espace FAIRE
- Dispositif SARE
- Promotion auprès des professionnels, préfiguration d'aides et dispositifs financiers...

Une intensification des actions auprès des professionnels sera en particuliers menées (information, formation, accompagnement, labellisation, ...)

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X			

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI		RÉSULTAT	
Nombre de conseils info énergie délivrés		Consommation énergétique du secteur résidentiel (GWh/an)	
MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS		GAINS ESTIMÉS EN 2025	
À chiffrer par la Mission Energie/Climat		Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	0,4
		Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	3
		Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
		Gains qualité de l'air :	/

Axe 1 - Pour une Agence Energie-Climat Territoriale

Cible : Missions de la future Agence Energie-Climat Territoriale

Action n°3 : Informer et sensibiliser le grand public sur les nouvelles pratiques de la mobilité

Porteur de l'action :

CCVO3F, EPCI

Partenaires associés :

PNR, DDT95, ADEME

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1	Adaptation au changement climatique	2	Atténuation des émissions de GES	2	Amélioration de la qualité de l'air
3	Réduction de la consommation énergétique	0	Production d'énergies renouvelables	0	Stockage carbone
1	Préservation de la santé et de la biodiversité	3	Enjeu social		

Descriptif et objectif opérationnel :

Elaborer un programme d'actions d'information et de sensibilisation sur la mobilité bas carbone, recensant les actions déjà menées et pour massifier le changement de comportement

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X				

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI	RÉSULTAT	
Nombre d'actions d'information et de sensibilisation menées	Consommation énergétique du secteur transport (GWh/an)	
MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2025	
À chiffrer par la Mission Energie/Climat	Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	1,6
	Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	6
	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
	Gains qualité de l'air :	/

**Axe 2 - Pour une rénovation & performance
énergétique**

Cible : Planification

Action n°4 : Planifier la rénovation de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique

Porteur de l'action :
CCVO3F, C3PF, CAUE

Partenaires associés :
Communes, DDT95, PNR (suivi et conseil)

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2 Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
3 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	1 Stockage carbone
1 Préservation de la santé et de la biodiversité	3 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Elaborer un Plan Local de l'Habitat (PLH) intégrant les volets rénovation et précarité énergétiques

Informier sur la mobilisation des PLU pour :

- massifier la rénovation énergétique des bâtiments (résidentiels et tertiaires),
- renforcer les prescriptions et incitations pour améliorer la qualité de l'air :
 - o dans les PLU (exposition des population aux pollutions),
 - o les chantier de construction publics,
 - o l'application de l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts,

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'actions concernant la rénovation énergétique dans le PLH et les PLU

Consommation énergétique du secteur résidentiel (GWh/an)

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

PLH : 70 k€

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an) : 1,4

Gains annuels énergétiques (GWh/an) : 12

Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) : /

Gains qualité de l'air : /

**Axe 2 - Pour une rénovation & performance
énergétique**

Cible : Eclairage public

Action n°5 : Optimiser l'éclairage public

Porteur de l'action :

PNR Oise, SIGIEIF

Partenaires associés :

CCCVO3F, communes

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1	Adaptation au changement climatique	2	Atténuation des émissions de GES	0	Amélioration de la qualité de l'air
3	Réduction de la consommation énergétique	0	Production d'énergies renouvelables	0	Stockage carbone
3	Préservation de la santé et de la biodiversité	2	Enjeu social		

Descriptif et objectif opérationnel :

Organisation de séminaires de sensibilisation « Quel éclairage public pour demain? »

Mise en place d'un Plan lumière sur la CCVO3F par le SIGIEIF

Mise en place d'un Trame noire par le PNR de l'Oise et du Vexin

Travaux d'optimisation/extinction nocturne de l'éclairage public

Etudier la mise en place d'un fonds intercommunautaire de rénovation du patrimoine public

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre de points lumineux remplacés et dont l'allumage est modulé

Consommation énergétique de l'éclairage public (MWh/an)

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

Plan Lumière : 60 k€

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	/
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	1
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/

**Axe 2 - Pour une rénovation & performance
énergétique**

Cible : Rénovation de l'habitat

Action n°6 : Encourager et accompagner la rénovation énergétique des logements privés

Porteur de l'action :
Mission Energie/Climat
SOLHA

Partenaires associés :
ANAH, CCAS, Bailleurs, CAUE

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

0 Adaptation au changement climatique	2 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
3 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	1 Stockage carbone
2 Préservation de la santé et de la biodiversité	3 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Mise en place d'un « guichet unique » pour informer et accompagner les particuliers dans les travaux de rénovation énergétique (en lien avec Action n°1))

Mise en place d'un programme de repérage et d'accompagnement des ménages modestes pour des travaux de rénovation énergétiques (PIG, OPAH....)

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI	RÉSULTAT	
Nombre de logements engagés dans des travaux de rénovation énergétique	Consommation énergétique du secteur résidentiel (GWh/an)	
MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2025	
À chiffrer par la Mission Energie/Climat	Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	1,7
	Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	15
	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
	Gains qualité de l'air :	/

**Axe 2 - Pour une rénovation & performance
énergétique**

Cible : Rénovation des bâtiments publics et tertiaires

Action n°7 : Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires & industriels

Porteur de l'action :

CCI 95, CMA95

Partenaires associés :

CCVO3F, communes, CD95

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1	Adaptation au changement climatique	2	Atténuation des émissions de GES	1	Amélioration de la qualité de l'air
3	Réduction de la consommation énergétique	0	Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
1	Préservation de la santé et de la biodiversité	1	Enjeu social		

Descriptif et objectif opérationnel :

Action d'information et de sensibilisation des acteurs économiques Pour engager la mise en œuvre du décret « tertiaire » du 23/07/2019 de la loi ELAN (40% en 2030, -50% en 2040, -60% en 2050), qui concerne les bâtiments tertiaires d'une surface ≥ 1 000 m², soit **34 établissements** recensés représentant près de 100 000 m² (sur la base Batistato de la DREAL IdF)

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI	RÉSULTAT
Nombre de bâtiments (>1000 m ²) rénovés	Consommation énergétique des bâtiments > 1000 m ²
MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2025
À préciser par CCI95	Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) : 1,4
	Gains annuels énergétiques (GWh/an) : 13
	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) : /
	Gains qualité de l'air : /

**Axe 2 - Pour une rénovation & performance
énergétique**

Cible : Rénovation des bâtiments publics et tertiaires

Action n°8 : Rénovation des bâtiments publics

Porteur de l'action :

SIGEIF

Partenaires associés :

Communes, CCVO3F, PNR Oise

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1 Adaptation au changement climatique	2 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
3 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	1 Stockage carbone
1 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Identifier un bâtiment énergivore par commune pour engager des travaux de rénovation énergétique « en grappe », en s'appuyant sur le service de CEP du SIGEIF

Etudier la mise en place d'un fonds intercommunautaire de rénovation énergétique du patrimoine public

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI	RÉSULTAT
Nombre et avancement des travaux de rénovation	Consommation énergétique des bâtiments publics avant/après
MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2025
À préciser par SIGEIF	Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) : 0,5
	Gains annuels énergétiques (GWh/an) : 5
	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) : /
	Gains qualité de l'air : /

Axe 3 - Vers une mobilité bas carbone

Cible : Planification

Action n°9 : Aménager les liaisons modes actifs sécurisées

Porteur de l'action :

CD95, PNR

Partenaires associés :

CCVO3F ADEME, DDT95

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2 Adaptation au changement climatique	2 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
2 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	0 Stockage carbone
2 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Réalisation d'un Schéma modes actifs en lien avec les 2 PNR (Vexin, Oise) et les bords de l'Oise

Mise en œuvre du Schéma Vélos

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Km de voies vélos aménagées

Part modale du vélo pour les habitants du territoire

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

40k€ (pour l'étude)

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an) : 0,8

Pas encore de chiffre pour les aménagements

Gains annuels énergétiques (GWh/an) : 3

Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) : /

Gains qualité de l'air : /

Axe 3 - Vers une mobilité bas carbone

Cible : Planification

Action n°10 : Plan de déplacements inter-entreprises

Porteur de l'action :

CCI95

Partenaires associés :

CCVO3F

Communes

Région, SNCF, Entreprises, PNR Oise

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1 Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	0 Stockage carbone
1 Préservation de la santé et de la biodiversité	1 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Etudier l'opportunité de réaliser un Plan de Mobilité multi-sites pour structurer et coordonner les offres de services, les infrastructures et les campagnes de sensibilisation/animation à mener

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X				

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'entreprises engagées dans le plan de déplacement

Part modale des trajets domicile/travail

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

15 jETP

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	0,8
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	3
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/

Axe 3 - Vers une mobilité bas carbone

Cible : Réduire les besoins de déplacements

Action n°11 : Exemplarité des collectivités

Porteur de l'action :

CCVO3F, Communes

Partenaires associés :

PNR, DDT95...

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1	Adaptation au changement climatique	1	Atténuation des émissions de GES	0	Amélioration de la qualité de l'air
2	Réduction de la consommation énergétique	0	Production d'énergies renouvelables	0	Stockage carbone
1	Préservation de la santé et de la biodiversité	1	Enjeu social		

Descriptif et objectif opérationnel :

Instauration du télétravail au sein des collectivités (mise en place d'une charte)

Extension de la pratique du télétravail dans les communes

Aménager les mairies en espaces de télétravail ouvert aux salariés

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre de collectivités signataires de la charte

Nombre de jours de télétravail des salariés par an

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

-	Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	/
	Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	/
	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
	Gains qualité de l'air :	/

Axe 3 - Vers une mobilité bas carbone

Cible : Développer les modes actifs

Action n°12 : Encourager la pratique du vélo

Porteur de l'action :

CCVO3F, Région

Partenaires associés :

PNR, SNCF

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2 Adaptation au changement climatique	2 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
2 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	0 Stockage carbone
2 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Communiquer sur les aides régionales : achat d'un Vélo à Assistance Electrique, covoiturage, ...
Mise en place de l'Indemnité Mobilité (ex. IKV) pour les agents

Déploiement d'abris vélos (gares, parking de covoiturage)

Etude sur la création d'un service de location longue durée de vélos électriques

Etude de faisabilité, expérimentation, sur des nouveaux modes de déplacement (autopartage, etc)

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'actions de promotion du vélo mises en œuvre

Part modale du vélo pour les habitants du territoire

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

Inclus dans Mission Energie/Climat

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	1,6
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	6
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/

Axe 3 - Vers une mobilité bas carbone

Cible : Renforcer l'offre de transports en commun

Action n°13 : Adapter l'offre aux besoins des habitants et salariés

Porteur de l'action :
CCVO3F, IdFM, Région

Partenaires associés :
CD95, TRANSDEV

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1 Adaptation au changement climatique	2 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
2 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	0 Stockage carbone
1 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Etude d'une ligne de bus sur la D922 (Pointoise – Asnières S/Oise)

Etudier la mise en place d'un Transport A la Demande (TAD) pour desserte des ZAE (matin et soir) et centre bourgs (en journée)

Renforcer la desserte et l'interconnexion des réseaux existants des territoires

Expérimentation de la priorité aux feux

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Réalisation des études TC

Part modale des transports en commun pour les habitants du territoire

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

Études : 50 k€

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	1,6
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	6
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/

Axe 3 - Vers une mobilité bas carbone

Cible : Mobilité partagée et moins émettrice

Action n°14 : Favoriser les nouvelles motorisations « bas carbone »

Porteur de l'action :

PNR Oise, SIGEIF

Partenaires associés :

CD95, CCVO3F, communes, Enedis, GrDF

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2 Adaptation au changement climatique	2 Atténuation des émissions de GES	2 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction de la consommation énergétique	1 Production d'énergies renouvelables	0 Stockage carbone
1 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Déploiement du dispositif Rézo-pouce sur le PNR de l'Oise

Etudier l'implantation de stations multi-énergies (IRVE & GNV) : Croix Verte, Baillet, ...

Remplacement de la flotte des collectivités (véhicules électriques, GNV...)

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre de bornes IRVE/GNV déployées + part de la flotte des collectivités en véhicules électriques GNV

Emissions de GES du secteur transport sur le territoire (kteqCO₂/an)

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

Le coût du service rezopouce est pris en charge par le PNR pour les 2 prochaines années

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	1,6
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	6
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/

Axe 4 - Vers un mix énergétique renouvelable

Cible : Planifier le développement des ENR

Action n°15 : Schéma directeur des Energies Renouvelables (SDE EnR)

Porteur de l'action :

SIGEIF, CCVO3F, C3PF

Partenaires associés :

Enedis, GrDF, PNR, ONF, Chambre Agriculture, CD95

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1 Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction de la consommation énergétique	3 Production d'énergies renouvelables	2 Stockage carbone
1 Préservation de la santé et de la biodiversité	1 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Elaborer un Schéma Directeur des EnR à partir du PCAET afin de :

- Adopter une stratégie cohérente de développement des EnR
- Assurer une gouvernance partagée (public, privé, opérateurs...) et éviter les phénomènes de concurrence
- Identifier les sites/projet « prêts à partir »
- Identifier des montages/porteurs de projets possibles par filière/projet (financement citoyens notamment)

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Réalisation du SDE

Production annuelle d'EnR (MWh/an)

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

60 K€

(à confirmer SIGEIF)

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an) : 0,7

Gains annuels énergétiques (GWh/an) : /

Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) : 7

Gains qualité de l'air : /

Axe 4 - Vers un mix énergétique renouvelable

Cible : Planifier le développement des ENR

Action n°16 : Intégrer le développement des EnR dans les objectifs des PLU

Porteur de l'action :

CAUE

Partenaires associés :

CCVO3F, Communes, DDT95

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2 Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
0 Réduction de la consommation énergétique	3 Production d'énergies renouvelables	0 Stockage carbone
0 Préservation de la santé et de la biodiversité	1 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Mobiliser le PLU pour exiger un % d'EnR pour les constructions nouvelles

Retour d'expérience à partager avec les autres communes

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Elaboration d'une OAP Energie-Climat et prescriptions sur les EnR dans le règlement

Production annuelle d'EnR (MWh/an)

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

À voir avec CAUE

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	0,7
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	/
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	7
Gains qualité de l'air :	/

Axe 4 - Vers un mix énergétique renouvelable

Cible : Développer les projets ENR

Action n°17 : Renouvellement des anciens équipements de chauffage domestiques

Porteur de l'action :

CCVO3F, C3PF

Partenaires associés :

PNR, ADEME, CD95, DDT95

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2 Adaptation au changement climatique	3 Atténuation des émissions de GES	3 Amélioration de la qualité de l'air
3 Réduction de la consommation énergétique	3 Production d'énergies renouvelables	1 Stockage carbone
3 Préservation de la santé et de la biodiversité	3 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Dans le cadre de la mise en place de la mission Energie/Climat, envisager une action spécifique pour le remplacement des anciens équipements de chauffage individuelles et collectifs (foyers ouverts, gaz sans condensation, fioul) par des chaudières moins polluantes (tpe f «flamme verte »), en mobilisant du Fonds Air-Bois régional et les aides de l'ADEME.

Cet accompagnement sera articulé avec les démarches d'accompagnement de la rénovation énergétique du logement (cf. action n°2, 4, 6) et la mission énergie (cf. action n°1).

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'appareils anciens remplacés

Suivi qualité de l'air

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

À chiffrer

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	3
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	/
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/

Axe 4 - Vers un mix énergétique renouvelable

Cible : Développer les projets ENR

Action n°18 : Déployer des installations PV sur le domaine public

Porteur de l'action :

CCVO3F, C3PF

Partenaires associés :

Communes, PNR, SIGEIF

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1 Adaptation au changement climatique	0 Atténuation des émissions de GES	0 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction de la consommation énergétique	3 Production d'énergies renouvelables	0 Stockage carbone
0 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

À l'aide du SDErR, déployer les installations photovoltaïques (toiture, parc au sol ou ombrière) sur le patrimoine public : Appels d'offre, Appels à Manifestation d'Intérêt, Convention avec des collectifs citoyens...

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre de centrales PV sur bâtiments/foncier public

Production annuelle Solaire PV

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

Inclus dans Mission Energie/Climat

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	/
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	/
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	4
Gains qualité de l'air :	/

Axe 4 - Vers un mix énergétique renouvelable

Cible : Développer les projets ENR

Action n°19 : Déployer des installations PV sur le domaine privé

Porteur de l'action :

CCVO3F, C3PF

Partenaires associés :

Commues, PNR, SIGEIF, CCI95

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1	Adaptation au changement climatique	0	Atténuation des émissions de GES	0	Amélioration de la qualité de l'air
1	Réduction de la consommation énergétique	3	Production d'énergies renouvelables	0	Stockage carbone
0	Préservation de la santé et de la biodiversité	2	Enjeu social		

Descriptif et objectif opérationnel :

Accompagnement des propriétaires privés pour la valorisation des gisements ENR

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre de logements équipés en panneaux solaires PV

Production annuelle Solaire PV

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

Inclus dans Mission Energie/Climat

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	/
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	/
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	12
Gains qualité de l'air :	/

Axe 5 - Adaptation au changement climatique

Cible : Préservation des ressources en eau

Action n°20 : Promouvoir le cycle naturel de l'eau

Porteur de l'action :
SIABY, SIAH, SITRARIVO, SMBO

Partenaires associés :
CCVO3F, CAUE
PNR, Agence de l'Eau, CD95, DDT95

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

3 Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
0 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	3 Stockage carbone
3 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissements : restauration et conservation de zones humides, reméandrage et restauration d'espaces de mobilité des cours d'eau

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Mise en œuvre du PPI

Surface de milieux restaurés

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

À chiffrer

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	/
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	/
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/

Axe 5 - Adaptation au changement climatique

Cible : Préservation des ressources en eau

Action n°21 : Stocker Carbone dans le sol

Porteur de l'action :

Communes

Partenaires associés :

CCVO3F, CAUE

PNR, Agence de l'Eau, CD95, DDT95

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

3 Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
0 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	3 Stockage carbone
3 Préservation de la santé et de la biodiversité	1 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Promouvoir les coefficients de biotope surfacique et de pleine terre dans les PLU pour renforcer l'approche de stockage carbone dans le sol.

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Intégration d'un CBS minimal dans les PLU

% d'espaces verts dans le MOS des communes

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

A voir avec le CAUE

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	/
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	/
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/

Axe 5 - Adaptation au changement climatique

Cible : Préservation de la biodiversité

Action n°22 : Préserver les corridors écologiques et maintenir une activité agricole

Porteur de l'action :

PNR Oise, ARB

Partenaires associés :

Communes

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

3 Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de GES	2 Amélioration de la qualité de l'air
0 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	3 Stockage carbone
3 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Action du PNR de l'Oise pour la prise en compte des corridors écologiques dans les PLU

Préservation des ENS

Programmes arbres fruitiers et vergers

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Elaboration d'un volet Trame Verte et Bleu dans les PLU

Surface d'espaces naturels protégés (ha) faisant l'objet d'une convention

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

À renseigner

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	/
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	/
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/

Axe 5 - Adaptation au changement climatique

Cible : Préservation de la biodiversité

Action n°23 : Maintenir et développer les puits carbone

Porteur de l'action :

PNR, ARB, CCVO3F, communes,

Partenaires associés :

CAUE, Agence de l'eau, CD95, DDT95

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

3 Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de GES	2 Amélioration de la qualité de l'air
0 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	3 Stockage carbone
3 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Renforcer l'approche « puits carbone » des sols (en lien avec la préservation de la biodiversité), en articulation notamment avec les PLU :

- Programme du PNR de l'Oise de Désimperméabilisation des sols urbains
- Restauration & conservation des zones humides
- Les bandes enherbées, les haies...

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Formations/Séminaires/Communication du PNR sur les "puits CO2"

Nombre d'agents communaux formés

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

À renseigner

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an) : /

Gains annuels énergétiques (GWh/an) : /

Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) : /

Gains qualité de l'air : /

Axe 6 - Vers une économie circulaire

Cible : Gestion soutenable des déchets

Action n°24 : Prévention et valorisation des déchets

Porteur de l'action :
TRI-OR, TRI-ACTION

Partenaires associés :
GrDF, SIGEIF
C3PF, Communes

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2 Adaptation au changement climatique	2 Atténuation des émissions de GES	0 Amélioration de la qualité de l'air
2 Réduction de la consommation énergétique	1 Production d'énergies renouvelables	1 Stockage carbone
1 Préservation de la santé et de la biodiversité	3 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Actions de sensibilisation et soutien au déploiement de composteurs, tri et réduction des déchets.

Valorisation énergétique des biodéchets.

Accompagnement des entreprises par la CCI/CMA du 95.

Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre de composteurs installés

Volume de déchets par habitant (kg/hab/an)

Avancement du PLPDMA

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

À renseigner

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	0,7
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	/
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/

Axe 6 - Vers une économie circulaire

Cible : Gestion soutenable des déchets

Action n°25 : Encourager le réemploi local

Porteur de l'action :

TRI-OR, TRI-ACTION

Partenaires associés :

C3PF, Communes

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2 Adaptation au changement climatique	2 Atténuation des émissions de GES	0 Amélioration de la qualité de l'air
2 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	1 Stockage carbone
1 Préservation de la santé et de la biodiversité	3 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Mise en place de Recyclerie locale par la mise en place d'une donnerie à la déchèterie
Création d'un préau des matériaux à la déchèterie
Contrat d'objectifs Déchets Economie Circulaire avec le Syndicat des déchets

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Mise en place de la ressourcerie

Tonnes de déchets récupérés et recyclés/réparés/réutilisés

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

À renseigner

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an) : /
Gains annuels énergétiques (GWh/an) : /
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) : /
Gains qualité de l'air : /

Axe 6 - Vers une économie circulaire

Cible : Alimentation

Action n°26 : Encourager la production locale

Porteur de l'action :

CCVO3F, PNR

Partenaires associés :

CD95, Chambre Agri IdF, DDT95

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2 Adaptation au changement climatique	2 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	2 Stockage carbone
2 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Identification des filières agricoles existantes sur les territoires et campagne d'information auprès des habitants

CALENDRIER

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'actions de promotion des agriculteurs locaux sur le territoire

Nombre de points de vente de produits agricoles locaux

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

À renseigner

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	/
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	/
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/

Axe 6 - Vers une économie circulaire

Cible : Alimentation

Action n°27 : Promouvoir les circuits courts alimentaires

Porteur de l'action :

CCVO3F, PNR

Partenaires associés :

CD95, Chambre Agri IdF, DDT96

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2 Adaptation au changement climatique	2 Atténuation des émissions de GES	1 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction de la consommation énergétique	0 Production d'énergies renouvelables	2 Stockage carbone
2 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Enjeu social	

Descriptif et objectif opérationnel :

Action de promotion et soutien des agriculteurs locaux

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'actions de promotion des agriculteurs locaux sur le territoire

Nombre d'exploitations engagées dans la vente locale

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

À renseigner

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	/
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	/
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/

Annexe 5 – Tableau financier

ANNEXE 5 : TABLEAU FINANCIER

Nom du Bénéficiaire de la subvention	Projet	Agendas	Rattachement à un programme	Etat d'avancement du projet	Coût total du projet (HT)	Financier 1	Montant	Financier 2	Montant	Financier 3	Montant	Financier 4	Montant	Financier 5	Montant	Financier 6	Montant	Total des subventions	Taux de cofinancement en %	
CCVO3F	Chef de projet CRTE/PCAET	Gouvernance - Ingénierie	PCAET	projet démarré	100 000,00 €	FNADT	50 000,00 €											50 000,00 €	50,00	
	Création de 36 Terrains Familiaux Locatifs (Gens du voyage)	Habitat		projet démarré	68 550,00 €	Etat												0,00 €	0,00	
	Création de 3 circuits vélotouristiques	Mobilités douces		projet démarré	80 493,44 €	Conseil Régional	18 455,00 €	Conseil Départemental	18 155,10 €									36 610,10 €	45,48	
	Schéma directeur cyclable	Mobilités douces	PCAET	projet démarré	3 666 200,00 €	DSIL		Conseil Régional		Conseil Départemental	19 087,75 €							19 087,75 €	0,52	
	Déploiement du système de vidéoprotection -2ème phase	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		projet démarré	1 777 685,00 €	Conseil Régional		Conseil Départemental		Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance									NC	NC
BETHEMONT	Enfouissement des réseaux, rénovation globale des voiries, requalification de l'éclairage public Travaux rue Vieille France	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux	PCAET	projet démarré	819 552,41 €	Conseil Régional	119 070,00 €	Conseil Départemental	262 243,00 €	SDEVO	80 037,65 €	FONDS VERT	39 172,00 €	CCVO3F	37 520,00 €	Orange	9 292,80 €	547 335,45 €	66,78	
CHAUVRY	Réaménagement / rénovation énergétique de la mairie et de la cour d'école attenante	Rénovation énergétique des bâtiments	PCAET	projet non démarré	638 500,00 €	DSIL	200 000,00 €	Conseil Régional	100 000,00 €	Conseil Départemental	100 000,00 €							400 000,00 €	62,65	
ISLE ADAM	Réhabilitation et mise en sécurité du mur du Château Conti	Economie - Tourisme- Patrimoine		projet réalisé	567 059,43 €	Conseil Départemental	141 764,85 €											141 764,85 €	25,00	
	CAR Joséphites - Création d'une maison de la création	Economie - Tourisme- Patrimoine	CAR	projet démarré	3 097 889,16 €	Conseil Régional	780 000,00 €	Conseil Départemental	390 000,00 €	FONDATION DU PATRIMOINE Mission Stéphane BERN	220 000,00 €							1 390 000,00 €	44,87	
	Rénovation/réhabilitation des vestiaires et de l'espace de vie du club de tennis	Installations sportives		projet réalisé	71 448,85 €	Conseil Départemental	17 862,21 €												17 862,21 €	25,00
	Création d'une structure sportive/ plaine des sports	Installations sportives		projet démarré	728 800,84 €	Conseil Régional		Conseil Départemental	160 168,12 €										160 168,12 €	21,98
	Travaux rue Bergeret - Réfection et réaménagement de voirie avec prise en compte des circulations douces	Mobilités douces	PCAET	projet réalisé	395 113,00 €	Conseil Départemental	75 000,00 €												75 000,00 €	18,98
	CAR square - Réaménagement d'espace public	Mobilités douces	CAR	projet non démarré	1 419 197,00 €	Conseil Régional	110 000,00 €	Conseil Départemental	220 000,00 €										330 000,00 €	23,25
	Eclairage public	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux	PCAET	projet non démarré		DSIL		Conseil Régional		Conseil Départemental									0,00 €	
	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école	Rénovation énergétique des bâtiments	PCAET	projet réalisé	57 793,12 €	FONDS VERT	23 117,25 €												23 117,25 €	40,00
Equipeement en LED terrains de sport (et autres ERP)	Rénovation énergétique des bâtiments publics	PCAET	projet réalisé	182 908,26 €	DSIL	54 872,48 €	Conseil Départemental	24 995,34 €										79 867,82 €	43,67	
MERIEL	Rénovation du musée Jean Gabin	Economie - Tourisme- Patrimoine	PCAET	projet non démarré	419 522,00 €	DSIL	105 469,00 €	Conseil Régional	125 856,00 €	Conseil Départemental	41 952,00 €							273 277,00 €	65,14	
	Rénovation éclairage public (nouvelle phase)	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux	Contrat de performance énergétique de 2018 à 2020	projet démarré	1 116 000,00 €	DSIL													NC	NC
	Enfouissement réseaux - nouvelle phase	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux	PCAET	projet non démarré	865 174,00 €	Conseil Départemental	470 677,00 €	SMTVO	222 630,00 €										693 307,00 €	80,13
	Réaménagement / rénovation énergétique Bâtiment municipal Réfection des toitures de bâtiments municipaux	Rénovation énergétique des bâtiments publics	PCAET	projet non démarré	1 755 166,00 €	FONDS VERT	702 066,00 €	Conseil Régional	702 066,00 €										1 404 132,00 €	80,00
	Changement éclairage salle de spectacle	Rénovation énergétique des bâtiments publics	PCAET	projet réalisé	33 000,00 €	Conseil Régional	8 250,00 €	Conseil Départemental	13 200,00 €										21 450,00 €	65,00
	Réaménagement / rénovation énergétique de l'école Château Blanc	Rénovation énergétique des bâtiments publics		projet démarré	1 284 088,00 €	DETR	100 980,00 €	DSIL	385 226,00 €	Conseil Régional	91 197,00 €	Conseil Départemental	321 458,00 €						898 861,00 €	70,00
Construction d'une nouvelle crèche de 30 berceaux (et destruction de l'ancienne crèche)	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		projet non démarré	1 750 000,00 €	DSIL	306 000,00 €	DETR	140 000,00 €	Conseil Départemental	437 500,00 €	Caisse d'allocations fami	336 000,00 €						1 219 500,00 €	69,69	
MERY SUR OISE	Rénovation/réhabilitation énergétique de l'école Jean Jaurès	Rénovation énergétique des bâtiments publics	PCAET	projet non démarré	2 500 000,00 €	DSIL		FONDS VERT		Conseil Régional		Conseil Départemental	A solliciter					0,00 €	0,00	
	Rénovation/réhabilitation énergétique de l'école Monmousseau maternelle	Rénovation énergétique des bâtiments publics	PCAET	projet réalisé	136 000,00 €	DETR	39 000,00 €	Conseil Départemental	26 000,00 €										65 000,00 €	47,79
	Pistes cyclables Plan vélo municipal Phase 1	Mobilités douces	PCAET	projet non démarré	600 000,00 €	Conseil Régional	260 000,00 €	Conseil Départemental	120 000,00 €										380 000,00 €	63,33
	Aménagement des bords de l'oise	Aménagement berges de l'oise	CAR	projet non démarré	800 000,00 €	Conseil Régional		Conseil Départemental											NC	NC
	Construction d'un gymnase	Installations sportives		projet non démarré	4 080 000,00 €	DSIL		Conseil Régional		Conseil Départemental									NC	NC
	Création d'une aire de Bowl	Installations sportives		projet non démarré	208 000,00 €	Agence Nationale du Sport		Conseil Régional		Conseil Départemental									NC	NC

ANNEXE 5 : TABLEAU FINANCIER

Nom du Bénéficiaire de la subvention	Projet	Agendas	Rattachement à un programme	Etat d'avancement du projet	Coût total du projet (HT)	Financier 1	Montant	Financier 2	Montant	Financier 3	Montant	Financier 4	Montant	Financier 5	Montant	Financier 6	Montant	Total des subventions	Taux de cofinancement en %
	Extension du centre de loisirs	Vivre ensemble - Santé - Sécurité	CAR	projet non démarré	1 200 000,00 €	Conseil Régional		Conseil Départemental										NC	NC
	Rénovation /Réhabilitation de l'église	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		projet non démarré	1 400 000,00 €	DRAC		Conseil Régional		Conseil Départemental								NC	NC
	Reconstruction d'une nouvelle école	Rénovation énergétique des bâtiments publics		projet non démarré	10 320 532,00 €	DSIL	500 000,00 €	Conseil Départemental	1 900 000,00 €	Caisse d'allocations familiales								2 400 000,00 €	23,25
	Cour oasis et jeux dans les écoles	Renaturation de la ville		projet non démarré	200 000,00 €	DETR		DSIL		FONDS VERT		Conseil Régional		Conseil Départemental		Agence de l'eau		NC	NC
NERVILLE LA FORET	Création d'un terrain multisports	Installations sportives		projet non démarré	130 751,48 €	DETR	40 000,00 €	Conseil Régional	64 601,48 €									104 601,48 €	80,00
	Extension école	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		projet non démarré	400 000,00 €	Conseil Régional		Conseil Départemental										NC	NC
	Mise en conformité du cimetière	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		projet non démarré	100 000,00 €	Conseil Régional		Conseil Départemental										NC	NC
PARMAIN	Création de la continuité cyclable	Mobilités douces	PCAET	projet réalisé	94 274,00 €	Etat	31 098,50 €	Conseil Régional	17 623,00 €	Conseil Départemental	15 549,00 €							64 270,50 €	68,17
	Equipement en LED de l'éclairage public de Parmain	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux	PCAET	projet réalisé	137 670,00 €	Etat	55 068,00 €	Conseil Régional	35 060,00 €									90 128,00 €	65,47
	Création d'un terrain multisports	Installations sportives		projet non démarré	45 645,00 €	Agence Nationale du Sport	22 000,00 €	DETR	13 693,70 €									35 693,70 €	78,20
	Création îlot de fraîcheur allée des Peupliers	Renaturation de la ville	PCAET	projet non démarré	27 012,30 €	FONDS VERT												NC	NC
	Rénovation sol du gymnase Alain Colas	Installations sportives		projet non démarré	85 792,00 €	Conseil Départemental		DETR	34 316,00 €									34 316,00 €	40,00
	Création d'un terrain de jeux rue Blanchet	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		projet non démarré	80 390,30 €	DETR												NC	NC
	Création d'une aire de jeux à Jouy le Comte	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		projet non démarré	75 624,15 €	DETR												NC	NC
	Aménagement et valorisation des berges de l'Oise	Aménagement berges de l'oise		projet réalisé	35 973,86 €	SMBO	17 986,93 €	CCVO3F	8 993,47 €									26 980,40 €	75,00
	Amélioration et sécurisation de la circulation	Vivre ensemble - Santé - Sécurité		projet démarré	31 973,71 €	Conseil Départemental	25 578,97 €												25 578,97 €
PRESLES	Rénovation énergétique du restaurant scolaire (huisseries)	Rénovation énergétique des bâtiments publics	PCAET	projet démarré	46 421,40 €													NC	NC
	Rénovation/réhabilitation énergétique à l'école Brossolette (huisseries)	Rénovation énergétique des bâtiments publics	PCAET	projet démarré	91 932,40 €	DETR	27 850,00 €											27 850,00 €	30,29
	Rénovation/réhabilitation énergétique de la salle du conseil municipal (huisseries)	Rénovation énergétique des bâtiments publics	PCAET	projet non démarré	12 411,10 €													NC	NC
	Equipement en LED de l'éclairage public	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux	PCAET	projet non démarré	22 000,00 €													NC	NC
	Enfouissement de réseaux	Rénovation de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux		projet démarré	470 220,34 €													NC	NC
VILLIERS ADAM	Rénovation de la salle polyvalente	Rénovation énergétique des bâtiments	PCAET	projet non démarré	1 051 200,00 €	DSIL		DETR		FONDS VERT		Agence Nationale du Sport						NC	NC
	Renaturation cour d'école	Vivre ensemble - Santé - Sécurité																NC	NC
SIAEP Région L'Isle Adam	Réaménagement / rénovation énergétique Bâtiment public	Rénovation énergétique des bâtiments	PCAET	projet non démarré	51 548,64 €													NC	NC
	Rénovation de l'usine eau potable (Réfection toitures 1 et 2)	Rénovation énergétique des bâtiments	PCAET	projet non démarré	55 393,78 €	DSIL		Conseil Départemental										NC	NC
	Renouvellement de canalisations et branchements (programme 1014)	Gestion de la ressource en eau potable,	PCAET	projet démarré	1 500 000,00 €	Conseil Départemental	52 546,56 €											52 546,56 €	3,50
	Mise en exploitation du forage n°3 (Programme 1015-1016)	Gestion de la ressource en eau potable,	PCAET	projet non démarré	3 000 000,00 €														NC
SIAPIA	Création d'un bassin de rétention d'eau en cas d'orage	Gestion de la ressource en eau potable,	PCAET	projet non démarré	3 000 000,00 €	Conseil Départemental		Agence de l'eau										NC	NC
SIGEIF	Installation de bornes électriques	Mobilités douces	PCAET	projet démarré		Conseil Régional		ADVENIR										NC	NC
TRI OR	Etude et Installation de panneaux photovoltaïque sur toiture des bâtiments	Rénovation énergétique des bâtiments	PCAET	projet non démarré	100 000,00 €													NC	NC
	Renouvellement de la flotte de véhicules en électrique	Mobilités douces	PCAET	projet non démarré	60 000,00 €	SDEVO												NC	NC
	Création d'un local de ré emploi	Gestion des déchets	PCAET	projet non démarré	4 500,00 €													NC	NC
	Réaménagement / rénovation énergétique bâtiment public	Rénovation énergétique des bâtiments	PCAET		34 000,00 €													NC	NC

Annexe 6 – Contribution de l'État, de ses opérateurs (ADEME, Caisse des Dépôts/Banque des Territoires, CEREMA...) et des autres partenaires au financement et à l'accompagnement du CRTE

Annexe 6.1 : Dotations/Contrat/programmes portés par l'Etat

Projets financés au titre de la DETR 2023

Nom du bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total du projet (HT)	Montant subvention attribuée	Taux de subvention
COMMUNE DE MERY SUR OISE	Création d'une aire de jeux pour le parc du château	91 332,00	23 300,00	25,51 %
COMMUNE DE PARMAIN	Rénovation totale du sol du gymnase Alain Colas	85 792,00	34 316,00	40,00 %
COMMUNE DE PRESLES	rénovation groupes scolaires	91 932,40	27 580,00	30,00 %

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL/DSID) Subventions 2023

Nom du bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total du projet (HT)	Montant subvention DSIL	Taux de subvention DSIL
commune de L'Isle-Adam	Campagne de remplacement de l'éclairage existant de plusieurs ERP de la ville de l'Isle Adam par de l'éclairage LED	253 336 €	76 001 €	30,00 %
commune de Mériel	Projet d'extension de l'école maternelle Château-Blanc à Mériel	1 284 088 €	385 226 €	30,00 %

Annexe 6.2 : Financements/Contrats/Programmes portés
par les opérateurs de l'Etat

FICHE-CONTRAT/PROGRAMME/PLAN/CONVENTION
« Programme Micro-Folie »
Communauté de communes de la Vallée de l'Oise
et des Trois Forêts

Micro-Folie de Méry-sur-Oise

Date de signature	Durée/échéance du dispositif	Échelle de contractualisation (commune, intercommunalité, quartier)
-------------------	------------------------------	---

Contractants / Maîtres d'ouvrage / pilotes du projet

Commune de Méry-sur-Oise / Services de l'État en préfecture (PDEC/DCAT) / La Villette

Le contrat/programme en un mot

Une micro-folie est un espace d'éducation et de sensibilisation culturelle dans les territoires. Il s'agit d'un musée numérique réunissant plusieurs milliers d'œuvres.

Pour ce dispositif innovant, peuvent s'ajouter des modules complémentaires : espace convivial, espace scénique, médiathèque, réalité virtuelle, fablab...

C'est un espace culturel fixe ou mobile disposant de deux médiateurs culturels au service du public.

Le 29 mars 2018, la ministre de la Culture a présenté le plan « culture près de chez vous » et la cartographie de l'offre culturelle sur le territoire. Le 2 mai 2018, une instruction de la ministre de la Culture et du ministre de la Cohésion des territoires présente le déploiement de 200 « micro-folies » dans les territoires prioritaires (QPV, zones de revitalisation rurale, etc). A la suite de cette instruction, le 25 mai 2018, : préfet de région a, adressé une note aux préfets de département leur proposant la mise en place d'une démarche de déploiement.

En septembre 2019, le ministère de la Culture a annoncé l'objectif d'atteindre 1 000 Micro-folies au niveau national. Chaque région doit bien entendu profiter de cette opportunité pour y participer.

Lors du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier 2021, le Gouvernement a souligné l'enjeu de soutenir le développement des Micro-folies en direction des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) ; l'objectif étant une répartition équilibrée des Micro-folies sur le territoire de la région, prenant en compte les territoires QPV et les territoires ruraux.

Le 16 juin 2022, un appel à projets du préfet de région pour l'accélération du déploiement des « micro-folies » en Île-de-France est diffusé avec une prise en charge en investissement par l'État (FNADT, DSIL) et par la métropole du Grand Paris et une prise en charge en fonctionnement dans

les QPV par l'affectation d'un adulte-relais et dans toutes les zones par la possibilité de recourir à un service civique.

Porteurs éligibles : les collectivités territoriales, les syndicats mixtes et les fondations et associations de droit privé.

Concepteur : établissement public de la grande halle de la Villette.

Porteur national : ministères de la Culture et de la Cohésion des territoires.

Partenaires culturels : centre Pompidou, Château de Versailles, Philharmonie de Paris, festival d'Avignon, institue du Monde arabe, musée du Louvre, musée Picasso-Paris, musée du Quai d'Orsay, musée du Quai Branly-Jacques Chirac, opéra national de Paris, Grand Palais, Universcience, Arte.

Description synthétique

à compléter par le porteur de projets

Calendrier prévisionnel

à compléter par le porteur de projets

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Commune de Méry-sur-Oise	Véritable plateforme culturelle de proximité, les activités de la Micro-folie sont à destination de tous les publics (familles, groupes scolaires, associations, jeunes, etc.) et ont vocation à : - animer le territoire, en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous ; - réduire les inégalités en offrant aux habitants un accès aux œuvres des plus grandes institutions culturelles régionales, nationales et internationales à travers le musée numérique ; - prendre part à un réseau permettant de mutualiser des moyens mais aussi de soutenir les artistes et les associations locales à travers une coopérative artistique ; - valoriser le patrimoine artistique et culturel local sous la forme de collections d'œuvres numérisées des musées, des archives, des scènes d'arts vivants municipales ou départementales.	Tout au long de l'utilisation de la Micro-Folie	En cours de déploiement
Services de l'État en préfecture	Instruction des demandes de financement FNADT	Tout au long de l'utilisation de la Micro-Folie	Animation du réseau

DRAC			
Établissement Public la Villette	L'accompagnement réalisé par La Villette permet aux porteurs de projet et aux Micro-Folies du réseau d'accéder à un ensemble de ressources partagées, allant de la conception à l'animation de ce lieu de vie accessible à tous.	Tout au long de l'utilisation de la Micro-Folie	

Budget prévisionnel 2022

Montant total : **XXXXXX** € TTC

Montant du financement État : **XXXXXX** € TTC

Part de l'État dans le financement en investissement : **XX** %

FICHE CONVENTION

« Dispositif cabinet médical Méry sur Oise » dans l'EPCI vallée de l'Oise et des 3 forêts

Dates de signature	Durée/échéance du dispositif	Échelle de contractualisation (commune, intercommunalité, quartier)
2022		commune

Contractants / Maîtres d'ouvrage / pilotes du projet

Le contrat/programme en un mot

Construction d'un cabinet médical

Description synthétique

Aide à l'investissement immobilier

Calendrier prévisionnel

Ouverture 2nd trimestre 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : € HT (et montant € TTC)

Part de l'État dans le financement : financement ARS : 250 000€

Plan de financement prévisionnel :

Annexe 6.3 : Concours financier, contrats et accompagnements du CD 95

Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE

Indicateurs de Transition écologique

Indicateurs « socles » de la transition écologique(*)	Unité de mesure	Référence	2022	2023	2024	2025	Objectif-cible 2026
Consommation énergétique finale ¹	MWh/hab/an	11,3 Mwh/hab (2019)	Idem	Pas de mise à jour			
Production annuelle d'énergie renouvelable ²	MWh	0,16 MW (2017)	Idem	Pas de mise à jour			
Part de la surface agricole utile en agriculture bio (certif. bio ou en conversion) ³	% de la surface agricole utile	0,01 % (2021)	0	Pas de mise à jour			
Linéaire d'aménagement cyclables sécurisés ⁴	Km	24,43 km (2022)		Pas de mise à jour			
Plan vélo ⁵	nombre	0		1 Schéma directeur intercommunal			
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire ⁶	%			Pas d'accès aux données			
Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ZAN) ⁷	ha	6,28 Ha/an (2009-2021)		Pas de mise à jour			
Nombre d'actes A4 (tous confondus) du SARE ⁸	nombre	8 (2021)	6	6			
Nombre de bornes IRVE ouvertes au public ⁹	nombre	0 (2021)		9			
Part des modes actifs et transports en commun dans les dépl. domicile-travail ¹⁰	%	22,34 % (2019)		Pas de mise à jour			
Émissions de gaz à effet de serre ¹¹	TeqCO2/hab/an	5,25 tCO2/hab (2018)		Données inexploitable			
Collecte annuelle de déchets ménagers ou assimilés (non recycl. et gravats) ¹²	kg/hab/an			Données inexploitable			
Inventaire territorial d'émissions de polluants ¹³	tonne			PM10 et O3 – Année 2023			
Ecoquartiers labellisés ¹⁴	nombre	0 (2022)		0			
Atlas communal de la biodiversité ¹⁵	nombre	0 (2022)		0			
Aire de covoiturage ¹⁶	nombre	0 (2022)		0			
Part des stations enregistrant une trop forte concentration de pesticides ¹⁷	en %	? % (2019)		Pas de mise à jour			
Consommation d'énergie fossile dans le secteur résidentiel ¹⁸	MWh/hab	4,8 MWh / hab (2017)		Pas de mise à jour			
Taux de saturation routière ¹⁹	%	0,2 % (2020)		Pas de mise à jour			
Part des surfaces d'espaces verts ²⁰	en %	80,2 % (2017)		Pas de mise à jour			
Surface zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ²¹	ha	2819,1 ha (2019)		Pas de mise à jour			

¹ <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/consommation-epci-annuelle/> / ODD7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

² <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-locales-relatives-aux-installations-de-production-delectricite-renouvelable-beneficiant-0/> / ODD7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

³ <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/surfaces-cheptels-et-nombre-doperateurs-bio-a-la-commune/> / ODD2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

⁴ https://www.amenagements-cyclables.fr/fr/val-d'oise_95/stats/ / ODD11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

⁵ Communes

⁶ <https://www.services.eaufrance.fr/donnees/telechargement/> / ODD6 : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

⁷ <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consommation-espaces-naf#paragraph--2186/> / ODD15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

⁸ https://data.ademe.fr/datasets/sare_tbs/ / ODD7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

⁹ <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/fichier-consolide-des-bornes-de-recharge-pour-vehicules-electriques/>

¹⁰ [INSEE \(***\)](https://www.insee.fr/fr/statistiques/1511111) / ODD11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

¹¹ <http://sigr.iau-idf.fr/webapps/cartes/rose/?op=t>

¹² <https://www.sinoe.org/indicateur/> / ODD12 : établir des modes de consommation et de production durables

¹³ AIRPARIF

¹⁴ DDT

¹⁵ <https://abc.naturefrance.fr/>

¹⁶ <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/aires-de-covoiturage-en-france/>

¹⁷ (>0,50 µg/L) dans les eaux souterraines brutes non traitées <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire/> / ODD6 : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

¹⁸ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire/> / ODD7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

¹⁹ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire/> / ODD11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

²⁰ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire/> / ODD11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

²¹ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire/> / ODD15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Indicateurs de Transition démographique :

Indicateurs de transition démographique	Unité de mesure	Référence	2022	2023	2024	2025	Objectif-cible 2026
Evolution de la population ²²	Nombre	38 925 (2019)		38 783 (2020)			
Population de moins de 25 ans ²³	Nombre	12 159 (2018)		11 905 (2020)			
Population de plus de 80 ans ²⁴	Nombre	1921 (2018)		1978 (2020)			
Taille des ménages ²⁵	Nombre	2,51 (2018)		2.4 (2020)			
Taux de variation annuelle (solde naturel/solde migratoire) ²⁶	%	0,34 (moyenne 2013-2018)	Taux évolution annuel de la population due au solde migratoire	0.17 (2014/2020)			
			Taux évolution annuel de la population due au solde naturel	0.37 (2024/2020)			
Part des résidences principales (hors studio de 1 pers) en situation de suroccupation ²⁷	%	5,6% (2017)		5,5% (2019)			
Taux de pauvreté monétaire (proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie est < au seuil de 60% de la médiane du revenu disponible par unité de consommation) ²⁸	%	6,6 % (2017)		8% (2020)			
Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans ²⁹	nombre de consultations/visites accessibles, standardisé par habitant	2,9 (2019)		2,5 (2021)			
Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants ³⁰	Nombre	28,2 % (2019)		Pas de mise à jour			
Densité des médecins généralistes libéraux pour 10 000 habitants ³¹	0/0000	6,3 ^{0/0000}		Pas de mise à jour			
Part des non diplômés chez les 20-24 ans sortis des études ³²	%	14,7 % (2018)		15% (2019)			
Part des femmes parmi les licenciés sportifs (selon les catégories d'âges : 0-14 ans; 15-29 ans; 30-59 ans; +60 ans) ³³	%	38,0 % (≤14 ans) 36,9 % (15-29 ans) 42,5 % (30-59 ans) 48,6 % (≥60ans) (2019)		Pas de mise à jour			
Taux de participation aux élections présidentielles ³⁴	%	83 % (2017)		78.8% (2020)			

²² <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/population-au-dernier-recensement>

²³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893204>

²⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893205>

²⁵ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/taille-moyenne-des-menages>

²⁶ https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/donnees_ouvertes?t1=&t2%5B%5D=24&t2%5B%5D=20&m1=&anees=&sort_by=created&sort_order=DESC&items_per_page=12

²⁷ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> / ODD1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

²⁸ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> / ODD1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

²⁹ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> / ODD3 : donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

³⁰ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> / ODD3 : donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

³¹ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> / ODD3 : donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

³² <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> / ODD4 : veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

³³ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> / ODD5 : réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

³⁴ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> / ODD16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable

Indicateurs de Transition numérique :

Indicateurs de transition numérique	Unité de mesure	Référence	2022	2023	2024	2025	Objectif-cible 2026
Raccordement des locaux à la fibre ³⁵	%	92,8 2021 (données transmises à l'ARCEP au T4 2019)		98.6 (2022)			
Maison France Services ³⁶	Nombre	1		0			
Conseillers numériques	Nombre	2		0			
Aidants connect	nombre			0			

³⁵ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-locaux-raccordables-ftth-fibre-optique>

³⁶ <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-des-structures-france-services/>

Indicateurs de Transition économique :

Indicateurs de transition économique	Unité de mesure	Référence	2022	2023	2024	2025	Objectif-cible 2026
Evolution de l'emploi total ³⁷	nombre	8585 (2018)		8641 (2020)			
Actifs ayant un emploi dans l'EPCI ³⁸	Nombre	17244 (2018)		19 024 (2020)			
Chômage ³⁹	%	9,1 % (moyenne 2018)		9,2% (2020)			
Pauvreté ⁴⁰	%	7,5 (moyenne 2018)		7,8% (2020)			
Zones d'activités économiques ⁴¹	ha	23,47 ha (2022)		DDT 95			
PEC (hors CAOM) ⁴²	% réalisation objectif			573	109		
Contrats Initiative Emploi (CIE) ⁴³	% réalisation objectif			596	132		
Emplois Francs ⁴⁴	% réalisation objectif			748	141		
Contrats d'Engagement Jeune (SPE) ⁴⁵	% réalisation objectif			5821	1352		
Apprentissage ⁴⁶	Nb de contrats signés par campagne			10895	693		
Développement des Structures d'Insertion par l'Activité Éco ⁴⁷	Nb d'ETP conventionnés et réalisés			828.21	En cours de saisie		
Développement des Clauses sociales ⁴⁸	Nombre d'heures réalisées						
Expérimentation : Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée ⁴⁹	Nb d'emplois créé par l'Entreprise						
Part des jeunes (18-25 ans) non insérés (hors emploi et hors système scolaire) ⁵⁰	%	18,2 % (2018)		32,5% (2019)			
Taux d'emploi par tranche d'âge ⁵¹	%	30,4 % (15-24 ans) 86,3 % (25-54 ans) 59,4 % (55-64 ans) (2018)		30,4 % (15-24 ans) 86,3 % (25-54 ans) 59,3 % (55-64 ans) (2019)			
Part des actifs à temps partiel ⁵²	%	13,00 %		13% (2019)			
Nombre de postes salariés de l'économie sociale et solidaire ESS, par type d'établissement (associations, coopératives, mutuelles, fondations, éco entreprises) ⁵³	Nombre	648 (asso) 34 (coop) 174 (fondation) 0 (mutuelle) 119 (éco entreprises) (2018)		Pas de mise à jour			
Rapport entre le nombre de postes salariés de l'ESS et le nombre total de postes salariés ⁵⁴	En %	12 % (2018)		Pas de mise à jour			
Rapport interdécile D9/D1 du revenu dispo par unité de conso ⁵⁵		3,2 (2017)		3,2 (2020)			
Coefficient de Gini en fonction du revenu disponible ⁵⁶		0,3 (2017)		0,3 (2020)			
Nombre de jumelage par commune ⁵⁷	Nombre	3 (2020)		Pas de mise à jour			

³⁷ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/nombre-demplois-au-lieu-de-travail>

³⁸ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/nombre-dactifs-de-15-64-ans>

³⁹ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/taux-de-chomage-des-15-64-ans-rp>

⁴⁰ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/taux-de-pauvrete-seuil-60-du-revenu-median>

⁴¹ DDT95

⁴² DDETS 95

⁴³ DDETS 95

⁴⁴ DDETS 95

⁴⁵ DDETS 95

⁴⁶ DDETS 95

⁴⁷ DDETS 95

⁴⁸ DDETS 95

⁴⁹ DDETS 95

⁵⁰ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> /

⁵¹ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> /

⁵² <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> /

⁵³ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> /

⁵⁴ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> /

⁵⁵ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> /

⁵⁶ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> /

⁵⁷ <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/portraits-de-territoire> /

ODD8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD9:mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD9:mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD10 : réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

ODD10 : réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

ODD17 : partenariats pour la réalisation des objectifs